

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 JUILLET 2010



PROCES-VERBAL

Nantes, le 2 juillet 2010

Ordre du jour

Conseil municipal du 2 juillet 2010

M. LE MAIRE		- Appel nominal.	
M. LE MAIRE		- Désignation d'un secrétaire et de deux assesseurs.	(page 7)
M. LE MAIRE	1	- Remplacement d'un adjoint démissionnaire – Election.	(pages 7 à 10)
M. LE MAIRE	2	- Conseil municipal - Désignations diverses au sein d'organismes extérieurs.	(pages 10 et 11)
M. LE MAIRE	3	- Conseil Municipal – Procès-verbal de la séance du 2 avril 2010 – Approbation.	(page 11)
M. LE MAIRE	4	- Conseil Municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu.	(pages 11 à 15)
M. BOLO	4A	- Vœu pour la défense du système de retraites français	(pages 15 à 17)
M. BOLO	4B	- Vœu pour une véritable politique nationale de la petite enfance	(pages 17 et 18)
		- Questions d'actualité	(pages 83 à 101)
M. BOLO	5	- Comptes de Gestion du Receveur des Finances de la Ville de Nantes pour l'exercice 2009 – Budgets Ville et Fossoyage – Approbation.	(page 19)
M. BOLO	6	- Compte Administratif 2009 – Budget principal Ville – Budget annexe Fossoyage – Rapport D.S.U. 2009 – Approbation.	(pages 19 à 33)
M. BOLO	7	- Affectation du résultat des budgets Ville et Fossoyage – Approbation.	(pages 33 et 34)
M. BOLO	8	- Rapport des délégués de service public 2009 - Information.	(page 34)
M. BOLO	9	- Sociétés anonymes d'Economie Mixte et Sociétés publiques locales d'aménagement - Rapports 2009 des administrateurs désignés par la Ville – Approbation.	(page 34)
M. BOLO	10	- Caisse de Crédit Municipal de Nantes – Rapport d'activité 2009 – Information.	(page 35)
M. ROBERT	11	- Opérations concédées à Nantes Métropole Aménagement – Comptes rendus d'activités au concédant pour 2009 – Avenants aux conventions d'aménagement – Approbation.	(pages 35 à 37)

M. ROBERT	12	- Opération concédée à la SELA – ZAC Pilleux - Compte rendu d'activité au concédant pour 2009 – Approbation.	(pages 37 et 38)
M. ROBERT	13	- Centre ville - OPAH Decré-Bouffay - Modalités de transfert du suivi-animation de l'OPAH à Nantes Métropole - Avenant n° 3 à la convention d'opération multipartite – Approbation.	(page 38)
M. ROBERT	14	- Soutien de la Ville à l'amélioration de l'habitat : PIG Chantenay – rue de la Montagne et OPAH Decré/Bouffay – Approbation.	(page 39)
M. JUNIQUE	15	- Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation.	(pages 40 et 41)
M. JUNIQUE	16	- Dénominations de voies publiques - Approbation.	(pages 41 à 43)
Mme BOCHER	17	- Mise en place d'un bouquet d'offres découvertes au bénéfice des nouveaux Nantais – Approbation.	(page 71)
Mme CLERGEAU	18	- Associations sportives – Troisième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.	(pages 43 à 45)
Mme CLERGEAU	19	- Ile de Nantes - Palais des Sports de Beaulieu - Travaux de rénovation - Validation du programme - Procédure de désignation du maître d'œuvre - Appel d'offres restreint – Demande de subventions – Approbation.	(pages 45 et 46)
Mme CLERGEAU	20	- Nantes-métropole Gestion Equipements (N.G.E.) - Délégations de service public - Centre de Loisirs du Petit Port et Golf municipal de Nantes Erdre : Comptes d'exploitation 2009 et ajustements financiers – Patinoire : Pose de panneaux photovoltaïques - Golf municipal : Résiliation anticipée – Approbation.	(pages 46 à 48)
Mme CLERGEAU	21	- Equipements sportifs – Diverses dispositions tarifaires – Mise en place d'un abonnement internet pour l'accès aux piscines municipales – Approbation.	(pages 48 et 49)
Mme ROLLAND	22	- Quartier Nantes Sud – Extension de la restauration scolaire des écoles Ledru Rollin - Sarah Bernhardt – Validation du projet – Demande de subventions – Approbation.	(page 49)
Mme ROLLAND	23	- Contrat Educatif Local – Actions 2010/2011 – Engagement de la Ville de Nantes et modalités de financement – Approbation.	(pages 49 à 51)
Mme ROLLAND	24	- Conditions d'accueil d'élèves de l'Institut public pour jeunes sourds et malentendants « La Persagotière » dans les écoles Ledru Rollin et Sarah Bernhardt – Convention - Approbation.	(page 51)
Mme NAEL	25	- Subventions au titre des actions éducatives – Approbation.	(pages 51 et 52)

Mme ROLLAND	26	- Associations Enfance et Jeunesse – Troisième répartition des subventions – Convention - Approbation.	(pages 52 et 53)
Mme HAKEM	27	- Associations Vie Etudiante – Troisième répartition de subventions – Avenant - Approbation.	(page 53)
M. REBOUH	28	- Vie associative – Troisième répartition de subventions – Approbation.	(pages 53 et 54)
Mme PADOVANI	29	- Politique publique « familles et parentalité » - Troisième répartition des subventions – Approbation.	(page 54)
Mme CHOQUET	30	- Politique publique petite enfance - Associations Petite Enfance - Première répartition des subventions - Actions spécifiques – Approbation.	(pages 54 à 56)
Mme CHOQUET	31	- Evolution du règlement de fonctionnement des multi-accueils petite enfance municipaux – Approbation.	(pages 56 à 58)
Mme CHOQUET	32	- Associations oeuvrant dans le domaine de la santé – Attribution de subventions – Approbation.	(page 58)
Mme BASSAL	33	- Demande préalable d'admission au réseau européen des villes santé de l'Organisation Mondiale de la Santé – Approbation.	(page 58)
Mme LEFRANC	34	- Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Fonteny – Subvention d'équipement pour l'extension/réhabilitation - Convention avec Nantes Habitat – Approbation.	(pages 58 et 59)
Mme DANIEL	35	- Actions de solidarité internationale – Soutien aux projets – Subventions – Conventions - Approbation.	(page 60)
Mme DANIEL	36	- Echanges Internationaux et Cosmopolis – Soutien aux projets – Subventions – Approbation.	(page 60)
Mme DANIEL	37	- Bourses CLAP Mobilité étudiante – Répartition 2010 - Approbation.	(pages 60 et 61)
M. JOSSIC	38	- Associations culturelles – Troisième répartition des subventions – Conventions et avenants – Approbation.	(pages 61 à 65)
M. CESTOR	39	- Quartier Bellevue - Création d'une nouvelle médiathèque au sud-ouest de Nantes – Programme – Convention de co-maîtrise d'ouvrage – Demande de subventions – Approbation.	(pages 65 à 68)
M. JOSSIC	40	- Prix des Arts Plastiques de la Ville de Nantes – Approbation.	(pages 68 et 69)
M. JOSSIC	41	- Bibliothèque municipale – Musée des Beaux-Arts – Acquisition d'œuvres de Claude Cahun et Marcel Moore – Convention – Approbation.	(pages 69 et 70)

M. BOLZER	42	- Dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité – Convention avec l'Etat - Approbation.	(page 71)
M. BOLZER	43	- Mise en place de services communs entre la Ville de Nantes et la Communauté Urbaine de Nantes – Ajustement des effectifs – Ajustement de la convention – Approbation.	(pages 71 et 72)
M. BOLZER	44	- Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Régime indemnitaire - Dispositions diverses – Approbation.	(pages 73 et 74)
M. BOLZER	45	- Transactions foncières diverses - Approbation.	(pages 74 et 75)
M. LANNUZEL	46	- Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Approbation.	(page 75)
M. BOLO	47	- Commission consultative des services publics locaux – Rapport d'activité 2009 – Information.	(page 76)
M. BOLO	48	- Décision Modificative 2010 n° 1 et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.	(pages 76 à 83)

SEANCE DU 2 JUILLET 2010

La séance débute à 9 heures 05.

Elle est présidée par M. Jean-Marc AYRAULT.

Assisté de : M. RIMBERT, Mme CLERGEAU, M. ROBERT, Mme CHOQUET, M. LANNUZEL, Mme MEUNIER, MM. BOLO, BOLZER, Mme BOUFFENIE, M. JOSSIC, Mme ROLLAND, MM. DANTEC, REBOUH, NICOLAS, Mmes CHIRON, BOCHER, M. JUNIQUE, Mmes DANIEL, TOUCHEFEU, PADOVANI, HAKEM, PIAU, M. FRAPPIER, Mme SCILBO.

Sont également présents : MM. GUIN, VRAIN, Mme GUIBERT, MM. EVEN, CESTOR, MAZZORANA-KREMER, Mme MEYER, M. MOREAU, Mme CALLET-PELLEN, M. LE BRUN, Mme LEFEVRE, M. PLAZE, Mme BENÂTRE, MM. ROMI, BRISSET, RICA, Mmes FEVRIER, SOTTER, LEFRANC, de OLIVEIRA, de CARVALHO, MM. MAGNEN, GACHET, Mmes BASSAL, TRICHET-ALLAIRE, NAEL, MÉNAA-WIEDMANN, MM. AUGIER, ROLLAND, Mmes LE POMELLEC, JOZAN, VAN GOETHEM, M. GRÉLARD, Mme GARNIER, MM. BAINVEL, BLINEAU, Mmes LOIRAT, DIBON-POQUET.

Absents et excusés : M. MARTINEAU, Mme BARRÉ.

M. le Maire informe ses collègues que M. MARTINEAU a donné pouvoir de voter en son nom à M. PLAZE.

Secrétaire

Mme ROLLAND est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 2 JUILLET 2010

III – 7

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 1, intitulé :

Remplacement d'un adjoint démissionnaire – Election.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Comme nous devons procéder à l'élection d'un adjoint en raison de la démission de Jean-Philippe Magnen à ce poste, nous allons désigner deux assesseurs. Il s'agit de Dominique Trichet-Allaire et de Laurence Garnier qui sont là.

Vous avez tous un bulletin, me semble-t-il, qui vous a été distribué et qui est sur table dans une enveloppe. Il faut y mettre un nom, le plier et le déposer dans l'urne qui est vous présentée.

J'ai reçu la candidature d'Aïcha Bassal pour ce poste d'adjoint pour lequel nous devons procéder au vote.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire.

Nous tenons ce matin à féliciter M. Magnen qui, grâce à une habile communication, laisse à penser qu'il s'applique la règle du non-cumul, tout en étant à la fois vice-président du Conseil régional, conseiller municipal et conseiller communautaire de Nantes Métropole.

Le non-cumul n'est donc plus pour « les Verts » synonyme de mandat unique, mais le simple fait de ne pas être adjoint dans plusieurs exécutifs.

Cette règle particulière, permettant de cumuler les indemnités d'élus, sera-t-elle également retenue par les responsables du Parti Socialiste ? Nous serons amenés à le voir dans quelques temps.

Mais il y a fort à parier que ceux qui prônent la retraite à 60 ans, mais qui exercent des mandats au-delà de cet âge, tout en cumulant leur retraite ou en continuant à cotiser alors même qu'ils n'exercent plus depuis des lustres, sauront trouver le moyen d'appliquer une règle sans en réalité vraiment l'appliquer.

A ce titre, nous avons été très intrigués par vos déclarations dans la presse, Monsieur le Maire, au sujet de votre retraite de l'Education Nationale. Vous indiquiez, en effet, ne pas l'avoir encore prise, ne disposant pas de tous vos trimestres.

Cela signifie-t-il que vous cotisez toujours, alors que vous n'exercez plus ? Attendez-vous également de pouvoir, comme cela est souvent le cas, bénéficier d'une augmentation d'indice avant de prendre votre retraite ?

Si tel devait être le cas, cela serait évidemment purement scandaleux et j'espère, nous espérons, que la réforme en cours mettra un terme à ces procédés.

Pour revenir sur cette délibération, vous allez donc nous demander de voter sur la démission de M. Magnen et de sa remplaçante, Mme Bassal, mais nous souhaiterions savoir qui va remplacer M. Magnen en qualité d'adjoint de quartier sur le quartier Dervallières-Zola, à moins que celui-ci ne conserve cette fonction.

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Bainvel. Monsieur Magnen.

M. MAGNEN, Adjoint – Monsieur le Maire, chers collègues, je n'avais pas prévu de m'exprimer ce matin mais Monsieur Bainvel, vous m'en donnez l'occasion.

Je trouve cela un peu « fort de café » que vous puissiez dire que c'est un habile jeu de communication, puisque je conserve effectivement les postes de conseiller municipal et de conseiller communautaire.

III – 8

Je me suis exprimé au conseil communautaire, donc je ne vais pas revenir sur l'état d'esprit dans lequel j'ai posé cet acte, qui est un engagement tenu suite à l'élection régionale.

Simplement vous dire qu'effectivement la loi n'existe pas, il n'y a pas de loi anti-cumul, il n'y a pas de loi pour permettre la mise en place d'un statut de l'élu.

Mon intention n'est pas de donner des leçons, mon intention est simplement de respecter un engagement, respecter des convictions qui sont les miennes et qui sont les convictions des écologistes et qu'effectivement, ni la loi ni la règle ne permettent que sur la liste – puisque c'est un scrutin de liste aux municipales – un écologiste puisse « monter » si jamais je démissionnais du Conseil municipal pour porter nos valeurs et notre projet.

Et à ce titre, nous avons décidé collectivement, effectivement, de maintenir mon poste au Conseil municipal.

Si j'avais pu aller jusqu'au bout de la démarche, je vous le jure, Monsieur Bainvel, je l'aurais fait parce que je pense qu'effectivement le progrès de la vie politique passe aussi par le non-cumul des mandats et vous parlez du Parti Socialiste, permettez-moi de vous dire que du côté de l'UMP, il y a quelques situations de cumul des mandats qui, là aussi, font un peu sourire et je suis un peu frappé que vous puissiez prendre la parole sur ce sujet-là et donner des leçons au Parti Socialiste, vu ce qui se passe au sein de votre organisation.

Merci, et j'espère que très vite, à la fois le Parti Socialiste, l'UMP et les autres partis, construiront un projet de loi qui pourra passer à l'Assemblée Nationale et qu'enfin nous puissions mettre en application, globalement et collectivement, le non-cumul des mandats pour renouveler la vie politique, qu'effectivement nous puissions demain faire « monter » d'autres profils aux responsabilités.

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Magnen.

Monsieur Bainvel, vous avez l'habitude de la provocation, cela ne m'intéresse pas particulièrement et je n'ai pas à répondre sur le dossier individuel, à une injonction de votre part.

Simplement, je vais vous dire quelque chose puisque vous m'avez attaqué sur le plan purement personnel, ce qui est un peu indigne dans une assemblée comme la nôtre, que je suis fonctionnaire en détachement et que je respecte le statut de la fonction publique et que je crois qu'il serait de bon ton plutôt que d'essayer de salir les gens, de respecter les fonctionnaires et de respecter le statut de la fonction publique qui aujourd'hui est en train d'être remis en cause. Et cela va bien au-delà de ma petite personne.

Parce que ma situation est celle de tous les fonctionnaires qui ont un statut et qui se rendent compte qu'aujourd'hui on est en train de le remettre en cause.

Mon problème n'est pas personnel, je répète encore, mais je pense que vous devriez bien réfléchir et méditer sur vos propres propos.

Par contre, vous m'avez posé une question précise et qui relève de ma responsabilité de Maire. Effectivement, j'ai la responsabilité de désigner par arrêté, dans le cadre des délégations dont j'ai la responsabilité, la délégation d'adjoint de quartier.

C'est donc M. Ali Rebouh qui prendra la responsabilité d'adjoint de quartier pour le quartier Dervallières/Zola.

Nous allons maintenant procéder au vote. Vous mettez un nom dessus si vous voulez, en tout cas moi, je vous ai proposé la candidature d'Aïcha Bassal, donc en ce qui me concerne, je mets le nom d'Aïcha Bassal sur mon bulletin.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 2 JUILLET 2010

III – 9

Le scrutin est ouvert.

Vote et dépouillement.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire, je m'étonne que nous attendions le dépouillement du scrutin alors que dans la presse ce matin, il a été annoncé qu'après la démission de Jean-Philippe Magnen, une élue des verts entrait au Conseil municipal.

Je pense que si la mairie communique sur le résultat des élections, peut-être qu'on n'est pas obligés d'attendre le résultat de ce que vous appelez des élections. Il n'y a absolument aucun doute sur l'issue du scrutin et donc, je pense que vos services de communication ont fait leur travail, mais qu'en même temps le vote auquel vous nous avez fait procéder n'était juste qu'une façade.

Merci bien.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Vous savez, Madame, je ne fais que respecter le droit, je vous ai lu les articles du code général des collectivités territoriales. Je ne vois pas comment on pourrait procéder autrement.

Le scrutin a eu lieu, le dépouillement se termine, le procès-verbal est en train d'être rédigé, je vais donner le résultat du vote mais ce n'est pas un scoop – je ne sais pas qui a communiqué, moi je n'ai pas communiqué personnellement -....

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Ce n'est pas un scoop mais ce n'est pas hyper républicain de donner les résultats des élections avant les élections ! Vous nous faites des reproches, mais bon.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Ecoutez, si le seul reproche que vous avez à nous faire...

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Non, ce n'est pas le seul, ce n'est pas le seul...

M. LE DEPUTE-MAIRE – ...c'est qu'on a annoncé que Mme Bassal serait la candidate pour remplacer M. Magnen, sur l'issue du scrutin, il n'y avait pas tellement de doute ! Donc si vous pensez que ce n'est pas très républicain, excusez-moi, mais alors là, vous avez vraiment du travail pour arriver à créer un climat républicain dans ce pays.

Je vous souhaite bon courage, Madame.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Monsieur Ayrault, vous déformez complètement mes propos et l'article ne dit pas du tout qu'elle est la seule candidate. L'article donne le résultat de l'élection.

Donc je n'ai pas l'habitude de lire de travers, on ne nous dit pas ce matin dans la presse qu'il n'y a qu'une candidate, on nous dit aujourd'hui qu'elle est l'adjointe.

M. LE DEPUTE-MAIRE – On ne va pas passer une heure là-dessus.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – C'est bien ce que je dis, je pense que ce n'est pas la peine de passer une heure là-dessus.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame, si vous étiez un tout petit peu patiente, je pourrai vous donner le résultat, ce que je vais faire.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 2 JUILLET 2010

III – 10

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après. Il y avait 2 absents, donc il y avait 63 bulletins. Il y a 10 bulletins litigieux énumérés à l'article L.66 du code électoral, dont un au nom de M. Rebouh (mais il est déjà adjoint, donc...) ; il reste pour le nombre de suffrages exprimés 53, la majorité absolue est de 27 : Mme Bassal a obtenu 53 voix.

Mme Aïcha Bassal est élue adjointe au maire de Nantes ; je la félicite et je lui demande de bien vouloir s'installer avec les adjoints.

(Applaudissements).

Venez là, venez vous installer ici. Venez rejoindre votre place.

La parole est à Mme Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Monsieur le Maire, je tiens simplement à vous remercier de cette nomination au poste d'adjointe et de la confiance que vous m'accordez par ce vote.

Jusqu'à aujourd'hui, je me suis pleinement investie dans ma fonction de conseillère municipale en charge de la santé scolaire et de la santé environnementale, et je compte bien poursuivre cet engagement dans cette nouvelle fonction qui m'est confiée.

Je vous remercie pour votre marque de confiance.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci beaucoup.

(Applaudissements).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Mme Louissette Guibert a la parole.

Mme GUIBERT, Conseillère municipale – Je voulais juste dire que nous nous félicitons de voir une femme de plus, et une jeune femme, accéder au poste d'adjointe.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Il y a juste un petit problème, c'est que la parité n'est pas entièrement respectée intégralement, puisqu'il y a plus de femmes adjointes que d'hommes maintenant. (rires).

Peut-être qu'il y aura un recours, on ne sait jamais.

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 2, intitulé :

Conseil municipal – Désignations diverses au sein d'organismes extérieurs.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je propose de ne pas procéder par bulletins secrets et de désigner :

- Mme Abbassia Hakem pour représenter la Ville au conseil d'administration du lycée Albert Camus, en qualité de titulaire, en remplacement de Mme Maité Callet-Pellen,
- Mme Abbassia Hakem pour représenter la Ville au conseil d'administration du lycée Bougainville, en qualité de titulaire, en remplacement de Mme Karine Daniel,
- M. Christian Brisset pour représenter la Ville au conseil d'administration du lycée professionnel maritime des Pays-de-la-Loire, en qualité de titulaire, en remplacement de Mme Catherine Piau,
- Mme Aïcha Bassal pour représenter la Ville au Groupement Régional de Santé Publique, en remplacement de Mme Catherine Choquet,
- M. Raphaël Romi pour représenter la Ville au conseil d'administration de la Maison de l'Europe, en qualité de titulaire, en remplacement de M. Jean-Philippe Magnen,

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 2 JUILLET 2010

III – 11

- Mme Myriam Naël pour représenter la Ville au Centre Régional d'Information Jeunesse (CRIJ), en qualité de suppléante, en remplacement de Mme Dominique Trichet-Allaire,
- M. Robert pour siéger au sein de la copropriété du Passage Pommeraye, notamment à l'assemblée générale et le cas échéant au conseil syndical.

Le Conseil désigne les représentants de la Ville au sein des organismes cités tels qu'indiqués ci-dessus.

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 3, intitulé :

Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 2 avril 2010 – Approbation.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Y a-t-il des demandes de modification ? Oui ?

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Mes chers collègues, à propos de la délibération sur l'extension du périmètre d'étude de la caserne Mellinet, j'avais dit, en avril, dans mon intervention : « *Il faudrait à Nantes un grand architecte voyer, de la trempe des Ceineray ou des Crucy* ». Ce passage a dû échapper à votre vigilance car dans le procès-verbal, page 38, il est écrit : « *Il faudrait un grand architecte, voyez, de la trempe des Ceineray* ». En fait, j'ai employé « l'architecte voyer » au sens du titre que portaient les architectes en charge de la voirie publique à Nantes, autrefois. Le mot « voirie » est lui-même issu du mot « voyer ».

M. LE DEPUTE-MAIRE – Vous avez raison. Nous allons faire cette modification.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Merci. Bien sûr, il ne faut pas réimprimer tous les procès-verbaux, mais c'est pour la version officielle.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Non, mais il faut comprendre que c'est enregistré et que tous les mots sont écrits.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Ce n'est pas un reproche pour le service des assemblées, qui a un gros travail, mais comme nous l'avons encore eu au dernier moment, c'est vous qui le présentez.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Dont acte. Ce sera rectifié, à juste titre. Je vous remercie.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. LE DEPUTE-MAIRE donne lecture de l'exposé n° 4, intitulé :

Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales – Compte-rendu.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Vous souhaitez intervenir, Monsieur Bainvel ?

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Oui. Merci, Monsieur le Maire. Nous retrouvons dans cette délibération un dossier qui nous paraît important et qui, pourtant, n'a pas fait l'objet d'un débat au sein de notre assemblée. Nous avons effectivement appris il y a quelques semaines, par la presse, que la Ville mettrait les locaux de plusieurs écoles nantaises à la disposition d'Amap (associations pour le maintien d'une agriculture paysanne). Or, nous trouvons en

III – 12

page 8 la décision, prise par Mme Rolland, de mettre à disposition d'une Amap les locaux de l'école de la Mutualité.

Nous ne remettons évidemment pas en cause le principe et les actions menées par les Amap pour favoriser le maintien d'une agriculture paysanne, biologique et de proximité, mais nous avons été surpris d'apprendre que les écoles seraient mises à disposition par la Ville. D'ailleurs, quelles écoles et pour quelles Amap ?

Plus largement, pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous avez décidé de mettre à disposition des écoles et non d'autres bâtiments municipaux, comme les mairies annexes, par exemple ? Si la cause est bonne, le lieu peut prêter à discussion, et nous ne sommes pas de ceux qui considèrent qu'il faut faire entrer le commerce dans l'école. Nous avons une responsabilité envers les enfants des écoles nantaises, notamment, et nous devons être très prudents sur les messages qui leur seront adressés à cette occasion. Je vous rappelle que parfois, malheureusement – je prends l'exemple de la ville de Saint-Nazaire –, les messages peuvent être mensongers et donc, dangereux.

Nous vous demandons donc de revoir votre position, non pas quant au soutien aux Amap, mais quant aux sites retenus, en mettant à disposition des locaux plus neutres qu'une école.

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Rolland.

Mme ROLLAND, Adjointe – Quelques éléments de réponse, concernant d'abord les règles du jeu fixées avec les Amap. Le point de précision que je souhaite apporter est qu'évidemment, la présence des Amap dans les écoles se fera hors du temps scolaire pendant lequel les enfants seront à l'école et sur les espaces extérieurs de l'école. Deuxième précision : dans le cadre de cette expérimentation proposée aujourd'hui, il est prévu un passage devant le conseil d'école, donc en plein accord avec l'équipe pédagogique et les parents d'élèves représentés dans l'école.

Je voudrais ajouter un dernier point sur le fond et sur le sens de cette démarche. Celle-ci s'inscrit dans une double logique. La première est le constat d'un principe de réalité émanant d'un certain nombre de citoyens engagés dans ces Amap, qui nous disent aujourd'hui qu'alors qu'il y a, d'un côté, des producteurs et de l'autre côté, des citoyens, on demande aux mêmes deux lieux. Et effectivement, notre volonté s'inscrit dans cette logique. La deuxième logique est éducative ; c'est celle d'une école ouverte sur le monde, avec des règles du jeu bien précises et qui sont soumises à un principe de validation par le conseil d'école, qui respecte pleinement la garantie pédagogique de l'école de la République.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Rolland. Madame Loirat.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, il est question, dans la délibération, de la mise en place d'un hivernage temporaire de bateaux.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Il ne s'agit pas d'une délibération.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Dans le dossier...

C'est un bon début, une bonne idée, que nous vous encourageons à approfondir pour que, de temporaire, il devienne pérenne et durable. Pouvons-nous avoir bon espoir d'obtenir un jour un port de plaisance à Nantes ?

Dans ce dossier, il est aussi question des dépenses de communication. Nous sommes satisfaits de constater que vous avez repris notre proposition du conseil municipal de janvier 2009, lors

III – 13

du vote du budget, de regrouper les deux magazines municipaux, Nantes Passion et Nantes au quotidien, en un seul. C'est chose faite depuis les deux ou trois derniers numéros.

Une remarque, toutefois, à propos des dépenses de communication : vous écrivez, sur votre blog, Monsieur le Maire : « En réalité, à Nantes, avec un peu plus de 2 millions d'euros, le budget communication de la Ville se situe dans la moyenne des grandes villes françaises. Il s'établit – je cite – en 2010 à 2 134 000 euros (actions de communication institutionnelle de type plaquettes d'information-service, site Internet, magazine municipal, campagnes d'information [...]) Pourtant, dans la réalité du compte administratif 2009 de la Ville de Nantes, le montant qui figure au titre de ces mêmes dépenses, page 55 de la M14, est bien de 4,294 millions d'euros. Quant à 2010, vous allez demander cet après-midi aux membres du conseil – tout à la fin du conseil... – de voter un budget supplémentaire sur lequel figure déjà un montant prévisionnel de 4,5 millions d'euros. Alors, quel est le vrai budget de communication ? 2,1 millions, comme vous l'avez dit, ou 4,5 millions, comme cela figure dans le compte administratif ?

Nous avons aussi bien noté les moins-values en ce qui concerne la maison de quartier de Malakoff, par exemple, tout comme nous avons noté également que la construction de la Fabrique faisait l'objet de plus de 300 000 euros d'avenants pour travaux supplémentaires : 313 000 euros, exactement. Nous vous avons déjà demandé qu'il y ait une délibération à part sur des dossiers lourds comme celui de la Fabrique ; une délibération qui serait défendue par la personne responsable du dossier, avec un récapitulatif clair et transparent des dépenses déjà faites, un prévisionnel actualisé, les listes des avenants et des lots supplémentaires mises à jour. Et c'est une demande sérieuse car, pour l'instant, les informations sont éparpillées dans de nombreuses délibérations de ce conseil. Par exemple, ici, dans la délibération 4, pour plus de 313 000 euros ; dans la délibération 38, beaucoup plus tard, dans le conseil, pour les subventions culturelles, avec M. Jossic, Adjoint à la culture : plus de 900 000 euros et plus de 510 000 euros, via des associations, pour des équipements scéniques ; ensuite, dans le dossier 46, pour les marchés publics, avec M. Lannuzel, avec 704 000 € pour des lots supplémentaires d'équipement audio, vidéo...

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Loirat, puis-je vous interrompre ? Vous êtes dans le débat du compte administratif. Cela n'a rien à voir.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Bien sûr que si. Cela se trouve dans cette délibération, page 17. Il y en a des lignes...

M. LE DEPUTE-MAIRE – Donc, c'est autant de pris sur votre temps de parole ultérieur.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Je ne reprendrai pas la parole à chaque fois. Le conseil est très long, cette fois-ci. Je tiens à finir, s'il vous plaît, pour ces délibérations à part. C'est important en termes d'information transparente et de démocratie.

Au dossier 46, on retrouve donc les équipements audio et vidéo ainsi que les équipements de scénographie. À ce sujet, j'ai une question, Monsieur : comment se fait-il que ces équipements, basiques pour une fabrique à musique, n'aient pas été prévus et budgétés dès le départ ? Nous nous ne sommes pas contre la musique, mais c'est votre méthode de divulgation des informations que nous contestons. Enfin – j'ai presque terminé –, nous retrouverons la Fabrique avec M. Bolo, à l'extrême fin du conseil, pour ceux qui seront encore là, dans la décision modificative – le dossier 48 –, pour un budget total de 4,5 millions d'euros. Et là, on nous expose que c'est même la principale explication de la hausse des dépenses en investissement, sans oublier 120 000 euros de subventions complémentaires relatives au préfinancement ! Alors, oui, nous vous le redemandons : nous souhaitons une délibération à part pour la

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 2 JUILLET 2010

III – 14

Fabrique, parce que, comme le dit la ministre du Budget, « elle le vaut bien ». Quel est le budget total de cette Fabrique et est-ce que ces montants-là le modifient ? Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je tiens à vous dire que vous aurez cette discussion dans le cadre du débat du compte administratif qui aura lieu tout à l'heure. Vous poserez des questions et vous aurez les réponses.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Mais il est question de tout cela dans ce dossier, Monsieur. Lorsque le dossier 48 sera traité, il sera peut-être 18 h 00 : il n'y aura plus personne.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Loirat, si c'est ainsi que vous considérez le conseil municipal, ce n'est pas très respectueux.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Écoutez, je l'ai beaucoup travaillé. Vous nous avez rendu le document encore au dernier moment ; ce sont des milliers de pages. Je vous remercie de répondre à nos questions. Merci, Monsieur le Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Ces questions ont déjà été posées en commission et des réponses ont déjà été apportées.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – En commission des finances, les dossiers nous ont été remis après la commission. Cela n'a donc pas été travaillé en commission des finances.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Il y avait d'autres commissions que celle des finances, puisque les dossiers dont vous parlez, notamment le dossier de la Fabrique, ont été évoqués en commission de la culture et de...

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Mais celui-ci, Monsieur, est traité en commission des finances.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Écoutez, Madame Loirat, respectez un peu le conseil municipal. Nous sommes dans le cadre d'un compte-rendu, qui est celui des décisions prises. Il n'y a donc pas de délibération. Vous employez deux fois le terme « délibération » ; ce n'est pas une délibération : il n'y a pas de vote sur le rapport qui vous est présenté.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Non, mais c'est votre dossier. Vous pouvez l'expliquer ! Il est même indiqué dans la délibération que vous devriez le faire.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Si vous voulez empêcher les gens de parler, continuez comme cela. Je vous explique, puisqu'il faut que l'on vous explique, que vous allez avoir ce débat tout à l'heure, dans le cadre de l'examen du compte administratif, et que vous aurez totale légitimité à poser vos questions, auxquelles vous aurez les réponses.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, le compte administratif est celui de 2009 et cet après-midi, ce sera 2010. Ce n'est pas la même chose !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Vous posez les questions que vous voulez dans le cadre du compte administratif. C'est un débat où la parole est libre. Vous aurez donc l'occasion de la prendre. Vous parlez du budget de la communication, par exemple ; il y aura une réponse, et cette réponse sera précise. Vous l'aurez. Nous n'allons pas faire maintenant le débat sur le compte administratif.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 2 JUILLET 2010

III – 15

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Mais vous parlez bien des dépenses de communication dans ce dossier-ci !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Vous avez vous-même fait allusion au compte administratif.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Mais il est de 2009, et nous parlons de 2010, Monsieur le Maire !

M. LE DEPUTE-MAIRE – Vous avez fait allusion au compte administratif, je m'excuse. Vous aurez ce débat tout à l'heure et vous aurez votre réponse.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Bien sûr, j'y ai fait allusion. C'est le seul chiffre sur lequel on peut se baser ! Ce que vous annoncez au budget primitif n'est jamais tenu. Alors, je prends le compte administratif, oui.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Arrêtez d'embrouiller tout le monde.

Le Conseil prend acte.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Nous allons maintenant passer à la suite de l'ordre du jour, c'est-à-dire la présentation des vœux. La parole est à M. Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Merci, Monsieur le Maire. La commission a décidé de soumettre à notre conseil deux vœux dont je vais vous donner lecture. Le premier est un vœu pour la défense du système des retraites français.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 4A, intitulé :

Vœu pour la défense du système de retraites français.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Bolo. Madame Jozan.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, même s'il est vrai que le sujet des retraites intéresse l'ensemble des citoyens, qui s'informent d'ailleurs régulièrement sur ce grand débat, et même s'il est fondamental pour les années à venir, nous considérons, une fois de plus, qu'il n'est pas vraiment de notre compétence de traiter de ce sujet à l'intérieur du conseil municipal. Les arguments de M. Bolo ne feront pas avancer de façon précise le travail sur les projets. D'autre part, nous avons, nous, un grand respect de la démocratie représentative.

Quel serait pour nous, en effet, l'intérêt de nous livrer ce matin à l'exposé de positionnements, d'arguments que nous suivons tous ? Mais, puisque vous nous en donnez l'occasion, nous nous permettrons, sans entrer dans le débat technique, de faire trois remarques.

Première remarque : le bon sens, même s'il est vrai qu'il n'est pas la chose la mieux partagée du monde, ce bon sens nous indique clairement qu'en vivant plus longtemps – et d'ailleurs, tant mieux ! –, il nous faudra sans doute travailler plus longtemps et aussi, trouver davantage de moyens de financement pour assurer des retraites de parfois plusieurs dizaines d'années pour un nombre non négligeable de nos concitoyens.

Deuxièmement, la gauche ne s'est jamais attaquée au problème des retraites, sauf à baisser l'âge de départ à 60 ans, ce qui a gravement mis en péril l'équilibre des caisses. Curieusement, cependant, cette même gauche n'est jamais revenue sur les réformes amorcées par les

III – 16

gouvernements de droite, comme si, au fond, elle était relativement satisfaite que d'autres aient commencé à régler des problèmes épineux et peu rentables, c'est vrai, sur le plan électoral.

Troisièmement, pour notre part, nous saluons l'acharnement du Gouvernement actuel à sauver à tout prix le système des répartitions, qui est si cher au cœur de nos concitoyens et qui pérennise ce système de solidarité qui fait la fierté de la France.

Alors, regrettant aujourd'hui que ce sujet soit aussi polémique, quand il y a urgence à sauver l'intérêt général, nous voulons dire ce matin notre dépit, pour ne pas dire notre dégoût, de voir comment le Parti socialiste, au lieu de faire des propositions crédibles, s'acharne personnellement sur celui qui porte courageusement la réforme, ce Parti socialiste livrant aux chiens notre système politique, ...

Protestations dans la salle

... comme si votre objectif était de répandre systématiquement le soupçon des citoyens vis-à-vis du monde politique.

Encore une fois, Monsieur le Maire, le conseil municipal n'a pas compétence pour régler ce problème des retraites. Mais nous ne sommes pas dupes de l'opération politicienne qu'engagent les collectivités territoriales de gauche en portant tous leurs vœux sur ce sujet. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Nous n'allons pas ouvrir un débat, Madame Jozan. Vous vous êtes exprimée ; c'est une explication de vote. Je dis simplement que le conseil municipal a compétence pour se faire le relais des préoccupations des habitants, des Nantais que nous représentons. Chacun peut le faire à sa façon. Qu'il y ait des points de vue différents est parfaitement légitime.

J'appelle le conseil municipal à se prononcer sur ce vœu.

Ah, pardon, j'ai oublié que M. Blineau souhaitait s'exprimer. Je vous prie de m'en excuser, Monsieur Blineau.

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, chers collègues, la réforme des retraites est vitale et ne saurait être différée. Si la France ne réussissait pas à conclure cette réforme, à la rendre humainement acceptable par tous, ou si la réforme était insuffisante, le pays se trouverait en danger. Avant tout, la réforme des retraites doit s'accompagner d'une conquête de la production et donc, d'une reconquête du travail, tant en nombre d'emplois qu'en qualité de travail. L'absence d'une réflexion et d'une politique compréhensible par les Français sur une stratégie industrielle, agricole, agroalimentaire et des services touristiques de notre pays se fait cruellement sentir. Si l'activité productrice de la nation est trop faible pour créer de l'emploi, pour les jeunes autant que pour les seniors, alors, toutes les réformes échoueront. Pour sauver les retraites par répartition, nous devons répondre au défi démographique. Nous considérons donc qu'il est raisonnable de faire glisser progressivement l'âge légal à partir duquel on peut faire valoir ses droits à la retraite de 60 ans à 62 ans. Si l'on choisissait de ne jouer que sur l'augmentation de la durée de cotisation, on créerait une situation dans laquelle tous les Français qui ont fait des études, tous ceux qui ont eu des carrières incomplètes seraient condamnés à ne pouvoir partir à la retraite que dans la zone des 70 ans. Pour tous ceux qui seraient contraints de partir à la retraite avant cet âge, ce seraient des retraites réduites et des pensions insuffisantes.

Trois conditions de justice doivent être satisfaites pour que la réforme soit acceptable par les Français. Premièrement, l'ouverture d'une retraite plus précoce pour les salariés entrés très tôt dans la vie professionnelle. Sous réserve d'expertise, la proposition de maintenir l'âge de 60 ans pour les carrières longues et les entrées dans la vie professionnelles avant 18 ans nous paraît raisonnable. La pénibilité doit être prise en compte, à l'image des accidents du travail, par une

III – 17

caisse autonome alimentée par les entreprises au prorata des risques qu'elles font encourir à leurs salariés, ce qui entraînera une évolution vers des parcours professionnalisés, diversifiés et les incitera à augmenter la prévention. La volonté de déplacer de 65 à 67 ans l'âge du départ à la retraite sans pénalisation pour les carrières incomplètes est inacceptable. 62 ans, oui ; 67 ans, non. Ce sont les salariés les plus fragiles, les femmes qui ont commencé ou recommencé à travailler après avoir élevé des enfants, les petits salaires qui ont « galéré », qui se trouvent ici en cause. Cette décision repose d'ailleurs sur un artifice comptable : quand elles font valoir leur droit à la retraite, un très grand nombre de ces personnes ne travaillent plus ; elles sont au chômage, en fin de droits, aux minima sociaux ou sans ressources. Ce sont donc les caisses de chômage ou les budgets sociaux qui doivent assumer la charge de leurs ressources.

Il manque, dans votre vœu, ainsi que dans la proposition du Gouvernement, une orientation de justice très attendue des Français. L'égalité devant la retraite, l'unification des régimes de retraite doivent lever les injustices si profondément ressenties par nos compatriotes : régimes spéciaux, fonctionnaires par rapport aux salariés du privé, travailleurs indépendants, parlementaires, retraites chapeaux... Ces avantages plus ou moins secrets ou discrets font régner un sentiment de réelle injustice. Seule une unification prenant en compte les droits acquis dans le passé, mais donnant à tous les mêmes règles pour l'avenir, permettra de corriger les injustices et de mettre fin aux privilèges. Nous croyons que la transparence généralisée, l'individualisation des droits, la connaissance de ses droits à tout moment de sa carrière, le libre choix de la retraite à partir d'un âge légal, la simplification des régimes entraînant des gains de gestion – retraite par points ou par compte individualisé doivent être l'horizon proche de notre système de retraite.

Enfin, l'équilibre financier à court terme des régimes de retraite n'est pour nous ni acquis, ni même approché par les timides décisions annoncées. Cet équilibre financier demeure pour nous une très lourde préoccupation. En particulier, l'augmentation de 1 %, de 40 à 41 %, de la tranche la plus élevée de l'impôt sur le revenu, nous paraît purement « cosmétique ». On ne résoudra pas le problème par des expédients comme ceux qui sont envisagés, épuisant en quelques années le fonds de réserve des retraites qui était destiné aux générations d'après-guerre. Les efforts qui sont à demander doivent l'être de manière durable et juste, proportionnée aux moyens réels de chacun, et mettre à contribution des revenus – en particulier financiers – aujourd'hui en grande partie exonérés.

C'est pour toutes ces raisons que les élus du groupe « centre démocrate » s'abstiendront. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes » et abstention du groupe « Centre démocrate »).

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 4B, intitulé :

Vœu pour une véritable politique nationale de la petite enfance.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Grélard.

M. GRÉLARD, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, mes chers collègues, contrairement à ce que laisse entendre ce vœu, le Gouvernement n'a pas la volonté de mettre à mal la qualité des services d'accueil de la petite enfance. Cette interprétation nous semble caricaturale. Il

III – 18

s'agit, bien au contraire, d'ouvrir l'offre d'accueil et de donner ainsi aux parents un choix large dans les structures et les modes d'accueil.

Si le décret du 7 juin 2010 apporte plusieurs assouplissements importants aux normes réglementaires encadrant les différents modes d'accueil de la petite enfance, l'objectif consiste à créer 200 000 places supplémentaires sur la durée du quinquennat. Ce décret introduit entre autres une définition plus opérationnelle des modes de garde. Il entérine effectivement l'existence des jardins d'éveil et réécrit les dispositions relatives aux autorisations d'ouverture délivrées par le Président du Conseil général.

Mais de quel assouplissement s'agit-il ? Nous ne faisons pas du tout les mêmes interprétations des textes que vous. Certaines concernent assurément les limites de capacité d'accueil des structures de la petite enfance. Ainsi, celle des jardins d'enfants est portée de 80 à 90 places. La disposition la plus significative en la matière concerne toutefois l'élargissement des possibilités d'accueil en surnombre ; vous en parlez dans votre vœu. Mais il existe des garde-fous : ces dépassements ponctuels restent soumis à une limite prévoyant que la moyenne du taux d'occupation hebdomadaire ne doit pas dépasser 100 %. Il y a donc un encadrement.

Un volet de cette politique d'assouplissement concerne l'encadrement des structures de la petite enfance. Vous nous dites qu'il y a un abaissement du taux d'encadrement. À ce titre, la norme d'un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas ou pour huit enfants qui marchent n'est pas modifiée. Toutefois, elle s'applique désormais non pas aux seuls personnels placés auprès des enfants présents, mais à l'ensemble des personnels encadrant directement les enfants. Cette mesure permet donc d'optimiser les moyens humains et de répondre notamment à la pénurie de personnel.

Par ailleurs, ce décret vise à accroître l'offre des modes de garde par l'assouplissement des règles et des contraintes qui pèsent dans ce secteur, notamment sur les assistantes maternelles, avec la possibilité d'accueillir simultanément, dans le cadre d'un agrément ordinaire, jusqu'à quatre enfants de moins de six ans, au lieu de trois jusque-là.

Quant à la directive « Services » à laquelle vous faites allusion, elle établit un cadre juridique qui supprime les obstacles à la liberté d'établissement des prestataires de services et à la libre circulation des services entre États de l'Union européenne. Elle vise à garantir aux prestataires ainsi qu'aux destinataires des services la sécurité juridique nécessaire ; mais elle défend aussi la qualité de service et donc, le consommateur. Ainsi, il ne s'agit ni de sortir l'accueil des jeunes enfants du service public, ni de brader le service offert aux familles mais, bien au contraire, d'apporter une offre plus large et des garanties, y compris aux consommateurs que sont les parents, dans ce cadre de service, car la qualité des services est au cœur de cette directive.

Conformément aux engagements du Président de la République et grâce à un effort massif et inédit, en période de crise, de plus de 1,3 milliard d'euros supplémentaires, plus de 200 000 offres de garde seront financées jusqu'à 2012, réparties entre des assistantes maternelles, des places d'accueil collectif, des places en établissements d'accueil de jeunes enfants classiques, des crèches d'entreprise ou encore, des places d'accueil innovantes, que l'on retrouve à travers l'initiative « Espoir banlieues », les micro-crèches, etc.

Une fois de plus, vous brandissez le spectre de la peur alors que la politique du Gouvernement vise à élargir l'offre d'accueil pour les jeunes enfants et à répondre aux attentes des parents, sans jamais remettre en cause la qualité des services d'accueil de la petite enfance.

C'est pourquoi nous ne voterons pas ce vœu.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Je vais mettre le vœu aux voix.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes » - une abstention du groupe « Centre Démocrate »).

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 2 JUILLET 2010

III – 19

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Bolo, vous avez toujours la parole pour la présentation du compte de gestion. Ensuite, je laisserai la présidence à M. Rimbart pour la présentation du compte administratif.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 5, intitulé :

Comptes de Gestion du Receveur des Finances de la Ville de Nantes pour l'exercice 2009 – Budgets Ville et Fossoyage – Approbation.

M. BOLO, Adjoint – En application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code général des collectivités territoriales, notre assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable public. Cette délibération est pour moi l'occasion, en préalable, non seulement de remercier le comptable public et l'ensemble de ses services pour la qualité du travail accompli tout au long de l'année pour la bonne tenue de la comptabilité et le bon déroulement des opérations financières de la Ville de Nantes, mais également de me féliciter du fait que nous travaillons dans le cadre d'une convention d'amélioration de nos relations, dont nous aurons l'occasion de reparler au cours de ce conseil, qui fait qu'alors même que les services du ministère des Finances sont atteints, comme tous les autres, par la vision extrêmement arithmétique du nombre de postes de fonctionnaires, de la révision générale des politiques publiques, nous arrivons tout de même à assurer au bénéfice des Nantais un service financier de qualité. Je voudrais en remercier l'ensemble des agents du ministère des Finances.

S'agissant des écritures de gestion du compte des budgets « Ville » et « fossoyage » de 2009, vous en avez un récapitulatif dans le dossier. Pour mémoire, l'excédent de recettes de gestion était de 44 170 253,26 euros en 2008. Vous avez l'ensemble des montants dans le dossier. Je ne sais pas s'il est utile que je vous en donne lecture *in extenso*. Je vous précise l'important : les chiffres du compte de gestion du receveur des finances de la Ville de Nantes sont identiques à ceux de notre compte administratif, et le résultat de clôture de l'exercice 2009 est de 29 636 211,10 euros.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Il s'agit du compte de gestion. Si vous voulez ouvrir un débat, je vous conseille plutôt de le faire sur le compte administratif.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je laisse maintenant la présidence à M. Patrick Rimbart pour la présentation, par M. Bolo, du compte administratif.

Le Maire quitte la salle.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 6, intitulé :

Compte Administratif 2009 – Budget principal Ville – Budget annexe Fossoyage – Rapport DSU 2009 – Approbation.

M. BOLO, Adjoint – Vous n'allez pas échapper au diaporama traditionnel pour nos affaires budgétaires. Vous allez être destinataires, si ce n'est pas déjà le cas, des documents habituels retraçant l'activité 2009 de notre collectivité. Je pense que vous avez eu un CD-Rom. Vous aurez également le coffret des rapports avec le bilan social, le rapport financier, l'annexe au rapport financier, les rapports des Sem. Vous aurez aussi d'autres rapports, à savoir le rapport d'activité du CCAS, les rapports des délégataires de service public et le fameux dépliant mémo

III – 20

qui permet de repérer l'essentiel des données chiffrées de notre collectivité. Ces données chiffrées, en dehors des aspects comptables, qui sont toujours un peu techniques et parfois même rebutants, sont tout de même importantes, parce qu'elles retracent la réalité d'une activité au service de la ville. Vous trouverez également dans le CD-Rom le compte administratif intégral dans ses formes comptables et le rapport annuel. Tous les documents édités dans ce cadre sont également en ligne, naturellement, sur *Nantes.fr*.

Pour rappel, parmi les éléments clés de la politique financière de 2009, vous vous souvenez qu'en 2009, nous avons remodelé notre politique fiscale dans le sens d'une plus grande équité avec la modification de notre politique d'abattement, que nous avons sauvegardé un haut niveau d'épargne, à près de 58 millions d'euros, permettant le financement de nos programmes d'investissement et la poursuite de notre désendettement dans un contexte, évidemment, où les ressources sont toujours particulièrement contraintes.

Le compte administratif de 2009 s'établit, en fonctionnement, à 353,7 millions d'euros de dépenses et 388,3 millions d'euros de recettes. Vous voyez sur cette diapositive les grandes masses qui composent ce compte administratif en fonctionnement, sur lequel je vais naturellement revenir.

En investissement, vous voyez également les 124 millions d'euros de dépenses pour 90,1 millions d'euros de recettes, ainsi que leur répartition, notamment 64,4 millions d'euros de dépenses d'équipement et toutes les dépenses d'ordre, qui augmentent ce compte d'investissement non pas artificiellement, mais visuellement.

Comme vous l'avez vu, les recettes en fonctionnement sont supérieures aux dépenses, ce qui est heureux, puisque c'est ce qui nous permet de maintenir notre épargne à un niveau élevé. L'analyse rétrospective sur sept ans que nous vous présentons montre que nous sommes toujours à un haut niveau d'épargne, grâce auquel nous avons un taux d'épargne brute de 12,6 % en 2009 – c'est la diapositive suivante. C'est encore un bon résultat, mais la courbe n'est pas tendanciellement très, très bonne, ce qui nous oblige à avoir une grande vigilance sur la suite. Nous sommes encore sur des ratios tout à fait acceptables, mais la tendance n'est pas facile à tenir.

Voilà pour les grandes données. Nous allons maintenant passer aux données chiffrées.

Vous allez voir le récapitulatif, en dépenses comme en recettes, des crédits ouverts, qui sont constitués de l'addition de notre budget primitif, de nos décisions modificatives et de l'excédent 2008, qui a été reporté. Les chiffres indiquent que les réalisations sont nettement plus conformes, en tout cas plus conformes en recettes qu'en dépenses, ce qui témoigne simplement de la rigueur de notre gestion.

En section d'investissement, vous trouvez également des restes à réaliser qui sont faibles – et traditionnellement, la section d'investissement est intéressante à regarder à ce titre : cela signifie que l'ambition d'investissement que nous avons affichée au moment du budget prévisionnel a été respectée.

Les recettes de notre collectivité, en 2009, ont été en augmentation de 3,4 %. Ce petit visuel vous présente le détail : les autres produits de fonctionnement figurent tout en haut, la fiscalité directe, y compris les rôles supplémentaires, et donc notre produit fiscal, qui a été en augmentation de 6 %, les dotations et compensations de l'État, qui sont en augmentation de 0,4 % et les dotations et fonds de concours de Nantes Métropole, en augmentation de 3 %. La fiscalité directe représente 37 % de nos recettes de fonctionnement. Les recettes fiscales, comme je l'ai dit, augmentent de 6 % et pour la première fois, elles sont majoritairement issues de la taxe foncière. C'est l'effet de la réforme des abattements que nous avons votée et de la nouvelle répartition de la charge fiscale, qui fait porter un peu moins de poids sur les locataires, un poids équivalent, voire en baisse, sur les propriétaires occupants, notamment les familles, et qui se reportent donc assez logiquement sur la taxe foncière. Dans ces 6 % d'augmentation, il y

III – 21

a l'effet de la loi de finances, c'est-à-dire l'augmentation des bases de 2,5 %, l'effet de la taxe d'habitation, où l'effet bases est de -11,1 % : c'est l'effet de notre réforme, qui se vérifie – et de la taxe foncière : + 1,7 %, ainsi que l'effet taux : +8,4 %. Mais cet effet taux compense les 11,1 points de baisse du produit de la taxe d'habitation.

Le camembert présenté est une illustration qui montre, taxe par taxe, la part des rôles supplémentaires et la part tout à fait symbolique de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Pour continuer à propos de la fiscalité directe, la diapositive récapitule ce que je disais à l'instant, avec une réduction de l'assiette d'imposition de tous les foyers en résidence principale, soit 139 370 foyers.

Vous vous souvenez qu'au moment de l'adoption de notre réforme des abattements, nous avons étudié la structure de la relation entre les foyers nantais et la taxe d'habitation. En 2009, nous avons bien 43 % des foyers plafonnés en fonction de leurs revenus, c'est-à-dire qui ne paient pas intégralement la taxe d'habitation, 10 % des foyers qui, pour des raisons diverses, ne paient pas du tout de taxe d'habitation et 47 % de foyers qui paient intégralement leur taxe d'habitation. Il vous est précisé que 71 % des foyers occupants payant intégralement leur TH en 2009 ont connu une baisse ou une stabilisation de leur cotisation et que 12 % des propriétaires occupants payant intégralement leur TH ont vu baisser ou neutraliser la hausse de leur cotisation foncière grâce à la baisse de leur cotisation de TH : ce sont essentiellement les familles qui constituaient le principal objectif de la révision de notre politique d'abattements.

Les dotations de l'État, à 101,4 millions d'euros, sont en légère augmentation : +0,4 %. Cette augmentation est purement conjoncturelle, puisqu'elle est exclusivement liée aux effets du dernier recensement, qui nous a rapporté une augmentation de la population nantaise de 13 142 habitants. Ceci nous a permis d'avoir mécaniquement 1,7 million de dotation forfaitaire supplémentaire. En l'absence de cette dynamique démographique, la diminution de la dotation forfaitaire aurait été de 300 000 euros, du fait de la baisse structurelle du complément de garantie. Voici notre petit diagramme habituel sur la perte de pouvoir d'achat – ou la hausse, pourquoi pas ? – des concours de l'État depuis 2003. On constate effectivement que grâce à l'augmentation démographique, nous avons une petite atténuation de la baisse, puisque nous ne sommes plus qu'à 13,1 millions d'euros de perte sèche de pouvoir d'achat des dotations de l'État.

Les dotations de Nantes Métropole sont à 15 % des recettes de fonctionnement, ce qui est tout à fait important, puisque cela représente un total de 57,1 millions d'euros, entre les fonds de concours, les dotations de solidarité communautaire et l'attribution de compensation.

Les autres produits de fonctionnement s'établissent à 59,8 millions d'euros, soit 26 % de nos recettes, avec la hausse des recettes tarifaires – ce ne sont bien sûr pas nos tarifs qui ont augmenté de 11,6 % ; c'est l'augmentation de la part des recettes tarifaires dans nos recettes. Il s'agit, mécaniquement, de l'augmentation des droits de stationnement, puisqu'il y a eu une extension du parc payant, et d'une augmentation des recettes dans les secteurs de la petite enfance et de l'accueil périscolaire, liée notamment à la hausse des fréquentations. En revanche, nous avons une baisse significative de la fiscalité indirecte, principalement en raison de la diminution de 2,8 millions d'euros du produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation. Pour ne pas souffrir davantage, je n'ai pas fait figurer sur la diapositive la baisse de la taxe sur les spectacles, due essentiellement à la baisse de fréquentation du stade de la Beaujoire.

En dépenses, nous avons 325,2 millions d'euros de dépenses de gestion. Il s'est agi d'accompagner les besoins nouveaux des habitants. Nous allons détailler cela.

Tout d'abord, la masse salariale s'établit à 163,2 millions d'euros. Nous avons voté 163,1 millions d'euros au budget primitif. Vous voyez que les choses ont tout de même été

III – 22

serrées de très près, avec une évolution globale de 2,3 % – et de 3,3 % si l'on inclut le remboursement à Nantes Métropole des frais de personnel mutualisé –, qui s'explique par l'évolution des effectifs, puisque nous avons créé, en net, 37 postes supplémentaires : 12 pour la petite enfance, dont nous parlions à l'instant dans l'un des vœux, 8 pour l'éducation, priorité des priorités de la politique municipale, avec l'ouverture du pôle Séquoia ainsi que de l'école Julien-Gracq, et 9 pour la direction du patrimoine et de l'archéologie, direction nouvellement créée, conformément à nos engagements électoraux. Dans ces 3,3 %, il y a également l'effet du fameux GVT [glissement vieillesse technicité], les améliorations pour les évolutions de carrière, les quelques augmentations de la valeur du point, dont les fonctionnaires ont quelque raison de trouver qu'elles ont été bien modestes, mais qui ne dépendent pas de nous, et les mesures d'accompagnement social : revalorisation des tickets restaurant, participation de l'employeur à la mutuelle, qui relèvent de notre politique de relations sociales.

Les transferts versés s'élèvent à 94,2 millions d'euros, soit une augmentation de 8,1 % et de 7,1 millions d'euros, ce qui n'est pas négligeable. Cela reste, de notre point de vue, un domaine de grande vigilance. L'enfance – jeunesse et l'éducation ont ainsi augmenté de 2,9 millions d'euros pour l'élargissement des exigences vis-à-vis de notre délégataire de service public, l'Accoord, et de 300 000 euros pour les accueils périscolaires. Le sport a également connu une augmentation de ses subventions versées : c'est le succès du sport nantais de haut niveau dont se félicitaient récemment M. le Maire et Marie-Françoise Clergeau, à juste titre, puisqu'y figurent notamment les grands succès du sport féminin de haut niveau. La culture a obtenu 1 million d'euros supplémentaire pour Estuaire 2009 et le spectacle de Royal de luxe. S'agissant d'une biennale, il était normal qu'en 2009, il y ait quelques dépenses supplémentaires par rapport à 2008. Les besoins sociaux ont malheureusement connu une hausse, puisqu'il a fallu ajouter 500 000 euros de participation du budget de la Ville au budget du CCAS.

S'agissant des moyens des services, les dépenses de gestion ont augmenté de 9,3 % – de 6,2 % hors remboursement à Nantes Métropole des frais de personnel mutualisé. Cela s'explique principalement par l'évolution de la facture énergétique – ce sera malheureusement aussi le cas en 2010, puisque 2009 et 2010 ont été des hivers rigoureux, avec des périodes de froid très importantes, et que les factures de gaz ont augmenté, pour la ville comme pour les ménages, de manière considérable –, par la mise en service de nouveaux équipements, qui génèrent très logiquement des frais de fonctionnement, et par l'organisation de manifestations ponctuelles comme les Florales ou Estuaire, qui entraînent des dépenses dites de gestion supplémentaires, mais qui traduisent une forte activité et en aucun cas, des dérives.

J'attire votre attention sur les frais financiers. Je parlais de l'évolution tendancielle non pas préoccupante, mais qui appelait notre vigilance sur notre capacité d'épargne. Les frais financiers ont baissé de 4 millions d'euros, ce qui est tout à fait considérable. Cela résulte des effets bénéfiques de notre désendettement, naturellement, de l'efficacité de la gestion active de la dette, puisque nous avons, à la direction des finances, des compétences remarquables, qui nous permettent, en fonction de l'évolution des taux d'intérêt et des types de produits financiers que nous avons en stock, d'ajuster en permanence notre dette et son coût, mais surtout, des taux historiquement bas, qui ont impacté très favorablement nos prêts à taux variable, grâce à une structure de dette que nous évoquerons ultérieurement. Tout ceci a permis de dégager des marges de manœuvre pour le financement des investissements.

Mais vous aurez observé qu'il s'agit là d'éléments qui sont conjoncturels. Cela veut dire que, dans le contexte actuel, nous n'avons pu préserver notre haut niveau d'épargne de gestion que grâce à la conjonction d'éléments conjoncturels favorables, ce qui montre bien que nous devons rester extrêmement vigilants, parce qu'un retournement des taux d'intérêt aurait un impact sur ce poste ; un impact un peu moins important parce que nous continuons mécaniquement à nous désendetter, un impact réduit parce que notre gestion active de la dette porte aussi sur le choix des produits financiers que nous sélectionnons, à l'heure actuelle, mais il faut tout de même que nous soyons vigilants. L'effet ciseaux dont je vous parle régulièrement est pour

III – 23

l'instant masqué et compensé par ces évolutions conjoncturelles favorables, mais cela pourrait ne pas durer.

Au compte administratif, voici le détail de l'investissement : 19 % des dépenses d'investissement ont été consacrées à l'entretien durable du patrimoine de la ville, soit 13,1 millions d'euros. J'opérerai ultérieurement un focus sur ce point.

L'effort d'investissement, à savoir l'effort d'équipement et de ses composantes, se répartit entre les dépenses d'équipement propres, pour 64,7 millions d'euros, et les subventions d'équipement versées, pour un total de 69,9 millions d'euros. Cet effort d'investissement soutenu est en hausse d'un peu plus de 10 millions d'euros par rapport à notre exercice précédent. Il est financé à 78 % par des ressources propres et à 22 % par de l'emprunt. Comme illustré sur le camembert, les opérations individualisées ont représenté 52 % de l'effort d'investissement, les travaux d'aménagement et d'amélioration, 6,3 millions d'euros, les moyens de gestion, 9,4 millions d'euros – c'est l'équipement des services pour tout ce qui concourt aux services à la population. Entrent également dans l'investissement l'entretien durable du patrimoine, sur lequel je reviendrai, les subventions et fonds de concours. Par politiques, nous voyons que la plus grande part des dépenses d'équipement propres est pour l'éducation. Les chiffres sont la traduction d'une activité et également, la traduction de priorités politiques, et c'est bien là qu'on le voit apparaître, puisque l'éducation, la culture et le sport représentent une large part de notre budget, au regard des compétences qui sont les nôtres. L'aménagement, le patrimoine, l'archéologie et la valorisation du cadre de vie consomment plus de 6 millions d'euros, soit plus de 10 %, ce qui est loin d'être négligeable.

Voici quelques visuels avec un peu moins de chiffres et de graphiques. L'éducation concentre 31 % des dépenses, avec l'ouverture du pôle « sciences et environnement » Séquoia et de l'école de la Bottière-Chénaie, ainsi qu'avec la rénovation des écoles des Réformes et du Linot.

Le développement culturel représente 17 % des dépenses, avec la Fabrique, Laboratoire(s) artistique(s), pour 5 millions d'euros, le Grand Musée d'art – c'est le début –, pour 2,2 millions et les travaux d'entretien durable, pour 1 million.

9 millions d'euros ont été consacrés au sport, soit 14 % des dépenses d'investissement, avec le stade Marcel Saupin – nous étions à son inauguration – et l'entretien durable, à hauteur de 3,4 millions d'euros, dont 600 000 euros pour la réhabilitation du gymnase Pierre de Coubertin.

Les dépenses en matière d'aménagement, de patrimoine et d'archéologie portent beaucoup sur les espaces verts, avec des travaux d'amélioration et des travaux sur les jardins familiaux, ainsi que sur les églises Saint-Nicolas et Sainte-Anne, pour 1,9 million d'euros.

12 % de nos dépenses d'investissement ont été consacrées à la solidarité et à la vie sociale, avec la maison de quartier de Malakoff, celle de la Bottière, l'entretien dans les équipements et, pour la solidarité, la transformation de deux foyers-logements en EHPAD ainsi que des actions pour favoriser l'accès aux services publics des personnes en situation de handicap.

Je voudrais faire un focus sur l'entretien durable du patrimoine, parce que ce sont plus de 13 millions d'euros dépensés en 2009, dans des opérations qui ne sont pas individualisées et qui sont donc peu spectaculaires, mais qui sont très importantes pour l'usage quotidien qui en est fait, pour la préservation de ce patrimoine de la ville, qui est le patrimoine de tous les Nantais, et également très importantes parce que beaucoup de ces dépenses visent à améliorer la performance énergétique de nos bâtiments.

L'entretien durable du patrimoine a porté sur l'éducation. Nous avons dépensé plus de 5 millions d'euros en réfection de cours, étanchéité des couvertures, en réfection des sanitaires, façades et menuiseries extérieures, en mise aux normes électriques et également pour d'autres travaux sur les écoles Gaston Serpette, Gustave Roch, des Marsauderies, Molière... C'est un programme sur lequel je voulais insister, parce qu'il est tout à fait impressionnant et qu'il n'est

III – 24

pas suffisamment mis en valeur. En effet, quand on fait des réfections de sols dans les écoles, des réfections de chaufferies, de façades, ce n'est pas toujours visible pour l'ensemble de la population, mais c'est extrêmement apprécié par l'ensemble des utilisateurs et, s'agissant de l'éducation, c'est aussi la traduction d'une priorité politique.

De la même manière, en sports, je vous avais dit, il y a quelque temps, que nous avions parfois des vestiaires ou des sanitaires, dans nos équipements sportifs, qui n'étaient pas dignes du XXI^e siècle. Un gros effort a été réalisé dans ce domaine, avec 3,4 millions d'euros dédiés au Palais des sports de Beaulieu – ce sera un programme plus important, dans l'avenir –, mais aussi à la réfection de sols sportifs dans les gymnases Jean Zay, Gravaux-Dupleix, Émile Morice, de Chantenay, du Croissant, dans les salles omnisports de la Colinière, donc des choses vraiment importantes, ainsi que des rénovations de tribunes et de vestiaires au stade Pascal Laporte, bien sûr, mais aussi des opérations plus discrètes et non moins utiles.

Toujours sur l'entretien durable du patrimoine, mais cette fois-ci, dans le secteur du développement associatif et de l'enfance – jeunesse, ont été réalisées des réfections de chaufferies, de façades et d'étanchéité à Bellevue et à la maison des associations, au Prinquiau, la réfection des couvertures dans le local associatif de la rue Félix Thomas, des réfections de menuiseries dans les haltes-garderies, des réfections de façades de crèches ou de multi-accueils, un remplacement de chaufferie au centre de loisirs de l'Accoord à Grandchamp-des-Fontaines... Tout ceci est exactement à l'aune de ce que je vous expliquais à l'instant.

Pour le développement culturel, 1 million d'euros a été investi dans l'entretien durable du patrimoine pour des travaux de sécurité : réfection d'escalators, mise aux normes de sécurité au château des Ducs de Bretagne, entretien et rénovation de l'auditorium du conservatoire national de région, qui en avait effectivement bien besoin.

D'autres opérations d'entretien durable ont été menées : dans les églises, dans les Mapad, sur les espaces verts, dans les cimetières...

C'est donc un programme tout à fait important. Je voulais à ce propos saluer le travail tout à fait considérable des services de la Ville, et notamment celui du bâti, qui fait beaucoup de ces travaux en régie, directement. Je vois Raymond Lannuzel qui opine du chef... Il faut effectivement saluer la grande capacité des services de la Ville à réaliser eux-mêmes un nombre de travaux très importants et de grande qualité.

S'agissant des recettes du compte administratif de 2009, quand il y a de bonnes nouvelles, il faut savoir les souligner, y compris quand elles viennent de l'État : le respect de la convention que nous avons passée avec l'État sur le FCTVA nous a permis d'anticiper 7,4 millions d'euros de recettes au titre des investissements réalisés en 2008, puisque vous savez qu'antérieurement, ou si nous n'avions pas conclu ou respecté cette convention pour un haut niveau d'investissement, le FCTVA, aurait été versé avec deux ans de décalage. Les produits de cessions foncières correspondent à la vie habituelle de la collectivité en la matière. Les subventions versées par nos partenaires financiers sont principalement celles des autres collectivités, et je voudrais saluer à cet égard le fait que le Sénat ait retenu un amendement du groupe communiste, qui a rétabli la clause de compétence générale dans la réforme territoriale. J'ignore comment tout cela va finir mais, en tout cas, il y a plutôt de bonnes nouvelles qui nous sont parvenues ces jours-ci en provenance du Sénat, et contre l'avis du Gouvernement, naturellement. Mais les sénateurs sont visiblement des gens raisonnables. J'ai déjà parlé des subventions versées par les partenaires financiers. Quant au remboursement du capital de la dette CU, c'est la part dont nous nous désendettions depuis déjà deux ou trois ans, et nous arrivons à faire mieux, comme nous allons le voir.

Nous avons continué à limiter notre recours à l'emprunt. En 2009, il a été limité à 15,9 millions d'euros, avec une diversification de nos sources de financement et le recours à des emprunts bonifiés auprès de la BEI, la Banque européenne d'investissement, via la Caisse d'épargne,

III – 25

puisque quand nous faisons la restructuration de l'école des Réformes, nous la réalisons en bâtiment à basse consommation et que cela nous donne droit à l'accès à des produits financiers bonifiés. Nous avons emprunté 1,3 million d'euros auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la maison de quartier de Malakoff et 11 millions d'euros auprès de la banque Calyon pour financer les investissements de 2009. Je précise au passage que Calyon était un établissement qui, jusqu'ici, n'avait pas mis les prêts aux collectivités locales dans ses priorités commerciales, puisque c'est aussi de cette manière que cela fonctionne, et que le fait d'avoir souscrit cet emprunt nous permet de diversifier, de progresser dans la multiplication des partenaires financiers de la Ville. Calyon nous a fait la meilleure offre, tout simplement, à la fois sur les taux d'intérêts, mais aussi sur les capacités de ré-intervention en cours d'amortissement du prêt. Nous avons donc vraiment choisi la meilleure offre ; il n'y a pas d'ambiguïté à ce sujet.

S'agissant de la dette, nous en sommes à notre quinzième année de désendettement. Nous avons remboursé 30,9 millions d'euros et diminué notre stock de dette de 8,8 millions d'euros, soit 1,2 million d'euros de plus que l'objectif que nous nous étions fixé, qui était la dette remboursée par la communauté urbaine, soit 7,6 millions d'euros. La dette par habitant est passée, en euros constants, de 2 514 euros à 1 038 euros entre 1995 et 2009. Nous avons une structure de dette particulièrement saine, puisqu'elle est composée à 25 % de prêts structurés – mais qui sont structurés sur des bases tout à fait prudentes et ne comportant pas de risque particulier –, à 34 %, de prêts à taux variable qui, actuellement, sont une excellente affaire, et à 41 %, de prêts à taux fixe, parce qu'il faut quand même toujours conserver une part importante de sa dette dont on mesure exactement la manière dont elle va évoluer à l'avenir.

La courbe de l'évolution de la dette par habitant sur les dix dernières années est significative. Elle est un peu l'illustration du fait que les collectivités territoriales, on ne le répétera jamais assez, portent 75 % de l'investissement public, mais ne génèrent que 10 % de la dette. On sait où sont les bons gestionnaires.

Les ratios de 2009 sont légaux et vous sont présentés d'une manière qui sera plus lisible sur les documents mis à votre disposition que sur la diapositive à l'écran. En revanche, ce qui est beaucoup plus lisible est notre traditionnel petit billet de 100 euros – qui n'est pas si petit que cela... –, où nous voyons, pour 100 euros, les secteurs d'activité de la ville avec les recettes, dépenses, investissement et fonctionnement confondus. On constate que les premiers budgets sont encore l'éducation, la solidarité et la vie sociale, la culture, les sports... Tout cela est particulièrement parlant.

Je vous remercie de votre patiente attention.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Bolo. Madame Jozan.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce compte administratif de 2009 s'inscrit dans la droite ligne des comptes administratifs précédents et du budget primitif :

- peu d'investissements ciblés sur des mesures anti crise, alors qu'au niveau local, il y aurait eu un intérêt à prendre le relais du plan de relance de l'État ;

- un fonctionnement encore dispendieux, alors que l'on vient de pointer l'importance et la responsabilité des dépenses de personnels dans les dérapages de nos finances publiques, comme nous l'avons vu la semaine dernière, avec le discours de M. Migaud, à la Cour des comptes ;

- un effort de désendettement clamé haut et fort, alors qu'il n'est qu'un tour de passe-passe, puisque ce désendettement se fait au détriment de Nantes Métropole, et nous le savons tous... ;

III – 26

- des impôts dont vous nous dites qu'ils n'ont pas augmenté mais en réalité, c'est aussi un tour de passe-passe, et personne n'en est dupe ;
- des hausses de tarifs de transport et aussi, comme nous le verrons à la fin du conseil municipal, des hausses importantes dans les tarifs de stationnement, qui deviennent finalement une taxe locale ;
- tour de passe-passe également quant au fonctionnement : on nous avait dit qu'une mutualisation empêcherait de grever les frais de personnel. En réalité, au lieu d'une mutualisation entre Nantes et Nantes Métropole, on grève le budget en faisant des empilements ;
- un investissement à peu près au même niveau que lors du mandat précédent et, rappelons-le, pas de stratégie ciblée anti crise, en réalité.

Nous avons par ailleurs des questionnements : pourquoi des subventions et participations aussi faiblement réalisées en 2009 ? Moins de 50 % des sommes prévues ont été obtenues, alors que 80 % des dépenses ont été réalisées.

Comme toujours, Monsieur le Maire, vous tapez sur l'État. Monsieur Bolo, vous avez quand même avoué que le remboursement anticipé du FCTVA vous avait permis d'abonder le désendettement. Au total, par cette participation, l'État finance 8,5 milliards sur 40 milliards d'investissement des collectivités. C'est d'ailleurs probablement le cœur du débat. La question clé est la solidarité. Tout le monde sait que l'État est endetté et qu'il doit donc y avoir des efforts à tous les échelons. La politique de RGPP engagée par l'actuel Gouvernement est à saluer, puisqu'aucun des gouvernements précédents n'a eu le courage de le faire, et il est vrai que la tâche est immense.

Permettez-moi de revenir sur ce discours de M. Migaud à la Cour des comptes qui, le 23 juin, sonnait l'alarme sur la situation financière de la France. M. Migaud préconise en effet aujourd'hui de revoir toutes les dépenses et de réexaminer les dépenses publiques les plus coûteuses. Il a pointé du doigt les prestations sociales, mais également les rémunérations des fonctionnaires. Nous vous posons ici la question : quand tous les acteurs sont invités à faire des réductions de dépenses publiques, pourquoi les collectivités locales en seraient-elles exemptées ? Quelles sont les annonces que la Ville de Nantes peut faire à ses habitants, aujourd'hui, pour montrer que cette ville participe aussi à cet effort de désendettement, de désengagement, d'allègement budgétaire ?

La Cour des comptes préconise une évaluation systématique du bien-fondé des dépenses publiques et de leur efficacité. Partout, des marges de manœuvre existent. Une fois encore, pouvez-vous nous annoncer quelles seront les marges de manœuvre sur lesquelles, avec l'ensemble des acteurs politiques, avec l'ensemble des collectivités, avec l'ensemble des échelons, à tous les niveaux de la nation, vous allez entamer cette politique de restriction des dépenses publiques ? Parce que, nous le savons tous, dans la crise qui est celle des finances publiques et qui s'ajoute à la crise économique, l'État n'a tellement plus d'argent qu'il ne peut même pas rembourser les billets d'avion trop chers que devrait payer M. Cestor pour sa femme.

Plus sérieusement, le message porté par M. Migaud nous interpelle tous, et nous demandons solennellement à la Ville de Nantes d'y répondre. Merci.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Monsieur Lannuzel.

M. LANNUZEL, Adjoint – Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, je voudrais tout d'abord remercier mon ami Pascal Bolo pour la clarté de son exposé. Résumer en quelques minutes toute une année d'activité municipale n'est pas forcément évident.

III – 27

Ce compte administratif est conforme aux engagements pris lors de l'adoption du budget de 2009. Je rappelle ici, pour les élus communistes, l'attachement, que nous avons souligné lors de cette adoption, d'une part, au maintien d'un haut niveau d'investissement et, d'autre part, à une évolution des dépenses de fonctionnement compatible avec l'exigence de déploiement d'un service public de qualité. Le résultat de l'exercice que notre conseil municipal examine aujourd'hui témoigne d'une bonne résistance des capacités budgétaires de la ville, malgré un contexte défavorable : une croissance sérieusement ralentie par la crise financière, la baisse du pouvoir d'achat de nos concitoyens, un taux de chômage en évolution et une loi de finances 2009 confirmant la dégradation des compensations de l'État au titre des dotations... ; tout cela n'était guère favorable à une évolution positive des finances communales.

Rappelons ici les inquiétudes que nombre d'entre nous nourrissent quant à l'avenir de la dotation de solidarité urbaine. Le rapport de la mission « cité » sur les principales actions menées au titre de la DSU, rapport joint à ce compte administratif, montre que cette dotation impacte largement les politiques publiques menées en faveur des habitants des quartiers prioritaires. La dotation perçue en 2009 représente environ 24 % de la dépense globale de la Ville qui, pour les secteurs d'habitat social, s'élève à plus de 23,6 millions d'euros. Dans une ville comme Nantes, qui consacre d'importants efforts aux politiques de solidarité et d'insertion, de santé publique, aux politiques éducatives, de sports, de développement culturel et de petite enfance, l'impact est loin d'être neutre.

Les résultats de l'exercice que nous examinons aujourd'hui témoignent de la validité des choix budgétaires effectués au début de 2009, marqués notamment par l'instauration, en matière fiscale, d'une politique d'abattement pour les familles les plus modestes et par la part significative – à hauteur de 20 % du fonctionnement et de l'investissement – de la politique publique « solidarité et vie sociale » ; des choix qui, à l'évidence, vont dans le sens des priorités auxquelles notre collectivité doit faire face.

C'est pourquoi les élus communistes voteront ce compte administratif. Merci de votre attention.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Monsieur Even.

M. EVEN, Adjoint – Je m'exprime au nom du groupe alternatif UDB. Monsieur le Maire, mes chers collègues, le débat autour du compte administratif est à nos yeux un moment privilégié de la vie municipale. C'est ce débat, en effet, qui permet de mesurer les écarts entre la prévision budgétaire, le budget primitif plus les décisions modificatives – il y en aura d'ailleurs une aujourd'hui, la délibération 48, mais pour l'exercice 2010 – et la réalité, la réalisation budgétaire. Et je trouve cela politiquement intéressant.

Je remercie M. Bolo, Adjoint aux finances et au dialogue citoyen, de son exposé précis. J'insiste toujours sur le double intitulé de sa délégation, qui traduit bien le fait que le citoyen est aussi un contribuable. Je trouve que c'est une excellente disposition de début de mandat.

Permettez-moi, Monsieur le Maire, de n'évoquer que deux des quatre orientations budgétaires qu'avait tracées Pascal Bolo lors de la présentation du budget de 2009, il y a un an. Il affirmait ainsi, à cette occasion, sa stratégie financière et budgétaire pour la ville : la poursuite du désendettement et le maintien d'une capacité d'investissement, avec un effort particulier porté sur l'entretien durable du patrimoine. C'était il y a un an, et cela figure en page 5 du rapport de présentation du budget primitif que, je pense, tout le monde a apporté ici aujourd'hui. Je me focaliserai sur deux points, deux points seulement, mais qui sont fondamentaux, à nos yeux : le stock de la dette et le volume des investissements.

Pascal Bolo a indiqué le stock de la dette au 31/12/2009, mais je le répète avec un certain plaisir, non pas en raison de son montant, mais pour la diminution qu'il enregistre : 327 millions en 2007, 310 millions en 2008 et 302 millions en 2009, soit une diminution de 8,8 millions. On peut penser que l'année prochaine, nous passerons sous la barre, un peu symbolique, des

III – 28

300 millions d'euros. Mais peut-être l'Adjoint aux finances pourra-t-il, à l'occasion de la délibération 48, donc la décision modificative, nous indiquer une tendance. Le stock de dette a donc diminué.

Pour l'investissement, les dépenses nouvelles inscrites au budget primitif étaient de 66 millions d'euros. Le volume des dépenses réalisées en matière d'investissement est de 69,9 millions d'euros ; il est donc nettement supérieur à ce que nous avons réalisé en 2008, soit 59 millions. À notre sens, tout cela est dû aussi à la bonne gestion budgétaire et financière de la ville. Près de 70 millions ont été investis et utilisés aussi pour rénover, pour restaurer nos bâtiments. Le volume consacré à l'entretien durable a été de 13 millions d'euros ; un volume important. C'est très positif, car chacun sait que les standards d'aujourd'hui permettent de faire des économies de gestion dues par exemple à l'amélioration des techniques de chauffage et d'isolation. Cela permet aussi, et c'est très important pour les citoyens nantais, un meilleur accueil des publics et singulièrement, des enfants, ainsi qu'une amélioration des conditions de travail des agents.

Nous voterons pour ce compte administratif de 2009, mais en guise de conclusion, je voudrais évoquer la fiscalité : la fiscalité locale, les impôts directs locaux, mais aussi l'impôt sur le revenu, donc, la fiscalité nationale. S'agissant des impôts locaux et de la taxe d'habitation, Pascal Bolo a dit, dans son rapport du BP de 2010, je cite sa phrase : « En 2009, la Ville a profondément remanié sa politique d'abattements afin de répartir équitablement l'effort demandé aux contribuables. » Nous avons voté cette disposition et nous nous réjouissons de ses effets quant à la recherche de l'équité fiscale.

Quant à l'impôt sur le revenu, c'est un impôt national, certes, mais cela a un rapport avec la capacité de l'Etat à doter les collectivités locales. À cet égard, tout le monde, ici, a noté les tensions budgétaires dans le pays et singulièrement, dans le budget des collectivités locales. Dans le même temps, l'actualité a cruellement remis en lumière un dispositif choquant, éloigné des principes républicains, celui du bouclier fiscal : on restitue de l'argent à des personnes privées qui sont riches et qui n'ont pas besoin de cet argent pour vivre. Ce bouclier fiscal est une faute politique grave et il est temps que cet argent redevienne de l'argent public.

Je vous remercie, Monsieur le Maire et mes chers collègues, pour votre attention.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Monsieur Cestor.

M. CESTOR, Conseiller municipal – Je souhaite répondre à Mme Jozan, qui m'a interpellé et a cité mon nom. Je voudrais simplement vous rappeler, Madame Jozan, qu'avant d'être un retraité, j'étais un fonctionnaire et que ce qu'a relaté la presse est un conflit entre employeur et employé. Je trouve bizarre que cela puisse être évoqué au sein d'un conseil municipal. Mais, Madame Jozan, vous avez l'habitude de ces bassesses, et cela ne m'étonne pas de vous.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – La parole est à Mme Loirat.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Merci. Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous ne voterons pas ce compte administratif, tout comme nous n'avions pas voté le budget primitif de 2009, puisque nous étions en désaccord avec l'augmentation des impôts, qui ne figurait pas dans le programme « Nantes et plus ».

Vous avez dit tout à l'heure, Monsieur Bolo, que l'éducation était le premier budget, dans vos documents en couleur. Mais nous, nous avons travaillé sur les documents en noir et blanc, et il s'avère que l'éducation, en fait, n'est absolument pas, n'est plus le premier budget. Le premier budget, aujourd'hui, au compte administratif, est celui de la culture, avec 55,7 millions. Vient ensuite le sport, avec 55 millions également, et l'éducation, loin derrière, avec 10 millions de moins, soit 43 millions. Je tenais à le préciser. Pour le reste, je ne reviendrai pas sur tout ce qui a été dit, mes collègues l'ont fait.

III – 29

Mais nous sommes tout de même surpris de trouver ce topo de présentation sur la dotation de solidarité urbaine joint au compte administratif. En effet, il s'agit de 5,6 millions de dotation de l'Etat. Dans les comptes, ce qui nous a interpellés est que nous vous avons suggéré de faire des économies, mais que vous les avez faites sur des postes auxquels vraiment, nous n'aurions pas pensé, si nous avons été aux responsabilités. Par exemple, la fonction 5, l'action en faveur des personnes en difficulté qui, avec la crise, sont de plus en plus nombreuses. Aujourd'hui, j'ai finalement envie de vous parler des dépenses que vous n'avez pas faites. D'habitude, je souligne plutôt les dépenses qui sont énormes, mais là, je vais vous parler de ce que vous n'avez pas fait. Page 109 du compte administratif, pour l'action en faveur des personnes en difficulté, en achat de prestations de services, vous avez dépensé zéro. Pour l'action en faveur des personnes en difficulté, en alimentation, vous avez dépensé zéro. En fourniture de petit équipement, vous avez dépensé zéro. Pour l'action en faveur des personnes en difficulté, en catalogues et imprimés, zéro, en frais de nettoyage, zéro, en charges de personnel, zéro. Ne dites pas que ce n'est pas vrai et ne vous justifiez pas avec votre communication jointe sur la DSU, parce qu'au compte administratif, les colonnes restent désespérément vides.

Dernier point, à propos des dotations de l'État : à chaque fois que vous nous présentez le budget, Monsieur Bolo, vous versez des larmes de crocodile sur des baisses et autres choses. Eh bien, au compte administratif, vous avez eu 117 millions, alors que vous n'en aviez prévu que 114. Je vous remercie donc de modérer votre discours sur le désengagement de l'État.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Monsieur Mazzorana-Kremer.

M. MAZZORANA-KREMER, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire. Quelques mots pour vous dire, d'abord, que les radicaux vont évidemment voter le compte administratif. Ils vont le faire sans états d'âme et avec enthousiasme, parce que c'est un compte administratif parfaitement équilibré, pour nous, en termes de politique. C'est une politique qui permet d'avoir une ville agréable à vivre et dans laquelle nous ressentons la politique juste qui est menée, que ce soit dans le secteur de l'éducation, où nous avons vu que les investissements pour mettre nos écoles en très bon état de fonctionnement sont importants, ou que ce soit en matière financière, puisque le désendettement, vous l'avez souligné, continue depuis quinze ans, et avec des effets qui sont loin d'être négatifs, puisque nous sommes partis de 2 514 euros par habitant en 1994 pour arriver aujourd'hui à 1 038 euros par habitant. Et que l'on ne me dise pas que c'est uniquement dû à un transfert de charges avec Nantes Métropole, pour une raison très simple : Nantes Métropole regroupe 24 communes et non pas la ville de Nantes toute seule.

Je tiens aussi à dire, avant de terminer et de vous apporter l'accord et le vote des radicaux pour ce compte administratif, que, contrairement à ce que nous faisons et qui est reconnu par tous les gens qui visitent notre ville et prennent connaissance de la manière dont elle est gérée, on ne peut pas dire la même chose de la gestion des finances de l'État. Je sais bien, et Madame Jozan, vous l'avez dit – le Premier ministre l'avait dit aussi, à juste raison –, que l'État n'a plus d'argent, mais quand on n'a plus d'argent, on évite de faire des bêtises et, pour éviter de faire des bêtises, on évite de réveiller les gens comme je l'ai été ce matin, à 6 h 00, en apprenant aux informations que, dans le cadre du bouclier fiscal, on avait remboursé 30 millions d'euros à une personne que vous connaissez bien, puisqu'elle fait l'actualité aujourd'hui ; il s'agit de Mme Bettencourt. Je vous demande donc d'intervenir, avec toutes les relations que vous avez, pour mettre fin à cette injustice qui me semble, elle, en être une énorme.

Nous voterons le compte administratif.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Mazzorana-Kremer. Madame Clergeau.

III – 30

Mme CLERGEAU, Adjointe – Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues... Sports, vie associative, éducation, santé, emploi, politique de la ville... Politique publique après politique publique, chaque jour apporte son lot d'annonces de désengagement de l'État, de report d'investissement, d'annulation de crédits ou de non-remplacement de personnel. C'est dans ce contexte, où la demande de services publics de nos concitoyens, comme il a été dit, est forte, tant la période les fragilise, que les collectivités locales doivent tenir le cap et leur position de premier et dernier rempart.

Le compte administratif présenté par mon collègue Adjoint aux finances, Pascal Bolo, démontre que Nantes, grâce à une gestion saine et maîtrisée, continue d'investir et d'innover au service des Nantais. Cette attention à la bonne gestion de nos finances est constante. Preuve en est, la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement qui, cette fois encore, nous permet l'affectation de l'excédent dégagé à un meilleur service des Nantais et à une plus grande solidarité.

L'État ne fait pas les mêmes choix, Madame Jozan. En effet, les injustices s'accroissent. Le bouclier fiscal doit être remis en cause. Quelle provocation, quelle indécence, effectivement, de faire un chèque de 30 millions d'euros à une seule personne à ce titre ! Et ce n'est pas le seul chèque qui a été fait...

À Nantes, la solidarité n'est pas un vain mot. Ainsi, en 2009, au-delà de l'ouverture de la maison des aidants ou de logements solidaires au Clos-Toreau, nous avons revalorisé de 9 % le barème et de 8 % le montant des aides, pour une augmentation de 22 % des dépenses engagées pour ces aides aux Nantais par le CCAS. Alors, Madame Loirat, oui, nous aidons les personnes les plus en difficulté ; vous ne pouvez pas le nier. Les résultats sont là. Il nous reste évidemment à poursuivre dans cette voie. Seulement, en évoquant les années qui sont devant nous, je ne peux m'empêcher d'être inquiète, au regard de la réforme territoriale qui s'annonce et des choix budgétaires qui s'imposeront à nous. Les collectivités locales sont des acteurs essentiels de l'économie ; leurs finances sont globalement solides et saines. Nous ne pouvons envisager que l'État se déleste de ses compétences sans compensation ou empêche les financements croisés qui sont à l'origine de tant de projets qui animent nos territoires.

Le groupe « Socialistes et apparentés » que je représente soutient donc le rapport de l'exécution de nos comptes pour 2009 fait à l'instant, mais souhaite une nouvelle fois appeler à la vigilance quant aux conséquences des choix qui s'annoncent concernant l'avenir de la décentralisation et de l'autonomie financière des collectivités locales. Nous garderons le cap dans cette période où nos concitoyens ont plus que jamais besoin du service public de proximité.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Monsieur Bolo, un certain nombre de questions vous ont été adressées.

M. BOLO, Adjoint – Tout d'abord, je ne voudrais pas laisser sans réponse la question de Mme Loirat sur le budget de communication. Je n'ai plus en tête les sommes exactes que vous avez citées, mais la différence entre le chiffre le plus faible, celui des actions de communication, c'est-à-dire leur coût direct, et le chiffre de 4 millions et un peu plus que vous avez cité, s'explique parce que l'on y inclut la masse salariale des agents qui concourent à ces produits. C'est cela qui fait la différence et l'on retrouve ce type de décalage dans l'ensemble de nos présentations, puisque le compte administratif, même si l'on peut refaire des débats politiques - c'est toujours avec plaisir -, c'est tout de même d'abord le contrôle, par l'assemblée, de la bonne exécution du budget qu'elle a voté. C'est à cela que nous sommes invités par cette délibération.

Ensuite, il est vrai que l'analyse des documents M14 se révèle tellement « piègeuse » et que les conséquences que l'on peut en tirer peuvent être tellement erronées que certaines présentations et certains agrégats financiers pratiqués peuvent générer des questions entre la

III – 31

technique comptable M14 et les budgets. Ainsi, en 2009, l'éducation est le premier budget en investissement, et elle est aussi le premier budget globalement, puisque nous prenons en compte, dans une démarche éducative – Myriam Naël et Johanna Rolland nous en parlent souvent –, les principes d'éducation au sens large du terme, car nous pensons que le temps extrascolaire est un temps éducatif et que le centre de loisirs est aussi un temps éducatif ; et tous ceux qui fréquentent le centre Accoord le savent bien. C'est lorsque l'on agrège ces différentes sommes que l'éducation est la première politique de la Ville de Nantes, en termes financiers. Je ne vois rien là qui soit particulièrement condamnable.

S'agissant de l'aide aux personnes en difficulté, en effet, Madame Loirat, au compte administratif de la Ville, vous avez vu zéro sur les chapitres 523 et 524.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Et même, sur 200 000 ou 300 000 euros à peine, vous en avez 225 000 qui viennent de l'État. Cela veut dire que la Ville ne met pas grand-chose.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Je crois que M. Bolo a entendu.

M. BOLO, Adjoint – C'est là que cette analyse des comptes est « piégeuse », parce que ces actions-là, en revanche, sont au budget du CCAS. La Ville a versé 17,2 millions d'euros au CCAS en 2009 et, au compte administratif de celui-ci, vous trouverez la traduction comptable des efforts faits en direction des personnes en difficulté. Cela ne figure pas au compte administratif de la Ville, en effet, mais à celui du CCAS. C'est en ce sens que l'analyse de la M14 peut être piégeuse.

Pour terminer et avant de voter, je voudrais dire, en réponse à Mme Jozan, que M. Migaud est dans son rôle. Mais je voudrais encore une fois rappeler que les collectivités, et surtout la nôtre, n'empruntent pas pour boucler des fins de mois en matière de fonctionnement. Je voudrais que l'on cesse d'avoir cette vision qui voudrait qu'un centime ou un euro dépensé en investissement serait vertueux et un euro dépensé en fonctionnement ne serait pas vertueux. Quand nous créons douze postes à la petite enfance, en 2009, c'est pour assurer un service public. Que l'on m'explique s'il aurait fallu ne pas créer de postes supplémentaires, ne pas créer de places supplémentaires de crèche, alors que nous savons qu'il y a une tension réelle sur ce secteur... Je veux bien qu'il soit vertueux de dépenser en investissement, c'est-à-dire de construire une crèche, et que ce soit du gaspillage d'y mettre des auxiliaires de puériculture, mais je ne sais pas comment on pourrait faire en la matière.

Quant à notre plan anti crise, Madame Jozan, il est non seulement dans l'effort d'investissement, non seulement dans notre effort d'entretien du patrimoine, notamment, mais c'est aussi le fait qu'en dépensant pour l'éducation, pour la culture, pour la cohésion sociale, nous préparons l'avenir. Ce n'est pas en ajoutant l'austérité à l'austérité, la récession à la récession que nous allons apporter au tissu économique local ce qu'il attend des acteurs économiques que sont les collectivités publiques. Nous sommes un donneur d'ordres et, à ce titre, nous devons non seulement contribuer à l'attractivité de notre territoire, pour qu'il soit toujours plus compétitif, c'est-à-dire offrir des services à la population, mais nous devons également, et par nos politiques de fonctionnement, et par le fonctionnement de nos services, et par la réalisation de nos investissements, fournir au tissu économique local des apports qu'il est en droit d'attendre de nous. Évidemment, nous n'allons pas faire notre petite politique contra-cyclique tous seuls, dans notre coin, mais il me paraît tout à fait utile et nécessaire que les collectivités locales, tant qu'on leur en laissera la possibilité, puissent continuer à servir le développement de leur territoire. Et ce faisant, je crois que nous rendons grand service à notre économie.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Madame Loirat, une dernière intervention. Monsieur Bolo vous répondra.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 2 JUILLET 2010

III – 32

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Merci, Monsieur Rimbart.

Votre réponse, Monsieur Bolo, à propos des dépenses de communication, surprend les humanistes que nous sommes. Vous me dites que je me serais trompée. J'aurais oublié de compter les dépenses de personnel, c'est-à-dire les compétences humaines. Mais, chez nous, le travail des humains, cela compte !

M. BOLO, Adjoint – Mais, Madame Loirat, Madame Loirat... !

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – C'est comme lorsque vous demandez un devis à votre plombier. Si vous ne comptez que le matériel et pas les charges de personnel, vous allez avoir un problème, à l'arrivée, pour régler la facture. Moi, je prends les vrais chiffres que vous nous indiquez au compte administratif. Après, vous, vous les interprétez dans vos « docs » en couleur, qui sont des communications, mais qui n'ont pas de valeur officielle, c'est comme vous voulez. Je vous remercie tout de même de m'avoir répondu sur votre façon d'interpréter : on oublie les dépenses de personnel, les dépenses pour les humains...

M. BOLO, Adjoint – Mais personne ne les oublie ! Comment pouvez-vous dire une chose pareille ?

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Bon, Monsieur Bolo... Madame Jozan.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Monsieur Rimbart, je voudrais avoir deux minutes pour revenir sur les déclarations de M. Cestor. J'ai, c'est vrai, eu la bassesse de comportement de parler de ce que j'avais lu dans la presse, ce matin, et je pense qu'en tant qu'élus municipaux, tout le monde lit la presse avant d'aller au conseil municipal. Et j'ai pensé que chacun d'entre nous, en période de crise des dépenses publiques, ne doit pas forcément essayer d'aller chercher à faire rembourser des frais, etc. Le jugement a été rendu. Je n'ai aucun avis sur M. Cestor. Je dis simplement que chacun doit prendre sa part à la maîtrise budgétaire. Je ne vois pas ce qu'il y a de bas dans mon comportement.

La deuxième chose que je vais faire, et qui va être plus périlleuse et plus difficile, est d'essayer tout de même de porter un point à la réflexion, même si je pense que je vais immédiatement être interrompue par des tollés. Je vous demande simplement de m'écouter, et vous n'avez qu'à en penser ce que vous voulez. Je suis d'accord avec vous, et tout le monde l'est, sur le fait que le symbole de rembourser 30 millions d'euros à une dame qui n'est pas malheureuse, en période de crise économique, nous paraît difficile à accepter. Essayez de me faire l'aumône d'un comportement et d'une sensibilité normale. Je le comprends bien. La question qu'il faut se poser derrière est que si ces 30 millions n'étaient pas remboursés, les centaines de millions de cette personne, qui est à la tête d'une fortune colossale – fortune qui crée des emplois, d'ailleurs, mais peu importe –, ne seraient probablement plus en France.

Réactions dans la salle.

Mais c'est évident ! Et vos gouvernements successifs n'ont rien fait contre l'évasion fiscale. Ces centaines de millions ne seraient probablement pas dans les caisses de l'État... Je savais que j'allais provoquer un tollé.

Brouhaha dans la salle.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – S'il vous plaît ! D'abord, Madame, je réitère ici mon soutien à M. Cestor. Il s'agissait d'une relation entre un employeur et un employé, par conséquent, de la vie privée de M. Cestor. Elle n'a pas à être évoquée dans une polémique au conseil municipal.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 2 JUILLET 2010

III – 33

Deuxièmement, je constate que vous considérez que, dans cette enceinte, nous ne devons pas faire de vœux sur les retraites parce que ce n'est pas le sujet. Mais je constate aussi que cet argument, vous ne vous l'appliquez pas, lorsque vous faites un débat de politique nationale à propos du bouclier fiscal...

Mme JOZAN, Conseillère municipale – C'est vous qui avez commencé avec Mme Bettencourt, ce n'est pas moi.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Le fait que Mme Bettencourt ait eu un reversement de 30 millions est simplement l'application de votre politique du bouclier fiscal, il faut le rappeler. Dont acte.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Monsieur Rimbert, vous ne pouvez pas dire que c'est moi qui ai entamé le débat sur le sujet, quand on me dit que je suis sans doute une amie de Mme Bettencourt, excusez-moi !

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Je n'ai jamais dit cela !

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Ce n'est pas vous, mais c'est un Conseiller municipal.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Ce n'est pas mon problème. Vous voyez qui vous voulez... La discussion dérive. Je vous rappelle malgré tout que nous sommes sur le dossier du compte administratif. La décision que vous avez à prendre est celle de savoir si les décisions prises par le conseil municipal lors du vote du budget ou lors des différents conseils municipaux ont été sincèrement mises en œuvre et de manière conforme. Je vais donc vous demander de vous prononcer. Qui est contre ? Qui considère que l'exécution du premier magistrat n'a pas été conforme ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes » - un avis contraire et deux abstentions du groupe « Centre Démocrate »).

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Monsieur Bolo, vous avez d'autres dossiers. Je vous propose de passer à l'affectation du résultat des budgets.

Le Maire reprend le fauteuil de la présidence.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 7, intitulé :

Affectation du Résultat des budgets Ville et Fossoyage – Approbation.

M. BOLO, Adjoint – Le résultat du compte administratif doit être affecté.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 47 258 628,98 euros. Je vous propose de l'affecter :

- à la section d'investissement, à hauteur de 42 248 798,92 euros :
 - pour financer le besoin de financement reporté de la section d'investissement, de manière très classique ;
 - pour couvrir le déficit des restes à réaliser en investissement constaté à la clôture de l'exercice – tout ceci est de la mécanique purement comptable... ;
 - pour annuler une recette d'emprunt provisoire, dont vous vous souvenez que nous l'avions inscrite au budget de 2010 et dont je vous avais promis qu'elle serait annulée immédiatement, dès que le compte administratif de 2009 nous le permettrait ;

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 2 JUILLET 2010

III – 34

- pour prévoir la possibilité d'un remboursement anticipé d'emprunts en 2010. C'est toujours notre politique vertueuse de gestion des frais financiers qui est à l'œuvre ;
 - pour financer la charge nette de la décision modificative, dont nous reparlerons plus tard ;
 - le solde, soit 1 million d'euros, sera affecté à la provision pour dépenses imprévues.
- à la section de fonctionnement, à hauteur de 5 009 830,06 euros :
- pour financer la charge nette de la décision modificative en section de fonctionnement ;
 - le reste, soit 2 260 394,06 euros, sera affecté à la provision pour dépenses imprévues de la section.

S'agissant du résultat du budget Fossoyage, qui est de 9 240,54 euros – nous sommes là sur des volumes financiers qui n'ont plus rien à voir... –, il sera, si vous en êtes d'accord, affecté intégralement en provision pour dépenses imprévues.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Bolo. Y a-t-il des interventions ? Non ?

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 8, intitulé :

Rapport des délégataires de service public 2009 – Information.

M. BOLO, Adjoint – Traditionnellement, à cette période, nous vous adressons également le rapport des délégataires de service public. La liste figure sur la délibération. C'est une information au conseil municipal. Vous avez eu les documents et pu prendre connaissance de ces rapports des délégataires. Il s'agit là de l'application de l'article L. 1411-3 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil prend acte.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 9, intitulé :

Sociétés anonymes d'Economie Mixte et Sociétés publiques locales d'aménagement – Rapports 2009 des administrateurs désignés par la Ville – Approbation.

M. BOLO, Adjoint – L'article L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales nous demande d'approuver le rapport des administrateurs désignés par la Ville dans les sociétés anonymes d'économie mixte et sociétés publiques locales d'aménagement. Vous en avez la liste. Le rapport de la SELA de 2009 sera proposé lors d'un prochain conseil municipal. Nous approuvons ici celui de 2008. C'est un peu tardif, mais c'est ainsi.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Y a-t-il des interventions ? Madame Loirat ?

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire. Sur ce dossier comme sur le précédent, les documents nous ayant été remis après la réunion de la commission, il est difficile pour nous de nous prononcer et de tout étudier en quelques jours. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – D'accord. Je le mets aux voix.

Le Conseil approuve (abstentions des groupes « Ensemble pour Nantes » et « Centre démocrate »).

III – 35

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 10, intitulé :

Caisse de Crédit Municipal de Nantes – Rapport d'activité 2009 – Information.

M. BOLO, Adjoint – Dans la même veine, voici une information relative au rapport d'activité de 2009 de la Caisse de Crédit municipal de Nantes. Cette activité vous est retracée. Dans un contexte économique difficile, l'activité du prêt sur gages a connu une évolution significative. C'est toujours embêtant, parce que quand cette activité principale du Crédit municipal augmente, c'est le signe que la situation sociale se dégrade. Cela fait partie des indicateurs assez classiques. Mais cela justifie pleinement le fait que nous continuons à avoir à Nantes, même si sa modernité n'est pas toujours apparente dans l'imagerie populaire, cette banque sociale qu'est le Crédit municipal et qui pratique ce que l'on appelle désormais le « prêt sur objet ». L'ensemble des chiffres de son activité est indiqué. Le résultat d'exploitation de l'année 2009 est positif. L'activité du Crédit municipal est naturellement entièrement financée sur ses fonds propres.

M. LE DEPUTE-MAIRE – C'est une information. Il n'y a donc pas lieu de voter.

Le Conseil prend acte.

M. ROBERT, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 11, intitulé :

Opérations concédées à Nantes Métropole Aménagement – Comptes-rendus d'activité au concédant pour 2009 – Avenants aux conventions d'aménagement – Approbation.

M. ROBERT, Adjoint – Comme chaque année à cette période, il s'agit d'approuver les comptes-rendus d'activité au concédant pour 2009 des opérations concédées à la société publique locale d'aménagement Nantes Métropole Aménagement et d'approuver les avenants aux conventions d'aménagement pour toutes les opérations d'aménagement portées par cette SPLA.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Y a-t-il des interventions ? Vous avez la parole, Madame Dibon-Poquet.

Mme DIBON-POQUET, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues, le quartier Bottière-Chénaie est un quartier en pleine mutation. En effet, des constructions d'immeubles sont en cours et une nouvelle organisation de la voirie également. Toutefois, les travaux de la place du Commandant Cousteau devaient être terminés au plus tard au mois d'avril 2010, ce qui n'est pas du tout le cas, aujourd'hui, à tel point que l'accès aux commerces est presque totalement impossible, même à pied, et encore plus pour les automobilistes. Rappelons, à ce sujet, qu'il y a 18 000 véhicules par jour qui empruntent la route de Sainte-Luce.

Nous avons constaté le très grand mécontentement des commerçants déjà installés sur ce site, lors d'une réunion qui s'est déroulée le 25 juin 2010, en mairie annexe de la Bottière. Ceux-ci demandent une meilleure signalétique, des places de parking supplémentaires et le contrôle de ces places par une verbalisation raisonnable. Ils souhaitent également que le pavage de la place du Commandant Cousteau se termine le plus vite possible et surtout, que le mois d'août soit également un mois de travail et non pas de suspension des travaux.

En outre, le décalage de la réalisation de ces travaux amène inmanquablement une perte d'exploitation pour ces commerçants. Il y a une grande urgence à leur répondre, car il en va des emplois qu'ils assurent actuellement, sans parler de ceux qu'ils pourraient créer en développant leur activité.

III – 36

Ma question est simple, Monsieur le Maire : que comptez-vous faire pour ces commerçants et même, ces riverains, qui nous sont apparus réellement en grande détresse ? Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire. J'interviens sur ce dossier au nom du groupe « Ensemble pour Nantes », comme j'avais d'ailleurs eu l'occasion de le faire en commission. À la création de Nantes Métropole, il avait été décidé de doter l'intercommunalité de la compétence « habitat ». Pour des raisons qui me sont étrangères, cette compétence n'avait pas été transférée intégralement et immédiatement, mais les choses ont évolué et, lors des deux derniers conseils communautaires, les ZAC, puis les OPAH, ont été reconnues d'intérêt communautaire. Ces transferts vont évidemment avoir des conséquences sur la vie municipale. L'une d'entre elle, à part qu'ils vont laisser un peu plus de temps à notre Adjoint à l'urbanisme, sera de vider de sa substance la commission du développement urbain et de la politique de la ville, qui est présidée par notre collègue Christian Brisset et qui comprend 19 membres au total. Demain, notre commission n'examinera plus qu'un seul dossier, qui est un dossier traditionnel, consacré au soutien de la Ville à l'amélioration de l'habitat. Dans notre ordre du jour, c'est le dossier n° 14. Je vous rappelle d'ailleurs qu'avec la création de la direction du patrimoine, le dossier n° 15, qui soutient la préservation et l'amélioration du patrimoine urbain et qui sera présenté par Monsieur Junique, avait déjà quitté notre commission.

Soucieux d'être des élus informés et dans une logique constructive, nous demandons la dissolution de cette commission, qui n'a plus lieu d'être, et sa fusion avec une autre commission. Nous pensons par exemple à la commission des finances, du personnel et des affaires générales. Nous tenons à ce que les commissions soient des lieux de discussion, de débat et d'information, ce qui ne sera malheureusement plus le cas dans la commission du développement urbain alors que, jusqu'à présent, je peux certifier qu'il y avait un vrai débat et que des réponses étaient apportées par MM. Brisset et Robert, notamment, aux questions que nous posions.

Voilà donc notre proposition sur la forme. Sur le fond, nous avons une seule question. Le transfert des ZAC va avoir des conséquences sur le personnel de la ville. Quand les personnels concernés seront-ils transférés et combien cela représente-t-il « d'équivalents temps plein » ? Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Robert.

M. ROBERT, Adjoint – Sur le premier point, nous sommes bien sûr parfaitement informés des questions liées aux travaux sur la ZAC Bottière-Chénaie. J'ai moi-même présidé deux réunions avec les nouveaux habitants de cette ZAC et permis ainsi une rencontre avec les promoteurs concernés pour faire en sorte que l'impression d'arriver dans une zone en chantier ne soit bientôt plus qu'un mauvais souvenir du démarrage de cette opération. Mais c'est normal : comme partout, il faut essayer les plâtres, d'une certaine manière.

Vous faites également allusion à la réunion technique qui était organisée avec les commerçants, à l'initiative et à la demande expresse de l'Unacod. D'après les échos que j'ai eus, cette réunion s'est bien passée. Bien évidemment, nous serons extrêmement attentifs à ce que les demandes des commerçants puissent être accompagnées.

S'agissant du deuxième point, la question du transfert des ZAC a été abordée lors du dernier conseil communautaire. Ce transfert apparaît logique, dans la mesure où, comme vous l'avez dit vous-même, la compétence « habitat » a été reconnue d'intérêt communautaire. Il semble donc logique que les ZAC, qui sont le principal bras armé de la politique locale de l'habitat portée par Nantes Métropole, soient désormais de compétence communautaire et ce, d'autant plus que se posent, pour ces ZAC, d'importantes questions liées à l'aménagement des espaces publics et à

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 2 JUILLET 2010

III – 37

la voirie qui, vous le savez, sont des questions également de compétence communautaire. Il y a donc une cohérence à avoir une vision globale, au niveau de l'agglomération, de l'ensemble des questions qui relèvent tout à la fois des espaces publics, de la voirie et de l'habitat, à travers les zones d'aménagement concerté.

Un commerçant de la ZAC Bottière-Chénaie, dans l'assistance, demande la parole.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je suis désolé, mais vous ne pouvez pas prendre la parole.

Le commerçant – Vous ne pensez tout de même pas que nous nous sommes déplacés comme ça, ce matin...

M. LE DEPUTE-MAIRE – Mais vous connaissez les règles, Monsieur. Vous savez très bien que l'on ne peut pas intervenir au conseil municipal. Vous allez être reçu par un adjoint, si vous voulez bien.

Le commerçant continue à protester.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur, je vous en prie, respectez le conseil municipal. On va vous recevoir.

Le commerçant reste très virulent.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Est-ce que vous voulez être reçu, oui ou non ?

Le commerçant – Oui.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Alors, je vous en prie, on va vous recevoir tout de suite, si vous voulez bien laisser le conseil municipal délibérer. Je vous demande de vous interrompre, sinon je vais être obligé d'arrêter la séance du Conseil. C'est la règle qui est dans la loi, je n'y peux rien et je l'applique. N'insistez pas, vous allez être reçu. Sinon, je lève la séance. Vous allez être reçu tout de suite. M. Robert va terminer son exposé et vous recevoir, si vous le souhaitez, dans quelques instants. Je vous demande simplement de le laisser terminer les rapports qu'il a à présenter au conseil. S'il y a un problème, nous allons l'examiner avec vous, tout à fait tranquillement. Il n'y a pas de raison de polémiquer ici.

Nous passons au vote.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. ROBERT, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 12, intitulé :

Opération concédée à la SELA – ZAC Pilleux – Compte-rendu d'activité au concédant pour 2009 – Approbation.

M. ROBERT, Adjoint – Il s'agit du même compte-rendu d'activité mais cette fois-ci, cela concerne la ZAC Pilleux, opération concédée à la Société d'équipement de Loire-Atlantique.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Bainvel ?

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, j'aimerais bien que vous puissiez apporter une réponse à notre demande relative à l'organisation des commissions municipales et

III – 38

le fait que l'une de celles-ci soit quasiment vidée de sa raison d'être. Pour une bonne organisation, nous souhaiterions que les élus de tous bords puissent ne pas découvrir au dernier moment les dossiers et, s'ils ont des questions à poser, qu'ils puissent les poser en commission. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – D'accord, c'est noté, Monsieur Bainvel. Je suis tout à fait d'accord. Quant à votre question sur le transfert de personnel, nous l'examinerons dans le détail et nous vous donnerons les informations lorsque nous les aurons, de façon précise et non approximative.

Y a-t-il des avis contraires sur la dernière proposition de M. Robert ? Des abstentions ?

Le Conseil approuve (deux abstentions du groupe « Centre Démocrate »).

M. ROBERT, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 13, intitulé :

Centre-ville – OPAH Decré-Bouffay – Modalités de transfert du suivi-animation de l'OPAH à Nantes Métropole – Avenant n° 3 à la convention d'opération multipartite – Approbation.

M. ROBERT, Adjoint – Pour rejoindre le débat précédent, il s'agit d'approuver les modalités de transfert du suivi et de l'animation de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat à Nantes Métropole. Cette convention a été présentée lors du dernier conseil de Nantes Métropole et prévoit le transfert de la prise en charge du suivi et de l'animation de l'OPAH par Nantes Métropole ainsi qu'un certain nombre de modalités particulières, notamment le transfert de l'opération de restauration immobilière, qui sera acté par la prochaine réunion du bureau de Nantes Métropole.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Vous souhaitez intervenir, Monsieur Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération nous permet de faire remonter des interrogations et des inquiétudes d'habitants du quartier du Bouffay sur la recrudescence des rats qui, vous le savez, sont associés à des questions de maladie et à des problèmes d'hygiène. Compte tenu du nombre important de commerces de bouche et de restaurants, le développement de cette population est vraiment problématique et certains clients des établissements s'en plaignent régulièrement – même si, nous le savons tous, les villes sont pleines de rats –, sans parler des incidents techniques induits par ces rongeurs, qui se nourrissent notamment de câbles électriques. Alors que la population habitant l'hyper-centre est de plus en plus importante, comment comptez-vous faire pour éradiquer ce problème ?

M. ROBERT, Adjoint – Les services municipaux concernés par ce problème de dératisation sont très conscients de la difficulté. Ils ont eu l'occasion de répondre aux interpellations des commerçants et habitants du quartier. Je ne suis pas spécialiste de ce domaine, mais c'est une question récurrente dans tous les quartiers où il y a d'importants travaux d'aménagement, à la fois sur des propriétés privées ou sur des espaces publics. C'est un phénomène que nous avons par exemple connu sur la ZAC Madeleine – Champ de Mars, qui était confrontée à des travaux extrêmement importants et donc, à une recrudescence de la présence des rats sur la voie publique. Je pense que nous sommes dans la même situation pour l'Opah Decré-Bouffay. Cela ne rend que plus légitime l'intervention extrêmement forte de la collectivité sur la question de l'habitat, de la rénovation des immeubles qui ont été laissés à l'abandon depuis des années par des copropriétés. Et évidemment, il y a sans doute une difficulté, mais que j'espère passagère, sur cette délicate question de la présence des rats dans la ville.

Le Conseil approuve (une abstention du groupe « Centre Démocrate »).

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 2 JUILLET 2010

III – 39

M. ROBERT, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 14, intitulé :

Soutien de la Ville à l'amélioration de l'habitat : PIG Chantenay - Rue de la Montagne et OPAH Decré-Bouffay – Approbation.

M. ROBERT, Adjoint – Il s'agit d'approuver, à travers un certain nombre de subventions, le soutien de la ville au programme d'intérêt général du secteur de Chantenay, rue de la Montagne, et un certain nombre d'aides municipales dans le cadre de l'OPAH Decré-Bouffay. Figurent dans délibération la liste des bénéficiaires de ces subventions, la nature des travaux, le montant de la subvention, pour un total de 11 834 euros pour le programme d'intérêt général de Chantenay et de 86 392 euros pour l'OPAH Decré-Bouffay.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Loirat.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire. Jusqu'à la suppression de la mission « Nantes Renaissance », il y avait, à la Ville de Nantes, une commission de ravalement qui débattait techniquement de toutes ces aides à la pierre et à la personne. Nous sommes surpris de voir que désormais, ce type de dossier qui, auparavant, était du ressort de la commission d'urbanisme, passe donc à la culture. Nous aimerions savoir qui décide en fait, quel est le temps consacré à ce type de dossier, puisqu'il n'y a qu'une page sur l'ensemble des délibérations, aujourd'hui, et que cela va très vite. Nous souhaiterions savoir comment cela se passe maintenant, pour ces questions.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Junique.

M. JUNIQUE, Adjoint – Monsieur le Maire, Madame Loirat, tout d'abord, il existe toujours une commission « ravalement », qui examine techniquement les aides qui sont attribuées par la Ville pour les démarches de ravalement, mais également de restauration du patrimoine. Cette structure est aujourd'hui pilotée par la direction du patrimoine et de l'archéologie qui, vous le savez, a pour objectif de mettre en évidence l'ensemble des patrimoines dont la Ville est aujourd'hui dépositaire. Elle fait l'objet d'un examen tous les deux mois, à travers les dispositifs et les critères d'attribution des aides qui ont été établis par le conseil municipal lors d'une de ses précédentes séances. Je me tiens bien sûr à votre disposition pour vous rappeler ces différents critères, que j'avais eu l'occasion de présenter lors de l'installation à la commission technique municipale qui est en charge de ce dossier. La commission « ravalement » existe donc bien, elle se réunit, et elle se réunit désormais sous le pilotage de la direction du patrimoine, avec son élu, l'Adjoint chargé du patrimoine et de l'archéologie, en lien, bien sûr, avec les services de l'urbanisme.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Merci, Monsieur Junique. Mais y a-t-il des membres de l'opposition dans votre nouvelle structure ?

M. JUNIQUE, Adjoint – Il s'agit d'une commission technique, Madame Loirat.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Mais ce n'est pas parce que c'est technique que... Nous sommes élus au même titre que les autres, non ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Vous n'êtes pas élus techniques, vous êtes élus politiques.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – D'accord. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Même si vous êtes une brillante technicienne, par ailleurs... Mais c'est un autre sujet. Chacun ses engagements professionnels !

Le Conseil approuve à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 2 JUILLET 2010

III – 40

M. LE DEPUTE-MAIRE – Nous allons continuer avec M. Junique. Comme convenu, M. Robert va quitter la séance pour pouvoir recevoir les personnes concernées par le problème des commerces de la Bottière.

M. JUNIQUE, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 15, intitulé :

Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Approbation.

M. JUNIQUE, Adjoint – Je remercie Mme Loirat de cette belle transition, puisque nous allons justement aborder les éléments portant sur la préservation et l'amélioration du patrimoine urbain.

Dans le cadre de sa politique de préservation et d'amélioration du patrimoine urbain, la Ville de Nantes a mis en place un système d'aides municipales destiné à soutenir financièrement les projets de ravalement d'immeubles, notamment dans le secteur sauvegardé. Tout d'abord, la présente délibération attribue une nouvelle série d'aides, à raison de 321 570 euros, et nous voyons là l'effort qui est porté par la collectivité et dont vous trouverez le détail dans le tableau joint à la délibération.

Par ailleurs, la délibération prévoit de régulariser des versements de subventions à la suite de changements de syndic intervenus dans deux copropriétés. C'est pourquoi il est proposé d'autoriser le versement d'une première subvention au titre des aides au diagnostic, d'un montant de 1 500 euros, à 4 Immo immobilière 44, devenu le syndic de la copropriété du 19, rue du Moulin et d'attribuer un second versement de subventions, au titre des aides à la pierre, d'un montant de 34 750,09 euros et de 2 418,03 euros, au Cabinet Hémon, devenu le syndic de la copropriété du 2 rue de l'Échelle.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Junique. Monsieur Grélard.

M. GRÉLARD, Conseiller municipal – À l'occasion de ce rapport sur la préservation et l'amélioration du patrimoine urbain, je souhaiterais appeler votre attention sur la difficulté que peut engendrer cette politique pour certains propriétaires, notamment les plus modestes d'entre eux. En effet, le montant de cette aide est gradué selon le coût de l'opération. Elle est affectée au syndic, pour une enveloppe de 450 000 euros pour l'année. Les élus du groupe « Ensemble pour Nantes » ont été alertés par certains propriétaires modestes qui, compte tenu de l'importance des sommes qui leur restent à couvrir, doivent vendre leur bien. Ces foyers dans l'incapacité de s'acquitter du coût à leur charge, déduction faite des aides qui leur sont allouées, doivent faire face non seulement au sentiment de déracinement mais aussi, quelquefois, à des difficultés de relogement. Ce constat est regrettable, car ces foyers modestes sont facteurs de mixité sociale, à laquelle, je crois, nous sommes tous attachés, d'autant plus que les immeubles concernés sont des immeubles assez souvent situés dans des quartiers sur lesquels la pression immobilière est très forte. Aussi, nous avons été informés par la direction en charge, qui avait une volonté de revoir ces procédures et l'affectation de ces aides, et nous souhaitons vous dire notre attachement à la double fonction de celles-ci : d'une part, la préservation et l'amélioration du patrimoine, mais aussi, d'autre part, une orientation sociale sensible, qui permet aux propriétaires en place de conserver leur bien et d'accompagner ainsi une mixité sociale spontanée qu'il nous faut préserver.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Bien. Monsieur Junique.

M. JUNIQUE, Adjoint – Monsieur le Maire, Monsieur Grélard, vous avez raison d'insister sur l'importance qu'il y a à apporter des aides aux personnes à revenu modeste. C'est la politique

III – 41

engagée par la Ville, qui va également dans ce sens. Nous avons deux types d'aides qui sont apportées et que nous avons vues aujourd'hui. Nous avons des aides à la pierre, qui dépendent des projets et de la nature même des travaux. Et nous avons également, et ce n'est pas modeste dans l'effort qui est aujourd'hui porté par la collectivité, des aides à la personnes, qui sont, bien entendu, attribuées aux personnes et aux propriétaires occupants aux revenus modestes, afin qu'ils puissent rester dans leur logement. C'est une priorité affichée par la Ville. Il s'agit en particulier d'éviter à ces propriétaires, souvent âgés, d'être contraints de vendre leur appartement à l'occasion des travaux et ainsi, de conserver une mixité sociale dans les immeubles et dans les quartiers, le centre historique de Nantes ne devant pas se vider de sa population de condition modeste. Cette aide personnalisée que nous apportons est instituée selon un barème établi en fonction des plafonds du prêt social de location – accession. L'aide varie de 0 à 50 % du coût des travaux restant à la charge du demandeur et est inversement proportionnelle au revenu imposable. Les aides à la personne sont plafonnées à 15 245 euros et sont également subordonnées, dès qu'elles dépassent 1 525 euros, à la signature d'un engagement à rester propriétaire pendant dix ans. La préoccupation que vous indiquez, Monsieur Grélard, nous la partageons ; nous insistons, à travers l'attribution des aides que nous voyons à chaque réunion du conseil municipal, pour que les propriétaires à revenu modeste et à situation difficile puissent continuer à rester dans leur logement, mais à bénéficier également de travaux pour la préservation de leur patrimoine. Nous aurons probablement l'occasion, dans les prochains mois, de revenir vers vous à travers un nouveau dispositif d'attribution des aides, qui est actuellement en réflexion et en travaux, mais qui ne marginalisera pas ni ne négligera cette importante aide aux personnes, à attribuer notamment aux personnes modestes.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. JUNIQUE, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 16, intitulé :

Dénominations de voies publiques – Approbation.

M. JUNIQUE, Adjoint – Cette délibération a pour but, comme il est d'usage, lors de nos différents conseils, d'attribuer la dénomination de différentes voies publiques. Deux ZAC sont concernées. Les plans sont joints à la délibération. (Lecture de l'exposé).

Le lieu-dit du Bois Hue n'est pas loin du château. (Lecture de l'exposé).

La voie reliant la rue du Bois Hue à la route de Saint-Joseph est située à quelques centaines de mètres de la rue de la Grange au loup. Il est proposé de la dénommer « rue Barbara » en hommage à la « Dame en noir », dont la voix et les textes nous emmènent si près des larmes. (Lecture de l'exposé).

Je vous rappelle que la place Albert Camus desservira notamment, dans les prochains mois, le Pôle des arts graphiques et Atlanbois.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Callet-Pellen.

Mme CALLET-PELLEN, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, chers collègues, nous exprimons notre satisfaction de voir le nom d'Anita Conti attribué à l'une de nos rues. Certes, elle n'est peut-être pas aussi connue qu'Haroun Tazieff, le grand vulcanologue et résistant, Barbara, la chanteuse de la rue de la Grange au loup ou Albert Camus, le penseur de *L'Homme révolté*, mais « la femme océan » a une place spéciale dans notre histoire. Anita Conti était une féministe de l'action, une de ces femmes qui refusent de sacrifier leur idéal aux normes sociales et vont jusqu'au bout de leur rêve.

III – 42

Pour Anita Conti, ce rêve, c'était la mer. Elle disait d'elle-même : « Dès que je mets le pied à bord, je voltige. » Et dès les années trente, elle navigue sur des bateaux de pêche en Manche ou sur les bords de Terre-Neuve, où elle découvre le rude univers des travailleurs de la mer. En 1935, elle embarque sur le premier navire océanographique européen, le *Président Théodore-Tissier*, et participe à la mise en place des premières cartes de pêche. C'est au cours de ces campagnes qu'elle se rend compte que la mer n'est pas une ressource inépuisable ; une conviction qui sera au cœur de son engagement écologique. C'est en mer qu'Anita Conti passe la guerre. D'abord, sur des chalutiers, le long de la côte africaine, puis missionnée par le gouvernement de la France libre pour évaluer les ressources maritimes ouest-africaines. À la suite de cette expérience, elle crée à Conakry une pêcherie expérimentale de requins et, en 1947, une entreprise de pêche, qu'elle dirige jusqu'en 1952. Son objectif : développer la pêche locale et améliorer le régime alimentaire des populations. Un bel exemple de développement durable, mis en place avant même que le mot soit inventé, et qui prend une singulière actualité aujourd'hui, tandis que la pêche bretonne, faute de ressources, est menacée dans son existence même.

Anita Conti publie son premier livre en 1953 et, par-delà l'aventure humaine qu'elle y relate, elle y exprime ses inquiétudes quant à l'avenir des ressources halieutiques. Ce combat écologique avant la lettre, elle le mènera jusqu'à sa mort, pleinement consciente des enjeux économiques et humains.

Par cette délibération, nous rendons hommage à une féministe, grande dame de l'écologie. Dans des domaines comme celui de l'océanographie ou de la photographie, Anita Conti nous a montré la voie. Merci de votre attention.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Loirat.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire. Mes chers collègues, juste une réserve à propos de la place Albert Camus. Nous pensons qu'il y a un risque de confusion avec l'avenue existante, l'avenue Camus, comme cela avait été le cas, par exemple, pour la rue Marie-Anne du Boccage et la rue du Bocage nantais. Nous pensons qu'il y a risque que les gens se trompent, se perdent, surtout pour les visiteurs extérieurs ou étrangers. Il faut vivre avec son temps : aujourd'hui, il y a des GPS, de nouvelles technologies et nous craignons une certaine confusion. C'est pourquoi nous voterons contre cette dénomination, alors que nous aimons beaucoup Camus. Cela n'a rien à voir avec lui, évidemment. Merci.

M. JUNIQUE, Adjoint – Pour qu'il n'y ait pas de confusion, Madame Loirat, l'avenue Camus n'est pas l'avenue Albert Camus.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Je sais qu'elle tient son nom d'une ancienne tenue, mais vous auriez pu la rebaptiser.

M. JUNIQUE, Adjoint – Il s'agit d'une ancienne tenue maraîchère. L'important, c'est aussi, dans l'imaginaire collectif et à travers la dénomination des voies, de pouvoir attribuer aux grandes figures nationales des places, des rues, des voies... Nantes n'ayant aujourd'hui pas de place Albert Camus, il était important qu'au cours de cette délibération, nous puissions la créer. Il ne s'agit vraiment pas d'une avenue qui porte le nom d'Albert Camus, mais le nom d'une ancienne tenue maraîchère.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Mais pour un étranger, qu'est-ce qu'une tenue maraîchère ? Nous sommes d'accord pour appeler la place Albert Camus, mais vous auriez pu, par exemple, rebaptiser tout simplement l'avenue Camus. Les gens ne vous en auraient pas voulu.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 2 JUILLET 2010

III – 43

Protestations dans la salle.

M. LE DEPUTE-MAIRE – S'il vous plaît, nous n'allons pas faire des heures de débat sur les noms de rue. Nous allons nous arrêter là. Nous avons entendu le rapport de M. Junique, votre intervention, sa réponse, et nous n'allons nous en tenir là. Qui est pour cette délibération ? Qui est contre ? Pauvre Albert Camus... Qui s'abstient ? Une abstention.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Pardon, Monsieur le Maire, nous nous abstenons. Nous n'allons pas voter contre, ce serait un peu fort.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je le pensais aussi... Je vous ai un peu conseillé ce vote, mais je n'osais pas trop le faire, parce que cela pourrait être mal interprété. Je sais que vous n'êtes pas des adversaires d'Albert Camus.

Le Conseil approuve (deux abstentions du groupe « Centre Démocrate »).

M. BLINEAU, Conseiller municipal – J'insiste, mais il y a la rue du Bocage nantais et la rue Marie-Anne du Boccage. Ce sont les postiers qui avaient demandé à ce que l'on change le nom de la rue du Bocage nantais parce qu'il y avait confusion. C'est bien dans ce sens que nous voulons aller.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Vous n'avez pas complètement tort, Monsieur Blineau. Vous mettez le doigt sur une difficulté. Mais nous nous trouvons face à un dilemme. Comment, en même temps, ne pas avoir une rue ou une place Albert Camus à Nantes ? C'est difficilement explicable. Je pense qu'il faut choisir entre deux difficultés, et nous choisissons la moindre, puisque c'est d'honorer la mémoire de ce grand écrivain. Je pense que nous allons nous en tenir là, le vote ayant déjà eu lieu.

Nous allons poursuivre. Je donne la parole à Mme Clergeau, puisque Mme Bocher présentera son dossier cet après-midi.

Mme CLERGEAU, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 18, intitulé :

Associations sportives – Troisième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.

Mme CLERGEAU, Adjointe – Merci, Monsieur le Maire. Je vais vous présenter la troisième répartition de subventions pour les différentes associations sportives. Comme vous l'avez vu, le pavé est assez impressionnant, en tout cas au niveau du poids. Dans ce dossier, vous avez pour 169 315 euros de subventions d'équipement, 4 900 € pour le soutien de clubs organisant des manifestations sportives, 20 700 € pour le fonctionnement des activités courantes d'associations, 87 750 € pour l'entretien de locaux et d'installations sportives, 21 310 € pour répondre à des besoins ponctuels et exceptionnels, 7 100 € pour répondre à des associations en faveur de la « fonction sociale et de solidarité » du sport dans les quartiers d'habitat social, 2 290 € d'aides à des emplois, 1,994 million d'euros pour l'aide au sport de haut niveau au titre du début de la saison 2010-2011, 150 044 € dans le cadre du plan voile 2010, 85 462 € dans le cadre du plan aviron 2010, 14 418 € dans le cadre du plan kayak 2010 et 185 906 € au titre du fonctionnement annuel de différentes associations sportives scolaires et universitaires, donc proposées par le biais de l'office municipal du sport.

Vous avez également les conventions qui concernent les associations touchant plus de 23 000 euros de la part de collectivités. Elles sont jointes à cette délibération.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 2 JUILLET 2010

III – 44

Voilà, Monsieur le Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Clergeau. Monsieur Blineau.

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, chers collègues, je profite de cette délibération pour parler de l'école du Cens. Nous avons vu dans la presse que son existence pouvait être remise en cause en raison d'une mauvaise gestion de son directeur. J'interviens régulièrement sur les salaires, très importants, des différents directeurs de SEM, d'écoles, etc. subventionnés par la Ville de Nantes. J'ai une série de questions à vous poser mais auparavant, je tiens à vous confirmer l'attachement que nous avons pour une telle école et l'importance qu'elle a pour les jeunes Nantais qui font du sport, puisqu'ils peuvent pratiquer leur sport à haut niveau tout en ayant un tiers d'heures de cours en moins que les élèves des autres écoles.

Mais est-il vrai, par contre, que le directeur de cette école ait monté deux autres écoles pendant qu'il était directeur de l'école du Cens ? Est-il vrai que ce directeur touche 8 500 euros nets par mois, alors que le directeur de la Joliverie, établissement de 3 500 élèves, touche la moitié de ce salaire ? Le directeur de l'école du Cens toucherait donc beaucoup plus que le proviseur de Clémenceau, de Guist'hau, etc. Est-il vrai que ce directeur s'est fait livrer 200 bouteilles de champagne pour fêter son anniversaire, ses 50 ans, alors que c'était soi-disant pour fêter les résultats de ses élèves ? Toutes ces questions m'interpellent de façon importante. J'aimerais savoir ce qu'il en est et ce qu'il va advenir de cette école. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Blineau. Madame Clergeau.

Mme CLERGEAU, Adjointe – Tout comme M. Blineau, j'attache beaucoup d'importance à l'école du Cens pour la formation et le support aux jeunes sportifs de haut niveau dans le cadre de leur formation scolaire. Toujours est-il que nous, la Ville de Nantes, ne sommes pas du tout concernés par la gestion de l'école du Cens. Si nous avons financé la construction à parts égales entre Région, Département et Ville, il y a six ou sept ans, c'est au CROS que l'ouvrage a été remis et c'est le CROS qui a passé une convention avec l'école du Cens pour la gestion de cette structure. La Ville siège à titre consultatif au conseil d'administration. J'avais émis, il y a quelques mois, le souhait qu'un audit soit effectué sur cette école, parce que je pensais qu'effectivement, il y avait des dysfonctionnements. « Jeunesse et sports » a financé l'audit, qui a été porté par le CROS. À la suite de l'audit, un administrateur judiciaire a été nommé et effectivement, le bilan a été déposé la semaine dernière, ce qui ne signifie nullement qu'il y ait arrêt de l'activité de l'école du Cens. Au début de la rentrée scolaire 2010-2011, l'école continuera à fonctionner dans les mêmes conditions pour les élèves. S'agissant de la direction de l'école, un appel à candidatures a été lancé par l'administrateur, me semble-t-il. À la Ville, nous n'avons pas d'autres éléments à vous apporter à ce sujet.

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Il y avait déjà eu un gros problème avec l'ancien directeur, qui avait été porté aux Prud'hommes et qui avait coûté très cher. Ce que je réclame de nouveau, c'est une charte selon laquelle nous n'avons pas à donner de subvention à des présidents qui touchent plus de dix fois le Smic. Il s'était octroyé une prime de 6 000 euros, si je ne me trompe pas, parce que sa secrétaire était absente quinze jours. Il y a tout de même là quelque chose qui ne fonctionne pas. Si nous avons une charte, peut-être que cela mettra fin à certains abus.

Mme CLERGEAU, Adjointe – Je reprécise que la Ville de Nantes ne verse aucune subvention à l'école du Cens. Dans cette histoire, nous ne sommes pas du tout partie prenante sur le plan financier, ni même dans les instances délibératives du conseil d'administration. Effectivement, il y a une école qui a été mal gérée. Des conclusions en sont tirées parce que nous avons sonné l'alerte, c'est vrai, en demandant à ce qu'un audit soit réalisé. Et l'administrateur judiciaire va

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 2 JUILLET 2010

III – 45

faire en sorte que l'école reparte sur de bonnes bases. Mais, nous, la Ville, nous ne pouvons pas intervenir dans la gestion de cette école, puisque nous ne sommes pas concernés, ni financièrement, ni dans le conseil d'administration à titre délibératif.

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Il y a tout de même un bail qui a été délivré au CROS pour pouvoir mettre les locaux. Quand on vote une subvention de 300 000 euros au FC Nantes, il y a bien aussi...

Mme CLERGEAU, Adjointe – Cela n'a rien à voir, tout cela.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Blineau, n'essayez pas de rendre responsable la mairie, qui ne l'est pas. Donnons des réponses précises à vos questions. Vous en reposez une, Mme Clergeau va vous répondre.

Mme CLERGEAU, Adjointe – Il y a un bail emphytéotique qui a été conclu avec le CROS. Le CROS détient donc un bail emphytéotique sur le terrain. C'est lui qui gère les relations entre l'école du Cens et les collectivités, par rapport au bâtiment. Et nous, nous n'avons pas d'autre mission là-dedans.

Quant au FC Nantes, je suis désolée, mais la Ville de Nantes ne finance pas l'école du Cens par le biais du FC Nantes. Le FC Nantes essaie de récupérer le maximum de taxe d'apprentissage pour alimenter les caisses de l'école du Cens et finance la scolarité de ses élèves, mais il ne faut pas tout mélanger.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Cela ne signifie pas que les problèmes que vous soulevez ne doivent pas être posés aux responsables qui sont concernés. C'est clair. Mais ne faites pas porter la responsabilité sur la Ville. Inutile de créer le doute : nous n'avons pas de responsabilité dans l'école du Cens. En revanche, si vous, en tant qu'élu, vous dites qu'il y a des choses qui ne vont pas à l'école du Cens, vous êtes dans votre droit et je dirai même, dans votre rôle. Et nous partageons d'ailleurs vos préoccupations.

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Dans la subvention que vous avez votée pour le FC Nantes, il y avait bien...

M. LE DEPUTE-MAIRE – Écoutez, franchement, tout de même... Vous allez finir par nous rendre responsables des résultats du Football Club de Nantes, pendant que vous y êtes !

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Mais je n'ai pas dit cela...

M. LE DEPUTE-MAIRE – Bien, heureusement. C'était une boutade, Monsieur Blineau.

Je mets le rapport de Mme Clergeau aux voix.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme CLERGEAU, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 19, intitulé :

Ile de Nantes – Palais des sports de Beaulieu – Travaux de rénovation – Validation du programme – Procédure de désignation du maître d'œuvre – Appel d'offres restreint – Demande de subventions – Approbation.

Mme CLERGEAU, Adjointe – Comme vous le savez, ou peut-être ne le savez-vous pas, mais je vais vous le dire, le Palais des sports est un équipement qui a été créé en 1973, qui a donc

III – 46

maintenant un certain nombre d'années et qui a très bien vécu, je trouve, depuis 1973. Il a une architecture originale et c'est toujours un équipement prestigieux, qui est très demandé par beaucoup de fédérations ou de clubs pour y faire de grandes manifestations sportives. (Lecture de l'exposé).

En même temps, vous savez que NGE a pour mission de réaliser du photovoltaïque. Nous étudierons la faisabilité sur le Palais des sports, mais en dehors du dossier que je vous présente.

Mme CHIRON, Adjointe – Je trouve que ce dossier constitue une parfaite illustration de l'engagement de la Ville que nous avons vu ce matin au niveau du compte administratif en matière d'entretien du patrimoine, puisqu'il nous a été exposé que la ville engageait plus de 13 millions d'euros. Il s'agit ici d'un gros dossier, avec un investissement important, que je jugeais nécessaire de souligner. Je voulais réaffirmer la volonté de la Ville en matière de réhabilitation des bâtiments avec, bien sûr, le souci de qualité d'usage, comme l'a présenté Mme Clergeau, mais aussi avec l'optimisation du coût de fonctionnement. En effet, lorsque l'on voit, comme c'était encore le cas ce matin, l'augmentation du prix du gaz, nous nous devons d'être exigeants sur nos réhabilitations, surtout en matière de réhabilitation énergétique. Et évidemment, ce dossier intègre cet aspect. C'est pourquoi je tenais à saluer la qualité de ce dossier.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme CLERGEAU, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 20, intitulé :

Nantes Métropole Gestion Équipements (NGE) – Délégations de service public – Centre de loisirs du Petit Port et golf municipal de Nantes Erdre : comptes d'exploitation 2009 et ajustements financiers – Patinoire : pose de panneaux photovoltaïques – Golf municipal : résiliation anticipée – Approbation.

Mme CLERGEAU, Adjointe – Ce dossier comporte différents points. (Lecture de l'exposé).

Il faut souligner l'importance de la surface de la toiture de la patinoire du centre de loisirs du Petit Port et donc, de son potentiel photovoltaïque. (Lecture de l'exposé).

Ces travaux relatifs aux panneaux photovoltaïques seront couplés à des travaux de gros entretien programmés depuis plusieurs mois. Nous avons jusqu'à 2013 – de mémoire – pour les réaliser, mais autant en profiter pour fermer une seule fois et tout faire d'un coup. De ce fait, la patinoire sera fermée jusqu'au 15 septembre 2010. (Lecture de l'exposé).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Le Pomellec.

Mme LE POMELLEC, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, chers collègues, les partenariats public – privé fournissent des solutions et concourent à apporter des projets. Le groupe « Ensemble pour Nantes » adhère à la démarche. Dans cet esprit, vous nous demandez de voter la résiliation de la convention conclue avec Nantes Métropole Gestion Équipements pour l'exploitation du golf municipal de Nantes Erdre et de valider la démarche qui vise à donner en location l'ensemble immobilier à un acteur privé et ce, sous la forme d'un bail emphytéotique administratif. Jusque-là, tout va bien, sauf qu'une fois de plus, vous ne respectez pas les élus de la Ville – enfin, surtout nous... En effet, la procédure que je viens d'évoquer est enclenchée depuis « belle lurette ». Un appel d'offres a été lancé en début d'année 2010 et la remise des plis s'est faite début mai, il y a donc plus d'un mois. Depuis, certains ont même reçu des réponses négatives. D'un côté, au conseil municipal, on fait voter

III – 47

des délibérations aux élus et de l'autre, les services de la Ville, sous votre impulsion, bien sûr, avancent bien en amont sur les dossiers. Pourriez-vous nous donner des informations un peu plus précises ? Qui décide de l'attribution ? Sur quels critères ? Quid du personnel actuel de Nantes Erdre et quels délais de réalisation ? Ce sont tout de même de drôles de méthodes et même si nous ne remettons pas en cause le fond du dossier, nous nous interrogeons sur la forme. Nous nous abstenons donc sur ce sujet.

Par ailleurs, cette délibération comporte plusieurs sujets importants, comme vous l'avez dit, sur lesquels nous souhaiterions pouvoir nous exprimer différemment. En effet, nous vous demandons de bien vouloir dissocier l'approbation des comptes d'exploitation de 2009, sur laquelle nous nous abstenons également, de la pose des panneaux voltaïques sur la patinoire, pour laquelle nous souhaitons voter favorablement, et de la résiliation anticipée de la convention du golf municipal, sur laquelle nous abstenons. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Le Pomellec. Madame Clergeau.

Mme CLERGEAU, Adjointe – Heureusement, Madame, que nous travaillons en amont sur les dossiers pour pouvoir faire en sorte qu'il y ait une continuité dans les services proposés aux Nantais et qu'à un moment donné, il y ait la présentation de la délibération qui fixera les conditions de gestion du golf et qui sera soumise à votre approbation, conformément à la loi.

Je vous rappelle également que, dans le cadre des négociations qui sont en train de se conclure, l'une des conditions, bien sûr, est que le repreneur devra prendre en compte les salariés, dans les offres qui seront proposées. Mais nous ne manquerons pas de revenir vers vous lorsque nous aurons été plus avant dans cette réflexion sur le choix du titulaire du futur bail emphytéotique.

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, je voudrais vous demander de bien vouloir répéter la date de réouverture de la patinoire. Je n'ai pas bien entendu.

Mme CLERGEAU, Adjointe – Je crois que c'est le 15 septembre 2010. Nous profitons des vacances scolaires pour ne pas gêner les clubs pour leur entraînement, ou en tout cas le moins possible. Je pense que c'est un peu le sens de votre interrogation. On sait que dans tous les cas, c'est toujours une petite gêne, mais nous essayons de la minimiser. Cela a été décidé en concertation avec eux, effectivement.

Monsieur Rolland, la question de M. Blineau concernait plutôt la vie des clubs, parce que nous avons déjà échangé à plusieurs reprises sur ce sujet avec M. Blineau. Sans qu'il le dise, je crois avoir deviné le sens de sa question. Mais il est évident que tout à l'heure, je parlerai des piscines et que, pour l'été, toutes nos piscines sont ouvertes au grand public, avec des facilités pour les familles. J'anticipe un peu, puisque c'est le dossier suivant, mais sachez qu'il y a un programme très important d'activités d'été en direction des jeunes et en direction des adultes, par le biais de l'Accoord, de l'animation sportive, des musées et de tout ce que la Ville peut apporter dans de très nombreux secteurs à tous ceux qui restent à Nantes pendant les vacances.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Qui est contre ?

Mme LE POMELLEC, Conseillère municipale – J'avais posé une question sur la dissociation des votes.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Il s'agit d'un seul dossier. C'est une délégation de service public globale et donc, on ne peut pas la dissocier.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 2 JUILLET 2010

III – 48

Mme LE POMELLE, Conseillère municipale – Nous ne participons pas au vote. Merci de le noter.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Monsieur Blineau, vous ne participez pas non plus au vote ?

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Non, non, nous n'avons pas le même groupe.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Oui, mais justement, je n'avais pas tout vu.

Le Conseil approuve (non participation du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme CLERGEAU, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 21, intitulé :

Équipements sportifs – Diverses dispositions tarifaires – Mise en place d'un abonnement internet pour l'accès aux piscines municipales – Approbation.

Mme CLERGEAU, Adjointe – Nous arrivons aux piscines. Cela fait du bien, aujourd'hui, par le temps qu'il fait, de rêver un peu de fraîcheur. (Lecture de l'exposé).

Les familles, groupes et accompagnants des personnes en situation de handicap pourront maintenant accéder gratuitement aux piscines, ce qui n'était pas le cas auparavant. Nous avons parlé auparavant de solidarité, et vous savez que la Ville de Nantes est soucieuse de faire en sorte qu'il y ait la plus grande solidarité possible, notamment envers les publics qui ont le plus de difficultés. Nous vous proposons donc de tenir compte des revenus de solidarité active. (Lecture de l'exposé)

En même temps, nous nous modernisons, avec la mise en place d'un « e-service » en direction des abonnés des piscines. (Lecture de l'exposé).

Il est proposé la création de deux nouveaux tarifs pour des prestations offertes par la base nautique municipale concernant l'accueil de groupes constitués et les locations de bateaux. Nous sommes en effet sollicités pour l'accueil des groupes et nous n'avions pas de tarifs de location pour le moment. (Lecture de l'exposé).

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Une courte intervention pour vous dire que nous soutenons ce travail de simplification et de clarification d'une grille tarifaire qui était assez complexe et dans laquelle on se noyait un peu. Les nouvelles formules nous conviennent globalement, avec la formule famille, la prise en compte des nouvelles compositions familiales, qui va dans le bon sens – nous nous alignons ainsi sur un certain nombre de villes qui ont déjà franchi ce pas – et la formule « Nantes été famille », qui est une bonne chose pour ceux qui, malheureusement, ne pourront pas partir en vacances cette année.

Nous sommes également favorables à la création du « e-service », qui permettra aux abonnés de recharger leur carte, mais nous aimerions savoir quand ce service sera opérationnel, quand il sera mis en ligne, quel est le coût de sa mise en place et si cette opération sera réalisée en interne ou en externe. Je vous remercie.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Une réponse à M. Bainvel ?

Mme CLERGEAU, Adjointe – Je le remercie d'approuver l'ensemble du contenu de la délibération. Elle va dans le sens que nous souhaitons.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 2 JUILLET 2010

III – 49

Le service internet sera mis en place à l'automne, dès la rentrée scolaire. Ce sera un nouveau service qui sera proposé aux familles nantaises et aux Nantais dans leur ensemble, d'ailleurs.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Si j'ai bien compris, il y a unanimité ?

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme ROLLAND, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 22, intitulé :

Quartier Nantes Sud – Extension de la restauration scolaire des écoles Ledru Rollin – Sarah Bernhardt – Validation du projet – Demande de subventions – Approbation.

Mme ROLLAND, Adjointe – (Lecture de l'exposé).

Ce projet était particulièrement attendu dans le quartier et nous avons beaucoup travaillé en concertation avec les parents d'élèves sur ce dossier. (Lecture de l'exposé).

Le projet soumis pour approbation comporte la construction d'une salle à manger pour les maternelles d'une surface de 137 m² pouvant accueillir jusqu'à 216 enfants répartis sur deux services. J'en profite pour ajouter que dans chaque nouvelle construction d'école et de restaurant scolaire, nous anticipons une capacité d'accueil à hauteur de 100 % de l'effectif des enfants scolarisés. (Lecture de l'exposé).

La construction de la BCD de la maternelle, d'une surface de 60 m², répond à une demande formulée par les parents quand nous avons commencé à travailler sur ce projet. Nous l'avons donc incluse dans le projet global. Le hall d'entrée peut être utilisé pour le périscolaire, avec une dimension de cohérence entre les différents temps de l'enfant : scolaire, périscolaire et extrascolaire. (Lecture de l'exposé).

La réfection des façades de la maternelle Sarah Bernhardt est reportée à l'été suivant pour une harmonisation globale du projet. (Lecture de l'exposé).

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme ROLLAND, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 23, intitulé :

Contrat Educatif Local – Actions 2010 / 2011 – Engagement de la Ville de Nantes et modalités de financement – Approbation.

Mme ROLLAND, Adjointe – (Lecture de l'exposé).

Ces actions sont pilotées par les centres de responsabilités suivants : éducation – culture – sports – santé scolaire – enfance et jeunesse – petite enfance. J'en profite pour saluer l'implication de l'ensemble des services municipaux ; la direction de l'éducation, mais pas uniquement : la santé scolaire, la petite enfance, la direction famille, parce que la mise en œuvre de cette transversalité qui nous tient à cœur, dans la démarche de réussite éducative que nous développons dans ce mandat, nécessite un vrai travail d'équipe. (Lecture de l'exposé).

Vous trouverez en annexe 1 les intitulés des différentes actions développées. Je vous propose de ne pas entrer dans le détail de chaque action, sauf si vous avez des questions. Je souligne simplement la logique générale, celle d'un triptyque entre approfondissement, cohérence et innovation. Nous en avons parlé lors du conseil municipal au cours duquel nous avons développé l'ensemble du projet sur la réussite éducative, et vous le trouvez là traduit de

III – 50

manière très opérationnelle et très concrète. En effet, dans ces intitulés d'action, il y a à la fois des actions qui existaient les années ou les mandats précédents – c'est l'objet de la cohérence et de l'approfondissement –, mais aussi des actions nouvelles. Je pense à l'action n° 7 relative à Séquoia, avec les actions d'éducation au développement durable, mais aussi à l'action n° 12, relative à l'expérimentation de projets territoriaux de réussite éducative.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Monsieur Rica.

M. RICA, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, incontestablement, le Contrat Educatif Local, coécrit avec les différents partenaires de la Ville en matière éducative, est un outil efficace permettant de concrétiser nos engagements en nous appuyant sur le savoir-faire des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Les actions menées au titre du précédent contrat, celui pour 2008 / 2009, prolongé en octobre dernier jusqu'au 31 août 2010, témoignent de cet engagement des différents acteurs locaux, qu'il s'agisse de l'aménagement du temps périscolaire, de l'accompagnement des enfants des quartiers les plus en difficulté ou de la santé scolaire.

Les élus communistes soutiennent ce dispositif qui, depuis douze ans, mobilise tous les partenaires et acteurs éducatifs pour favoriser la réussite des enfants et des jeunes. Il pose l'éducation au centre de notre action en s'appuyant sur des politiques publiques plus transversales. Favoriser l'accès de chaque jeune aux loisirs, au savoir, à la culture, conformément aux valeurs républicaines qui sont les nôtres, est un combat de tous les instants.

S'agissant des actions engagées au titre du nouveau Contrat Educatif Local, nous voulons saluer ici les efforts conséquents consentis par notre collectivité pour favoriser les pratiques artistiques, littéraires, patrimoniales, scientifiques et culturelles ou encore, les actions d'éducation au développement durable, qui témoignent d'une vraie volonté politique de former les citoyens de demain. La scolarisation des gens du voyage est enfin à souligner, cette action contribuant à prendre en compte la spécificité de cette population.

Cela dit, nous sommes particulièrement attentifs au contexte politique national dans lequel nous évoluons. À l'évidence, le désengagement de l'État et les baisses d'aide de la Caf ne sont pas de nature à nous rassurer sur le partenariat en la matière entre notre collectivité et l'État. Il est à craindre, en outre, que les orientations actuelles du Gouvernement dans le domaine de l'école aggravent encore la situation. L'augmentation des seuils d'ouverture des classes, la réduction de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, la suppression des postes de réseaux d'aide spécialisée, pour ne citer que ces exemples, ne sont évidemment pas des signes positifs. Toutes ces mesures frappent les enfants et, comme vous pouvez le remarquer, ce sont des mesures contre les enfants les plus fragiles, les plus en difficulté, les plus défavorisés ; une raison de plus, pour les élus communistes, de dénoncer la politique nationale en matière d'éducation, qui démantèle notre système éducatif. L'éducation ne peut pas être une marchandise ; il faut lui redonner les moyens financiers et humains indispensables à un bon fonctionnement.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Blineau.

M. BLINEAU, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, chers collègues, nous sommes heureux, car nos propositions ont été entendues. Nous avons, dans Nantes Passion de septembre 2009, dénoncé le passage de 1,7 million à 1,6 million, en ce qui concerne ce CEL. Nous sommes donc très satisfaits de voir que la dotation repart à la hausse. Mais nous demandons à ce que la somme dédiée à l'aide au soutien scolaire, soit 70 000 euros, soit augmentée et même presque doublée. Nous sommes convaincus que c'est une des choses les plus importantes à faire, puisque les jeunes, actuellement, doivent être suivis. Nous demandons la création d'un véritable service laïc d'aide et de soutien dès la rentrée scolaire. Merci.

III – 51

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Blineau. Madame Johanna Rolland.

Mme ROLLAND, Adjointe – Monsieur Blineau, je me réjouis de votre intervention sur la nécessité du soutien scolaire et je sais que par voie de conséquence, nous pourrions compter sur votre implication. Je vous indique juste un chiffre : hier soir avait lieu la réunion de bilan du contrat éducatif local et de l'accompagnement à la scolarité. Ce sont 60 000 euros de désengagement de l'Etat qui nous ont été confirmés officiellement par le directeur départemental de la cohésion sociale sur la question de l'accompagnement à la scolarité. Ceci rejoint les inquiétudes de Michel Rica, auxquelles je m'associe pleinement. Ce soir, aura lieu le conseil départemental de l'Éducation nationale. La mobilisation des syndicats, des représentants des parents d'élèves et des élus – et, je tiens à le signaler, souvent même au-delà des clivages politiques traditionnels sur la baisse de la scolarisation des enfants de moins de 3 ans, sur l'abaissement des seuils et sur cette question précise que vous évoquez de l'accompagnement à la scolarité – sera importante. Il me semble primordial que nous puissions travailler ensemble sur ce combat au service des enfants.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme ROLLAND, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 24, intitulé :

Conditions d'accueil d'élèves de l'Institut public pour jeunes sourds et malentendants « La Persagotière » dans les écoles Ledru Rollin et Sarah Bernhardt – Convention – Approbation.

Mme ROLLAND, Adjointe – (Lecture de l'exposé). Pourquoi ce seuil de 21 enfants, qui a soulevé des questions ? Tout simplement parce que la politique de la Ville de Nantes, et en lien avec ma collègue Catherine Choquet, est de ne pas faire d'une seule école celle qui accueillerait l'ensemble des enfants en situation de handicap. Nous sommes bien dans une logique de droit commun, une logique d'accès pour tous à la scolarisation et donc, un accueil partagé dans les écoles nantaises.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme NAEL, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 25, intitulé :

Subventions au titre des actions éducatives – Approbation.

Mme NAEL, Adjointe – Nous avons vu le Contrat Educatif Local, avec les grandes orientations pour les trois ans à venir. Il s'agit maintenant des axes opérationnels et donc, de valider un certain nombre d'actions qui favorisent la réussite éducative sur le plan scolaire, mais aussi périscolaire, avec, en premier lieu, la préparation de la rentrée prochaine et les projets d'aménagement du temps périscolaire pour les écoles nantaises. Un appel à projets est porté par la Ville de Nantes et validé en partenariat avec l'Éducation nationale. La quasi-totalité des écoles nantaises ont répondu à un appel à des projets qui ont été portés dans les conseils d'école pour mener des activités culturelles, artistiques et sportives pendant le temps scolaire et périscolaire, de manière à favoriser et travailler la cohérence des différents temps de l'enfant.

Le soutien au service d'assistance pédagogique à domicile, porté par l'Association départementale des pupilles de l'enseignement public de Loire-Atlantique, a pour objectif de pouvoir maintenir le niveau scolaire d'enfants malades ou handicapés et qui ont des difficultés à suivre la scolarité pendant plus de quinze jours. Nous attribuons une subvention de

III – 52

fonctionnement sur un critère qui est très clair, celui des enfants nantais accompagnés par ce service ; elle sera donnée en fin d'année scolaire, après rendu des bilans.

L'accompagnement à la scolarité est évidemment un point sur lequel nous travaillons aujourd'hui, notamment dans le cadre de l'expérimentation du service public de la réussite éducative, à Bellevue et à Nantes Nord. C'est une question cruciale pour les familles. Vous avez une délibération qui concerne l'Afev, l'Association de la fondation étudiante pour la ville, qui œuvre aujourd'hui sur l'ensemble des quartiers nantais. Vous trouverez une proposition d'avenant à la convention, avec une subvention de 20 000 euros pour l'accompagnement et 5 000 euros pour les aider de manière exceptionnelle au titre des animations liées à la mobilisation des étudiants. En effet, aujourd'hui, dans un contexte de précarité, les étudiants sont également confrontés à des difficultés personnelles pour s'engager. Nous devons aussi aller à leur rencontre pour valoriser ce qu'ils font de manière importante. Pour dire un mot de l'accompagnement à la scolarité à Nantes, à l'heure actuelle, ce sont 2 000 enfants qui sont suivis, avec un financement dans le cadre des Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité, qui ne sont plus financés par l'Etat depuis deux ans et pour lesquels le désengagement est encore plus réel aujourd'hui. Nous sommes dans un rapport de 70 % financés par la Ville et 30 % par la Caf. Il est toujours important de se le rappeler, lorsque l'on dit que nous exagérons à propos du désengagement de l'État. En l'occurrence, ce sont des chiffres très concrets.

Une action exceptionnelle s'est déroulée avec l'école élémentaire Gustave Roch, qui a participé cette année au Parlement des enfants et qui a donc fait un déplacement à l'Assemblée nationale. Nous avons participé aux frais de déplacement des enfants.

Nous avons aussi un certain nombre d'accords avec l'inspection académique. Dans cette délibération, il s'agit de soutenir Euro École, avec qui nous travaillons et qui a porté, dans trois écoles nantaises, des projets de développement et d'échange européens. C'est un axe qu'il nous semble aujourd'hui important de développer par différents types d'actions menées par Euro École et d'autres pour faire en sorte que tous les écoliers nantais puissent aussi découvrir ce qu'est l'Europe. Nous sommes dans une citoyenneté européenne et ces choses-là s'approprient dès le plus jeune âge.

D'autres actions s'inscrivent dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale – ils existent encore, même si nous avons quelques inquiétudes... Il y a notamment une action avec l'association Parents en éveil du quartier Malakoff qui, puisque nous parlions de l'accompagnement à la scolarité, travaille sur l'aspect de la parentalité et la manière d'accompagner ses enfants dans leur scolarité, avec l'école Jean-Moulin. La subvention proposée est de 700 euros.

Il y a également une action avec l'association Volcan en éveil, qui est la nouvelle association de l'école Julien Gracq, dans le quartier Bottière-Chénaie. Nous l'avons déjà dit, mais lorsque l'on construit un quartier, à Nantes, on construit aussi la ville, le lien social, même si ce n'est pas toujours facile. Il nous semble important, aujourd'hui, de soutenir ces parents qui démarrent et qui participeront à la dynamique sociale du quartier.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme ROLLAND, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 26, intitulé :

Associations Enfance et Jeunesse – Troisième répartition des subventions – Convention – Approbation.

Mme ROLLAND, Adjointe – La forte présence des jeunes dans la ville – un Nantais sur trois a moins de 25 ans – est un facteur de dynamisme pour construire les conditions du bien vivre ensemble sur le territoire. Et lorsque nous projetons notre territoire à vingt ans, à l'horizon de

III – 53

2030, on sait que l'un des facteurs qui caractérisera les métropoles de demain sera aussi leur capacité à continuer à attirer des jeunes et des jeunes ménages. C'est dans cette perspective globale que s'inscrit la politique que nous essayons de développer pour la jeunesse. (Lecture de l'exposé).

S'agissant de la convention avec l'association des Francas, je crois important, dans le contexte national, de réaffirmer haut et fort notre soutien aux fédérations d'éducation populaire dans leur diversité. Cette convention, qui est financière mais qui s'inscrit aussi dans un partage sur le sens et sur des objectifs communs, me paraît aller dans cette logique. (Lecture de l'exposé).

Quelques mots, sans entrer dans le détail, sur la diversité des associations que nous soutenons au travers de cette politique pour la jeunesse, avec un point particulier : ce sont à la fois des associations qui sont historiquement présentes à Nantes depuis de nombreuses années et qui sont, en quelque sorte, des partenaires de la Ville, mais aussi des associations plus émergentes – dont mon collègue Ali Rebouh dira aussi quelques mots. Parce que c'est également sur le soutien à ces associations que nous travaillons, comme par exemple, dans cette délibération, Luccini Productions ou Humanit'Art : c'est aussi à cette émergence nantaise que nous devons être attentifs si nous voulons construire une ville toujours en dynamique.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Y a-t-il des avis contraires ? Non. Des abstentions ?

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme HAKEM, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 27, intitulé :

Associations Vie Etudiante – Troisième répartition de subventions – Avenant – Approbation.

Mme HAKEM, Adjointe – Cette troisième répartition de subventions aux associations étudiantes traduit le soutien de la Ville aux initiatives étudiantes. Il s'agit d'approuver le versement de subventions pour un montant de 16 250 euros, qui se répartissent en subventions de fonctionnement, d'une part, pour l'association Europa Productions Nantes et d'autre part, pour l'université de Nantes, notamment pour la réalisation de deux manifestations à destination des étudiants : l'une, « à l'info », qui démarre la semaine prochaine et l'autre, « à l'asso », qui aura lieu en septembre.

Une autre répartition de subventions porte sur des subventions exceptionnelles à plusieurs initiatives menées par des associations étudiantes.

Enfin, il est demandé l'approbation d'un avenant à la convention existante entre la ville et l'association DIPP pour le versement d'une subvention exceptionnelle.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Même vote ? Oui, donc, avec les abstentions.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 28, intitulé :

Vie associative – Troisième répartition de subventions – Approbation.

M. REBOUH, Adjoint – Il s'agit de la troisième répartition des subventions aux associations et plus précisément, de subventions de fonctionnement pour onze associations pour un montant de 23 100 euros, de subventions exceptionnelles pour l'organisation de manifestations ou de

III – 54

l'achat de matériel, pour un montant de 13 190 euros, de subventions liées à l'aide à l'emploi sur un poste et demi pour l'association Regart's, de subventions liées au Contrat Urbain de Cohésion Sociale, pour un montant de 6 500 euros ainsi que d'une nouveauté, à savoir un dispositif spécifique à l'émergence, pour lequel cinq associations ont été plus ou moins sélectionnées.

Mais je voudrais profiter de cette délibération pour faire un focus sur l'association Humanit'Art, dont a parlé ma collègue, pour saluer l'initiative qu'elle a réalisée, le 20 juin dernier, au square Mercoeur ; une initiative vraiment courageuse et ambitieuse, qui a attiré entre 2 000 et 3 000 personnes, qui a mobilisé plus de 150 jeunes bénévoles et qui a permis de diversifier les publics, aussi bien des jeunes que des moins jeunes, du centre-ville ou des quartiers périphériques. Je voulais vraiment saluer ce genre d'initiative et ces nouveaux acteurs avec qui nous aurons, je pense, plaisir à travailler, à l'avenir.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Rebouh. Y a-t-il des interventions ?
Pierre-Yves Le Brun.

M. LE BRUN, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, chers collègues, lors de la campagne des élections municipales, nous nous étions engagés à soutenir les projets émergents favorisant le lien social et les initiatives culturelles de proximité. Dans cette délibération, nous répondons à cet engagement par des aides ciblées dans le cadre du fonds d'accompagnement à l'émergence que vient de présenter mon collègue Ali Rebouh. Deux de ces projets ont déjà vu le jour : « les balcons de Malakoff », lors de l'installation du pylône central du pont Eric Tabarly, et le projet de l'association Humanit'Art, « Barbeuk'Park Music », le 20 juin 2010, au square Elisa Mercoeur, qui a permis de valoriser lors d'un concours les jeunes talents du hip-hop nantais et de favoriser les liens entre culture et sport. Ces initiatives innovantes offrent la possibilité à de nouveaux acteurs, en synergie avec des associations déjà existantes, d'imaginer de nouvelles formes d'agir ensemble par des pratiques culturelles, sociales et sportives. Nous ne pouvons que nous en féliciter.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme PADOVANI, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 29, intitulé :

Politique publique « familles et parentalité » – Troisième répartition des subventions – Approbation.

Mme PADOVANI, Adjointe – Il s'agit, là aussi, de la troisième répartition des subventions de la politique publique « familles et parentalité ». Trois associations sont concernées : l'association Enfance et partage, pour un montant de 610 euros, l'association Fruits d'étincelles, pour un montant de 2 000 euros et l'association Parrain par mille, pour un montant de 200 euros.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme CHOQUET, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 30, intitulé :

Politique publique petite enfance – Associations Petite Enfance – Première répartition des subventions – Actions spécifiques – Approbation.

Mme CHOQUET, Adjointe – Il s'agit de l'attribution de subventions à des associations qui interviennent dans le domaine de la petite enfance et qui répondent à deux enjeux,

III – 55

essentiellement : les emplois familiaux et les associations d'assistantes maternelles, ainsi que la formation des intervenants auprès des enfants. Le montant global est de 50 900 euros. Le descriptif des actions et des associations concernées figure au dos de la délibération.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – J'interviens sur ce dossier pour vous faire part de l'inquiétude d'un certain nombre de parents de jeunes enfants et de futurs parents du quartier Breil-Barberie. Lors du dernier conseil municipal, nous avons acté le déménagement de la crèche La Toupie magique, avec pour conséquence la suppression de 19 places sur le quartier. En décembre 2009, je vous avais interpellé sur la demande de deux crèches associatives, Minibou et Les Petits Pieds, toutes deux situées dans le quartier, qui ont fusionné au 1^{er} janvier dernier. Celles-ci cherchaient un local sur le quartier. En discussion avec la mairie, il leur a été apparemment proposé des locaux sur l'île de Nantes, dans le cadre de la construction du groupe scolaire des Machines de l'île, projet dans lequel il est effectivement prévu la création d'un multi-accueil petite enfance associatif. Mais alors que ce projet nous avait été présenté comme une création, il s'agit en réalité d'un transfert d'une structure existante sur un autre quartier, avec une conséquence assez simple, mais aussi assez terrible pour le quartier Breil-Barberie : une quarantaine de places vont disparaître. Au final, près de 60 places vont donc disparaître dans le quartier.

Je sais que vous allez me dire que la Ville ne peut pas grand-chose, parce qu'il s'agit de crèches associatives, mais il me semble pourtant que nous devrions tout faire pour augmenter le nombre de places et ne pas opérer de simples transferts de structures d'un quartier à l'autre. Nous devrions donc tout faire pour que l'offre, dans tel ou tel quartier, ne puisse pas diminuer de près de 60 places. Nous sommes sur un secteur extrêmement tendu et trouver une solution de garde dans le quartier est déjà très compliqué. Je peux vous assurer qu'avec 60 places de moins, cela va devenir un véritable parcours du combattant. Je ne cherche pas à polémiquer sur ce dossier ; je veux juste que nous puissions trouver ensemble des solutions pour éviter de telles situations, à l'avenir, et faire en sorte, si cela est encore possible – mais je crois savoir que rien n'est encore fait de manière définitive – que la crèche Les Petits Bouts reste dans le quartier, quartier qui en a réellement besoin.

Mme CHOQUET, Adjointe – Le transfert des Minibou est un transfert qui a été préparé bien en amont, avec les familles et la direction de la crèche, ainsi qu'avec le conseil d'administration, qui est d'ailleurs constitué des familles. Et toutes les familles ont suivi. Effectivement, il y a un déplacement à faire, mais toutes les familles ont suivi et maintenu leur enfant dans la crèche, qui a changé de quartier. Et il est vrai que maintenant, nous n'en sommes plus, forcément, à avoir une crèche au bas de sa rue et à ne plus pouvoir bouger de son micro-quartier. On voit que les familles se déplacent.

Lorsque vous dites que la mairie a proposé un site à tel endroit, oui, en effet, la mairie propose, accompagne les crèches associatives dans leur obligation de se regrouper. C'est aussi une obligation financière qui leur est faite. La mairie accompagne, propose des terrains ; l'association, ensuite, est libre de chercher autre chose qui lui convienne mieux, de son côté. Les propositions sont-elles nombreuses ? Je n'en suis pas sûre. Mais pour l'instant, les discussions qu'il y a eues et qu'il y a avec cette crèche-là et avec d'autres se font vraiment dans le souci de la collaboration et absolument pas dans l'obligation. Nous ne sommes pas le « grand méchant loup » qui oblige la crèche à partir et qui tient à mettre les parents en difficulté. Ce n'est pas du tout notre démarche.

Les crèches sont obligées de se regrouper parce que de petites structures de 15 ou 20 places ne sont économiquement pas tenables, même si M. Grélard a développé, tout à l'heure, les actions de Mme Morano en faveur de la petite enfance. Vous avez d'ailleurs parlé d'« Espoir

III – 56

banlieues » et de Fadela Amara ; c'est un plan qui a été lancé il y a tout juste un an, en avril 2009. Il fallait, en trois semaines – trois semaines ! –, monter un dossier pour avoir des aides parce que le Gouvernement allait nous soutenir pour créer des places, étant donné le besoin – sur lequel nous sommes d'accord. Cela fait plus d'un an, maintenant, et nous n'avons toujours pas de réponse. Je veux que bien que l'on dise que l'on aide mais ensuite, que fait-on, concrètement ? Si c'est pour « râler » tout le temps sans jamais rien proposer... Êtes-vous au courant que « Espoir banlieues » n'a toujours rien donné, aujourd'hui ? Intervenez-vous pour aider les crèches, municipales ou non, à avoir des financements ? C'est aussi la question que j'ai envie de vous poser. Parce que, quand il y a un transfert, il y a toujours des créations. Certes, ce n'est pas une création de 40 places nettes ; c'est le transfert de crèches qui se regroupent, mais il y a quand même des créations.

Enfin, sur la dernière question relative au quartier, sur ces deux établissements, la première crèche est déjà partie, puisque la nouvelle structure a ouvert il y a quinze jours ou un mois. Pour la suivante, le projet n'est pas pour la rentrée. Si cela aboutissait avec la proposition que fait aujourd'hui la Ville, ce serait pour 2011, voire 2012. Il y a donc le temps de s'adapter, de se retourner, de chercher d'autres solutions. Mais il reste tout de même encore d'autres crèches dans le quartier qui ont, elles aussi, exprimé le souhait de demeurer dans le quartier, et je sais qu'elles sont en recherche active pour trouver des locaux plus grands pouvant les accueillir. Aujourd'hui, cela n'a pas abouti, mais elles ont encore quelque temps pour se retourner, même si ce n'est pas dix ans. Il faut qu'elles le fassent parce que, financièrement, elles sont obligées de se regrouper pour avoir une taille critique.

Je pense que j'ai répondu à l'ensemble des questions.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme CHOQUET, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 31, intitulé :

Evolution du règlement de fonctionnement des multi-accueils petite enfance municipaux – Approbation.

Mme CHOQUET, Adjointe – Je vous propose de voter le nouveau règlement de fonctionnement des multi-accueils municipaux. Il s'agit en fait de le dépoussiérer et de le simplifier.

Les multi-accueils municipaux ont des règles pour essayer d'offrir le traitement le plus équitable possible aux différentes familles utilisatrices et proposer des formules d'accueil correspondant à leurs besoins et à leurs réelles contraintes professionnelles. (Lecture de l'exposé).

Les cinq types de contrats sont les suivants :

- le contrat annuel, qui est le contrat classique où l'enfant vient tous les jours de la semaine, tous les mois de l'année ;
- le contrat scolaire, qui vise les enseignants, les Atsem ou les enfants dont les grands-parents assurent la garde pendant les petites vacances scolaires.
- Son parallèle est le contrat « mercredi et petites vacances », pour ceux qui sont dans la situation contraire.
- Le contrat « agenda professionnel » cible des populations comme celles des infirmiers, des personnes qui travaillent en trois huit, les gens qui ont des roulements professionnels, des obligations, des contraintes horaires fortes, qu'ils connaissent bien

III – 57

souvent au maximum un mois à l'avance. Pour ces familles, à part le système collectif, il est vraiment difficile de trouver un mode d'accueil.

- Enfin, le contrat temporaire répond aux besoins de personnes qui préparent un concours ou un examen, qui ont besoin, pendant trois semaines, de travailler très tranquillement et auxquelles on va donc faire un contrat pour trois semaines.

Ces solutions tiennent compte des besoins des familles et s'appliquent sur la journée, sur la semaine, sur le mois ou sur l'année. Mais quand les familles s'engagent sur un contrat, la mairie, en face, s'engage aussi sur la présence de professionnels en nombre suffisant. Et quand il y a du temps libre à un autre moment sur les contrats professionnels et qu'on le sait à l'avance, on le propose à d'autres familles qui cherchent, elles aussi, des solutions. Il y a donc des avantages pour tout le monde, mais il importe que chacun respecte le contrat qu'il a signé.

Un dernier changement est la mensualisation de la facturation pour l'ensemble des familles, qui était réclamée par des familles qui avaient des factures irrégulières, puisqu'elles répondaient à la fréquentation ponctuelle du lieu d'accueil. Désormais, ce sera lissé sur le mois et sur l'année, ce qui sera bien plus pratique.

Ceci vient bien sûr en complément de l'accueil d'urgence, que nous maintenons, et du libre-service horaire, c'est-à-dire l'ancienne halte-garderie, telle qu'elle existait.

Ces modifications seraient applicables à partir du 1^{er} septembre 2010.

M. MOREAU, Conseiller municipal – Depuis un certain nombre d'années, la Ville de Nantes fait un effort conséquent pour le développement de l'accueil de la petite enfance, et nous l'avons évoqué dans nombre de dossiers, depuis ce matin. Cela répond à une demande sans cesse croissante du nombre de nos concitoyens. Cette démarche conduit à une amélioration très sensible du service public municipal de la petite enfance. L'accueil en structure publique municipale des tout-petits permet de développer une politique adaptée aux besoins des familles. Les élus communistes, pour cette raison, sont favorables à toute évolution visant à mieux adapter les solutions d'accueil aux besoins réels des familles en diversifiant l'offre. Il nous semble en effet que cette évolution est de nature à offrir un plus large accès aux enfants nantais. De plus, l'accès à des modes d'accueil de qualité et à l'école maternelle a permis aux femmes d'entrer et de se maintenir dans le monde du travail.

En effet, faciliter l'articulation entre la vie familiale et la vie professionnelle pour les parents, tout en accueillant les enfants de façon personnalisée répond aux enjeux de qualité pour la garde des enfants.

Je voudrais, à cette occasion, souligner l'importance du vœu que notre conseil municipal a adopté ce matin, s'agissant du texte gouvernemental relatif à la prise en charge de la petite enfance. Parmi les conséquences directes de ce texte, il y a l'augmentation de 15 à 20 % du nombre d'enfants en sureffectif dans les crèches et multi-accueils, la diminution du taux d'encadrement par des professionnels de la petite enfance venant s'ajouter à la baisse déjà engagée par les financements de la Caisse d'allocations familiales de Loire-Atlantique dans le cadre du Contrat Enfance-Jeunesse. La tendance est au désengagement des pouvoirs publics.

Le contexte politique dans lequel notre Ville assure le développement de l'accueil de la petite enfance est donc particulièrement défavorable. Les élus communistes condamnent, vous l'aurez compris, une démarche de déréglementation par le Gouvernement des services de l'accueil des jeunes enfants, comme ils condamnent la mise en place des jardins d'éveil venant se substituer à la scolarisation des enfants en maternelle. Pour nous, cette disposition revient à privilégier un système de garde payant sur le service public de l'éducation laïc et gratuit. Cette situation est un facteur d'inégalité sociale et il est à craindre que de nombreuses familles modestes n'aient pas les moyens de financer une place en jardin d'éveil pour leurs enfants.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 2 JUILLET 2010

III – 58

C'est pourquoi nous souhaitons vivement que ce système de mensualisation et de facturation pour l'ensemble des familles des services de multi-accueil ne conduise pas, malgré la politique volontariste de notre municipalité en la matière, à écarter des familles modestes déjà largement fragilisées par la politique de l'Etat en matière d'accueil des jeunes enfants.

Je vous remercie de votre attention.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme CHOQUET, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 32, intitulé :

Associations œuvrant dans le domaine de la santé – Attribution de subventions – Approbation.

Mme CHOQUET, Adjointe – Le détail des associations figure au dos de la délibération. Un montant de 8 600 euros est versé à cinq associations, réparti sur les CUCS, les Contrats Urbains de Cohésion Sociale, pour la majeure partie, ou sur le budget de la mission santé publique classique.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BASSAL, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 33, intitulé :

Demande préalable d'admission au réseau européen des villes santé de l'Organisation Mondiale de la Santé – Approbation.

Mme BASSAL, Adjointe – La Ville de Nantes fait partie du réseau français des Villes-santé de l'OMS depuis quinze ans. Nous souhaitons aujourd'hui intégrer le réseau européen, qui regroupe plus de 100 villes, réparties dans 28 pays, l'objectif premier étant de pouvoir échanger sur les pratiques en santé publique et d'influer sur les politiques de santé nationales et européennes.

Nous intégrerons la phase V de ce réseau, qui vise à faire de la santé, de l'équité en santé, de la justice sociale et du développement durable des valeurs clés dans notre vision du développement de nos villes.

Cette adhésion suppose de signer la déclaration de Zagreb, qui rappelle la position de l'Organisation Mondiale de la Santé, à savoir : « La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale », ainsi qu'un engagement de la ville à hauteur de 5 000 euros.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme LEFRANC, Conseillère municipale, donne lecture de l'exposé n° 34, intitulé :

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Fonteny – Subvention d'équipement pour l'extension / réhabilitation – Convention avec Nantes Habitat – Approbation.

Mme LEFRANC, Conseillère municipale – Cette délibération vous propose de valider la participation financière de la Ville au projet d'extension et de réhabilitation de l'EHPAD Fonteny.

III – 59

Je vous rappelle juste que dans la politique publique de la Ville en faveur des personnes âgées, il y a une dimension très forte de soutien à la création d'EHPAD habilités à l'aide sociale, pour permettre aux plus petites retraites d'accéder à ces établissements. Lors du dernier protocole que nous avons signé avec le Conseil général, nous avons ainsi pu soutenir l'ouverture de 400 places sur la ville de Nantes dans trois établissements, le quatrième étant en cours de démarrage.

Toujours dans le cadre de ce protocole, il y avait la transformation de deux foyers logements gérés par le CCAS de Nantes en Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes, qui sont les établissements Pirmil et Fonteny. Cette délibération concerne celui de Fonteny, puisque jusqu'à présent, le foyer comptait 57 logements et qu'un EHPAD n'est équilibré qu'autour de 80 à 84 logements. L'objet de cette délibération est donc de vous proposer que la Ville subventionne l'investissement pour passer à un EHPAD de 80 logements. La participation de la Ville serait de 343 925 euros.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Une question : combien de maisons de retraite sont prévues à Nantes sur le mandat ou éventuellement, sur une durée un peu plus longue ? Quel est le besoin en maisons de retraite, vu la nouvelle composition de la population, pour les dix, quinze ou vingt prochaines années ?

J'ai également ressorti « Nantes et plus », votre programme des élections municipales, et j'y vois une proposition qui comptait double, puisqu'elle apparaissait deux fois. Il s'agissait de créer 1 000 logements bleus, des logements sociaux adaptés aux personnes âgées et aux personnes à mobilité réduite. Je voulais savoir quel était votre plan de mise en œuvre pour ces fameux 1 000 logements bleus, qui étaient évidemment une bonne proposition. Merci.

Mme LEFRANC, Conseillère municipale – S'agissant du nombre de maisons de retraites prévu, nous avons toujours travaillé de manière collective, puisque la Ville n'intervient pas comme pilote, mais toujours comme partenaire, le pilote en la matière étant le Conseil général : c'est lui, en effet, qui est à l'origine du schéma gérontologique. Le dernier protocole qui a été signé entre la Ville et le Conseil général nous engageait sur une période de cinq ans. Nous arrivons au terme de ce protocole et, après un gros travail collectif mené avec tous les professionnels comme le CODERPA et les structures gérant les maisons de retraite, nous sommes arrivés à la conclusion qu'il fallait absolument élargir la dimension et travailler sur un protocole entre le Conseil général et Nantes Métropole, ce qui est en cours de réalisation.

Mais nous ne sommes pas les seuls acteurs puisque l'Etat, aussi, doit nous donner le feu vert mais que ses perspectives d'engagement à cet égard ne semblent pour l'instant pas visibles et qu'il n'y a aucune certitude sur une participation, même sur les années à venir, à des ouvertures de places pour la ville de Nantes. Pour l'instant, nous sommes dans le flou concernant la participation de l'Etat sur cette question, alors que les besoins dans notre ville sont évidents.

S'agissant des logements bleus, le programme est lancé et le nombre de réalisations de logements bleus doit s'établir à plus de 200. Nous suivons le programme qui avait été initié au début du mandat.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci de ces précisions.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 2 JUILLET 2010

III – 60

Mme DANIEL, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 35, intitulé :

Actions de solidarité internationale – Soutien aux projets – Subventions – Conventions – Approbation.

Mme DANIEL, Adjointe – Le dossier 35 concerne les actions de solidarité de la Ville de Nantes, avec un volet « soutien aux projets », un volet « subventions » et un volet « conventions ».

Pour le soutien aux associations, ce sont les associations qui agissent dans le cadre de la solidarité internationale. Nous attribuons ainsi 3 500 euros au titre de l'investissement et 19 500 euros au titre de projets spécifiques dont, je le souligne, certaines actions vers Haïti.

La convention concerne un partenariat qui est maintenant de longue date entre Nantes et la Ville de Dschang. Elle porte sur deux volets de la coopération que nous développons avec Dschang : l'un concerne un acte culturel dans le cadre du projet de la route des Chefferies et l'autre, les politiques de développement urbain.

Je vous demande donc d'approuver cette délibération, à la fois sur le volet des subventions aux associations et sur le volet de la convention.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme DANIEL, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 36, intitulé :

Echanges Internationaux et Cosmopolis – Soutien aux projets – Subventions – Approbation.

Mme DANIEL, Adjointe – Ce dossier concerne les échanges internationaux dans le cadre de deux types d'actions. Le premier volet est celui des subventions aux associations qui participent à l'animation et à la mise en place d'événements à Cosmopolis, qui est l'espace international de la ville de Nantes. Il s'agit ici d'un projet autour de la connaissance de l'Allemagne, avec un projet spécifique qui concerne la ville de Berlin et des animations autour des politiques d'urbanisme de Berlin. Le deuxième volet est celui des subventions aux échanges, qui concernent pour la plupart des subventions de fonctionnement aux associations qui travaillent au développement des partenariats entre Nantes et ses villes jumelles et partenaires avec, cette année, une action spécifique liée aux 30 ans du partenariat entre Nantes et Seattle.

Je vous demande donc d'approuver ce volet de subventions aux associations.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Même vote ?

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

Mme DANIEL, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 37, intitulé :

Bourses CLAP Mobilité étudiante – Répartition 2010 – Approbation.

Mme DANIEL, Adjointe – Ce dossier concerne la politique publique de mobilité étudiante menée par la Ville de Nantes. Les bourses CLAP Mobilité étudiante sont des subventions qui sont données à titre individuel à des étudiants qui souhaitent avoir dans leur parcours universitaire une phase de mobilité. La Ville de Nantes les accompagne dans ce projet. Nous avons deux volets dans ces bourses. Le premier concerne des étudiants qui ont des mobilités vers des villes qui ne sont pas forcément des villes partenaires ou jumelles de la ville de Nantes,

III – 61

donc des mobilités, globalement, vers le reste du monde. Cela représente à peu près 12 000 euros. Le deuxième volet concerne des mobilités spécifiquement menées vers des villes jumelles et partenaires de la ville de Nantes, pour un montant d'environ 15 000 euros. Le détail des jeunes qui bénéficient de ces subventions est joint à la délibération.

Je tiens à souligner que ces subventions sont données suite à un travail qui est menée en partenariat avec ma collègue Abbassia Hakem et en partenariat avec l'université de Nantes.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Pas d'opposition ? Il y a des absentions ?

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je vous propose de faire une pause et de reprendre les travaux à 14 h 15. Mais nous commencerons par les dossiers, et nous passerons les questions d'actualité après.

La séance est reprise à 14 heures 20.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Je vous invite à regagner vos places, nous allons reprendre la séance. Bien. Je vais tout de suite donner la parole à Jean-Louis Jossic pour le dossier 38.

M. JOSSIC, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 38, intitulé :

Associations culturelles – Troisième répartition des subventions – Conventions et avenants – Approbation

M. JOSSIC, Adjoint – Monsieur le Maire, chers collègues. C'est un dossier habituel, quant à son cadre, à savoir les associations culturelles. Il comprend à la fois une répartition de subventions et puis des conventions ainsi que des avenants à ces conventions.

Je ne vais pas évidemment entrer dans le détail du dossier, mais simplement vous exposer les points qui me paraissent importants.

En matière de conventions, nous avons pour le Cinéma : « Le Cinématographe », les « Rencontres du Cinéma Espagnol ». J'insiste un petit peu sur ce festival. Il fait partie des festivals de cinéma étudiants à Nantes qui se portent très bien, qui sont très actifs et pour lesquels beaucoup de foi, de passion et de bénévolat se manifestent. Il faut savoir que Nantes a le second festival de cinéma espagnol de France - nous sommes à peu près à égalité avec Toulouse - et que cela marche très très bien.

Il y a en danse également une convention avec le « Centre Chorégraphique National ». La subvention du Centre Chorégraphique Brumachon Lamarche est habituelle évidemment.

Nous avons en spectacle pluridisciplinaire, sur la page 2, une convention avec « CulturesFrance ». Je souhaite insister sur cette convention. De quoi s'agit-il ? Cette convention a pour objet de développer la mobilité de nos artistes et leur présence à l'étranger.

Traditionnellement et depuis longtemps, le Ministère de la Culture, le Ministère des Affaires Etrangères et la Ville de Nantes finançaient chacun un tiers de l'enveloppe qui permettait cette mobilité.

Isabelle Loirat, ce matin, parlait du désengagement de l'Etat, que nous abordons - semble-t-il - un peu trop, eh bien voilà, nous ne faisons pas que d'en parler, nous le prouvons !

Dans ce dossier, effectivement, il y a désengagement. En effet, cette année, le Ministère de la Culture « jette l'éponge » et nous avons donc le choix, soit de continuer à deux, pour la même

III – 62

somme, avec le Ministère des Affaires Etrangères, soit de financer davantage. Donc, cela me paraît important et voilà un exemple typique du désengagement qui est bien réel, je le répète !

Nous avons ensuite un avenant avec l' « Association Culturelle de l'Été » qui, je le rappelle, gère à la fois les manifestations du mois de juillet, du mois d'août, pour les Nantais et les non Nantais, mais également « Les Rendez-Vous de l'Érdré ».

En ce qui concerne le spectacle vivant, le Théâtre, il y a deux conventions. La première est pour « Non Nova », c'est la Compagnie Philippe Ménard qui passera d'ailleurs cette année dans le « In d'Avignon », avec un montant de 15 000 € et puis une subvention d'aide à la création pour un montant de 30 000 €. La deuxième concerne STAFF qui est une entreprise remarquable et unique en France, établie à Nantes, et qui travaille dans le domaine de la formation des techniciens du spectacle.

Nous vous proposons ensuite deux avenants. Un avenant pour « Royal de Luxe » : il s'agit d'un avenant pour apporter une aide à la création, donc en dehors de leur dotation de fonctionnement habituelle, pour un montant de 150 000 € liés au spectacle qu'ils ont créé à l'occasion du bicentenaire de la révolution et du centenaire de l'indépendance mexicaine.

Et puis également un avenant pour le « Théâtre Universitaire de Nantes ». Cette fois-ci, c'est un complément lié à la création du danseur nantais Yasmin Rahmani.

Je survole très vite le dossier : en ce qui concerne la musique, ensuite, pour « Songo » et « Trempolino » des suppléments de 60 000 € chacun, en préfiguration de leur installation dans la Fabrique.

Concernant le patrimoine, il y a une convention avec l'association « Le Bateau Pédagogique ». Vient ensuite le projet de l'association « Métisse à Nantes ». Il ne s'agit bien sûr que d'une étude avec, cette fois, un petit supplément pour leur animation « Histoire d'Avenir ».

En matière d'investissement, enfin, il y a une aide pour le « CRDC », c'est quelque chose d'habituel. Il s'agit d'un soutien pour des petits travaux qui peuvent se présenter au cours d'une année.

Toujours en investissement, mais cette fois-ci pour un soutien plus important dans le but de l'installation de La Fabrique avec « Songo » et « Trempolino ». Le montant est de 906 300 € pour « Songo » et de 509 200 € pour « Trempolino ».

Certains pourront s'étonner de cela. C'est simplement parce que dans La Fabrique, il y a, au final, deux types d'installations. En dehors du bâtiment, il y a son contenu en biens que l'on va appeler « immobilier », et tout ce qui relève de l'immobilier relève des marchés habituels.

Par contre, pour ce qui relève du mobilier (équipement en projecteurs, en meubles, etc.) ce sont les associations « Songo » et « Trempolino » qui s'en chargeront directement. Nous les dotons donc pour cette partie-là.

Voilà, j'en ai terminé avec les conventions.

En ce qui concerne les subventions, vous les avez en dernière page. Là encore je n'insiste pas, je veux juste vous dire qu'il y a à la fois des versements uniques quelquefois, c'est le cas pour l'Association pour l'Histoire du Lycée Livet avec 15 000 €. C'est très ponctuel, c'est pour les 100 ans du Lycée Livet.

Et il y a quelquefois des compléments. C'est le cas pour Tonalité 4 - Scène Michelet, dans le cadre du dispositif « petits lieux ». Il nous manquait des précisions sur l'encadrement juridique de leur activité. Nous avons eu ces précisions, le soutien passe donc de 5 000 € à 20 000 €, avec un supplément lors de notre Conseil présent de 15 000 €.

Je peux répondre au reste, si vous le souhaitez.

III – 63

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Jossic. Est-ce qu'il y a des interventions ?

Monsieur Augier.

M. AUGIER, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, sur la plupart de ces dossiers, il n'y a pas de problème. Les « Rencontres du Cinéma Espagnol », « Ciné-Nantes » et j'en passe. Je voudrais quand même faire une remarque sur cette subvention a minima qui est accordée à Nantes Renaissance.

Je crois qu'elle est un peu inférieure à ce qu'ils attendaient, même s'il est vrai que c'est souvent la position des associations. Mais d'un autre côté, ce que je me dis c'est que cette association continue malgré tout d'occuper une place importante dans le paysage nantais.

D'abord, parce qu'elle a une place symbolique aux yeux des Nantais sur le plan du patrimoine architectural. Et puis aussi parce qu'elle regroupe des membres de qualité, en particulier des professionnels qualifiés et, d'ailleurs, bénéficie d'une charte de qualité. Et au fond, je me demande si ce montant n'est pas un signal « mitigé » adressé par la Ville à tous ceux qui s'investissent pour la préservation du patrimoine architectural nantais.

Et puis, du reste, il y a quelque chose, moi, qui me chagrine dans cette convention que j'ai lue. Je vois à la page..., enfin dans l'annexe qui concerne la convention avec Nantes Renaissance, un article qui mentionne l' « Association de la Ville de Nantes et de ses représentants élus à l'occasion de toutes opérations spécifiques de communication, de relations presse, de relations publiques (à Nantes ou à l'extérieur)...

Pour la bonne application de ces règles, l'association devra prendre contact avec la Direction Générale à la Culture ».

Moi, j'avais le sentiment que c'était bien que les associations aient une certaine marge de manœuvre pour s'exprimer publiquement et librement, en fait, de ne pas les laisser trop en liberté surveillée. Voilà. Merci.

M. JOSSIC, Adjoint – Tout à fait. Je vous réponds rapidement, mais pour une question de facilité, nous passons cette délibération concernant le patrimoine avec les subventions culturelles, or je pense que Stéphane Junique pourra prendre le relais.

Simplement, Nantes Renaissance existe effectivement toujours, mais elle existait hier avec un profil différent. C'est-à-dire qu'il y avait auparavant ce que l'on peut appeler une délégation de service public de fait, qui ne disait pas son nom, ce qui était un peu délicat.

Lorsque l'on considère le travail de Nantes Renaissance, je pense surtout aux campagnes de ravalement, maintenant que nous avons un vrai service du patrimoine et de l'archéologie, il était logique que nous reprenions la main.

Il n'empêche aujourd'hui que Nantes Renaissance, ce sont des dizaines, voire à peu près deux cents adhérents, actuellement, qui sont des passionnés du patrimoine à Nantes, et des relais formidables pour la population, quant à leur passion pour le patrimoine. Et l'association, en tant que telle, demeure.

Certains des anciens administrateurs ont préféré se retirer et de nouveaux administrateurs ou des administrateurs déjà en place et souhaitant continuer ont « repris la gâche », comme on dit.

C'est Gildas Salaün aujourd'hui qui en est le président. C'est un excellent président qui travaille très bien avec nous, mais il n'est pas « aux ordres ». Quand on connaît Gildas Salaün, on sait que ce n'est pas quelqu'un que l'on met aux ordres. C'est quelqu'un qui est effectivement compétent et qui a l'amour du patrimoine sous toutes ses formes.

III – 64

Nous travaillons avec eux. Il est évident que les besoins financiers ne sont plus les mêmes. C'est une association dont une partie des professionnels ont été intégrés au service du patrimoine et de l'archéologie, somme toute avec des craintes comme toujours dans ces cas-là. Au final, cela s'est très très bien passé. Et puis, il y a également, logiquement, un travail qui se fait et qui se poursuit.

Peut-être Stéphane a-t-il quelque chose à ajouter ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Junique, est-ce que vous souhaitez compléter la réponse de M. Jossic ?

M. JUNIQUE, Adjoint – Non, non, mon collègue Jean-Louis Jossic a parfaitement répondu. Je suis simplement étonné, Monsieur Augier, de la présentation que vous en faites, puisque vous avez pendant de nombreuses années défendu le fait que la Ville se dote de structures d'expertises et de compétences qui soient particulièrement importantes. Nous en avons tiré les conséquences pour structurer la politique publique du patrimoine et de l'archéologie à travers une direction du patrimoine importante.

Comme l'a indiqué Jean-Louis Jossic, il y avait une confusion sur le rôle de la collectivité, qui devait reprendre l'ensemble de ces responsabilités, c'est-à-dire assumer le fait que sur le patrimoine bâti, elle devait reprendre les choses en main parce qu'il s'agissait d'une mission de service public.

Nous avons eu par souci de cohérence, par souci de lien avec la mise en place de la direction du patrimoine, de réintégrer les personnels qui avaient travaillé pendant 25 ans autour de la problématique de ce patrimoine bâti, de les intégrer à la direction du patrimoine et de l'archéologie pour bénéficier de toute l'expérience qu'ils avaient acquis.

Alors, concernant les relations que nous souhaitons avoir avec le tissu associatif, il n'y a pas d'ambiguïté. Chacun a son rôle et chacun a sa place. La Ville assume ses compétences, assume la volonté et la politique qu'elle souhaite engager, mais nous avons conscience qu'il nous faut à côté, des partenaires, associatifs ou non, qui sont dans la démarche de faire vivre les orientations, la conception que l'on peut engager sur la politique du patrimoine.

Et c'est dans cet esprit que nous allons mettre en place, dans les prochaines semaines, l'ensemble des structures de concertation et de dialogue sur le plan patrimoine, avec le conseil nantais du patrimoine, avec un conseil scientifique. Il y aura également une manifestation qui débutera par une démarche de dialogue, de concertation, mais aussi de reconnaissance de ce qui fait la richesse de nos patrimoines nantais en mars 2011 : une « semaine des patrimoines ».

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Junique.

Oui, Monsieur Augier.

M. AUGIER, Conseiller municipal – Juste un mot en réponse. Non, ce n'est pas cela ma question. Effectivement, à partir du moment où Nantes Renaissance se trouvait bénéficiaire d'une mission comme vous l'avez souligné, du reste, confiée par la Ville, cela me paraît tout à fait naturel que la Ville ait son mot à dire vis-à-vis de la communication de cette association qui, au fond, était comme bénéficiaire d'une mission qui pouvait d'ailleurs en effet revenir à la Ville, comme c'est le cas actuellement.

Mais là, nous sommes dans le cadre d'une association beaucoup plus banale, beaucoup plus normale. Et c'est vrai que j'ai un peu l'habitude des associations, mais c'est la première fois que je vois un article comme celui que je viens de vous lire tout à l'heure.

III – 65

Alors, peut-être que c'est une spécificité pour Nantes Renaissance ou vis-à-vis du patrimoine, ou vis-à-vis de l'architecture, ou vis-à-vis des membres de l'association je ne sais pas, cela m'interroge.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Bien. Alors, Monsieur Jossic un dernier mot et puis nous allons voter.

M. JOSSIC, Adjoint - Oui, je vais faire très vite. Simplement, non, contrairement à ce que vous pensez, ce n'est pas le seul endroit où l'on peut lire cela. C'est valable pour toutes les conventions qui sont passées par la Ville. Je prends celle de « Songo », à l'article 4 – Communication. Les mêmes termes sont mentionnés, c'est tout à fait habituel qu'il y ait cette « navette » avec la Ville. Cela n'entrave pas la liberté des associations.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Bien. Merci, Monsieur Jossic.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Nous allons maintenant examiner le rapport de M. Cestor, dossier 39.

M. CESTOR, Conseiller municipal, donne lecture de l'exposé n° 39, intitulé :

Quartier Bellevue - Création d'une nouvelle médiathèque au sud-ouest de Nantes – Programme – Convention de co-maitrise d'ouvrage – Demande de subventions – Approbation

M. CESTOR, Conseiller municipal – Ce dossier porte sur la création d'une nouvelle médiathèque à Bellevue.

Je voudrais simplement rappeler qu'en 2001, la Ville s'est dotée d'un schéma de développement de son réseau de lecture publique, réseau qui est composé d'une médiathèque centrale « Jacques Demy » et de six médiathèques et bibliothèques de quartier réparties sur l'ensemble du territoire.

Cette étude avait fait apparaître effectivement une nouvelle notion : la notion de bibliothèque d'équilibre. Il s'agit d'une bibliothèque de taille moyenne pouvant intéresser un bassin de population d'environ 40 000 habitants. C'est bien entendu cette opération que nous avons fait sur l'est de Nantes.

Depuis cette étude et dans le mandat précédent, en 2002, nous avons effectué une rénovation lourde de la médiathèque « Jacques Demy ». Celle-ci a été fermée pour les dix-huit mois de travaux.

En 2003, nous avons mis en ligne le catalogue sur Internet. En 2006, nous avons procédé à la ré-informatisation complète du réseau et au déploiement multimédia.

Aujourd'hui, nous travaillons sur le secteur ouest de Nantes. La particularité de ce secteur... Je ne sais pas si on peut présenter la carte, la voilà... Vous voyez, il y a un bassin de population qui réside du côté de Bellevue, Chantenay - Zola. Et là, nous avons actuellement une petite bibliothèque du côté de la Mairie de Chantenay.

Nous avons au centre le quartier des Dervallières où, là, nous avons une bibliothèque associative. Et du côté de Breil-Malville, nous avons aussi la première petite bibliothèque de quartier qui réside en pied d'immeuble.

La particularité de ce grand quartier, c'est qu'il est coupé par la Chézine ce qui nous contraint donc à étudier l'ensemble de l'ouest d'une façon particulière, contrairement à ce que nous avons pu faire sur l'est de Nantes.

III – 66

Donc, aujourd'hui, il vous est proposé la construction d'une médiathèque – que l'on dit à Chantenay, mais qui est à Bellevue. C'est une bibliothèque qui est située en limite des deux secteurs, le secteur 2 et le secteur 3, sur un espace appelé « Jean Jaurès ».

C'était aussi une des données qu'avait fait apparaître l'étude, ces grands équipements doivent être situés en limite effectivement des transports en commun lourds. C'est le cas avec la proximité de la station Jamet.

Je rappelle que nous avons donné une thématique forte à la médiathèque Floresca Guépin, dans l'est de Nantes qui était la prise en compte des handicaps. Dans ce nouvel équipement qui vous est présenté, la thématique a un petit peu évolué, nous proposons trois grands enjeux.

L'enjeu culturel est de suivre le développement bien entendu raisonné du réseau municipal de la lecture par un équipement d'équilibre au sud-ouest, ayant vocation de desservir les deux quartiers, c'est ce que je viens de dire – Ste Anne, Bellevue, Chantenay et Dervallières – Zola ; de rayonner largement grâce à une œuvre renouvelée.

Le principe que nous suivons, c'est que systématiquement dès qu'il y a construction d'un nouvel équipement, celui-ci est obligatoirement l'équipement le plus performant, car il bénéficie des dernières techniques.

Le deuxième enjeu est un enjeu social. Il s'agit de proposer un équipement qui favorisera la cohésion sociale et la réussite éducative dans le quartier.

Le troisième enjeu est bien sûr l'enjeu urbain. Il faut réaliser un élément structurant du projet global de territoire sur le quartier de Bellevue et participer au renouvellement urbain du quartier.

Dans le projet qui vous est proposé, la taille de la surface est un peu particulière dans son concept aujourd'hui, puisque c'est un équipement de taille moyenne, de 1 500 m². La particularité de cet équipement est qu'il sera de plain-pied, ce qui facilitera évidemment la gestion même de cet équipement. En effet, plus l'équipement a d'étages, plus il est difficile de le gérer.

Il y a une autre particularité, un concept un petit peu nouveau dans cet équipement : le fait que l'opération soit organisée en co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Nantes et la Société Anonyme de Coopération d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété.

Il y aura donc cet équipement de lecture publique, cette médiathèque sera en pied d'immeuble, mais il y aura également des logements au-dessus. Environ 34 logements sont prévus, qui sont des logements sociaux en accession à la propriété... Je suis en train de regarder en même temps l'implantation.

Un autre aspect de ce nouvel équipement qui vous est proposé, c'est l'objectif intergénérationnel et l'accessibilité au sens large - je l'ai dit - pour les personnes handicapées, les personnes âgées, la petite enfance. L'autonomisation est aussi une donnée forte que nous apportons dans cet équipement, pour les lecteurs et pour toutes les transactions de documents, l'intervention des professionnels étant recentrée sur l'accueil, le renseignement et l'accompagnement.

La diversification des collections et de supports, la prise en compte forte des besoins en matière d'autoformation et de soutien scolaire sont un autre aspect. Une attention particulière sera portée au public adolescent.

La médiathèque de Bellevue, telle qu'elle vous est présentée ici, sera de ce fait en prise directe avec le projet de réussite éducative développée sur le quartier. Cette offre constituera la spécificité de l'équipement, à l'instar de ce que j'ai dit tout à l'heure par rapport à Floresca Guépin.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 2 JUILLET 2010

III – 67

Le coût de cette médiathèque est de 5,65 M €. Vous avez le calendrier provisionnel : nous sommes aujourd'hui le 2 juillet, nous vous proposons cette validation du programme et du coût de l'opération en conseil municipal ; de cet été jusqu'à 2011, le concours de maîtrise d'œuvre ; du début 2011 au printemps 2012, l'étude de maîtrise d'œuvre et d'appel d'offres plus les travaux ; en automne 2013, l'ouverture au public après installation du mobilier et des fonds pendant l'été.

Voilà.

(suite de l'exposé).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Cestor.

Madame Jozan.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, évidemment, nous soutenons ce projet en ayant conscience de l'importance de ces médiathèques.

Je voudrais juste poser une question, à laquelle d'ailleurs M. Cestor fait plus ou moins allusion tout à fait à la fin de son intervention, en particulier, quand il évoque les participations financières.

Est-ce que vous pensez que, à terme, cette compétence qui correspond quand même à la mise en place d'équipements très structurants pourrait avoir, j'allais dire, une aire géographique plutôt recentrée au niveau de la métropole ?

Je pensais à cela notamment quand il parlait des Dervallières et de la proximité de la très belle médiathèque de St-Herblain.

Est-ce que vous pensez que ce serait plus rationnel ou que l'on peut envisager à terme, à la fois d'avoir des participations ou même de décider qu'il y aurait une politique de ce type sur l'aire métropolitaine ? Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Cestor.

M. CESTOR, Conseiller municipal – Ecoutez, au début du mandat précédent, nous, au niveau de la culture, nous avons pris notre bâton de pèlerin. Nous avons rencontré l'ensemble des villes de la communauté urbaine pour envisager comment réfléchir ensemble sur une politique intercommunale de lecture publique.

Ce que nous avons conclu c'est que chaque maire considère que cette politique-là est une politique municipale forte et que chacun tient à sa spécificité.

Néanmoins, à Nantes, il y a un pourcentage important, je dirai, de lecteurs qui viennent d'autres villes, d'autres collectivités. Vous trouverez sur St-Herblain, des lecteurs de St-Herblain, et vous trouverez sur Nantes une grande partie effectivement des lecteurs de St-Herblain.

C'est une question politique, cela ne dépend pas uniquement de ma réponse aujourd'hui, mais nous l'avons perçu sur l'ensemble de l'agglomération nantaise, il y a un certain nombre d'équipements qui s'ouvre : la Ville d'Orvault vient de réaliser un équipement, St-Herblain n'est pas loin d'en réaliser un.

Je pense que la cohérence, à un moment donné – même si je pense que le temps n'est pas venu - c'est de raisonner ensemble sur la globalité de ces équipements pour une œuvre collective.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Cestor.

Madame Loirat.

III – 68

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire.

Nous aussi, bien sûr, nous soutenons ce projet de médiathèque. Juste une question. Nous avons bien noté que la médiathèque serait construite selon les normes BBC (Bâtiment Basse Consommation). Est-ce que les logements le seront aussi ? Est-ce qu'il y a une contrainte particulière ou un effort particulier qui est demandé au constructeur ? Et puis aussi, est-ce qu'il y aura des logements bleus dans cette opération ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Cestor.

M. CESTOR, Conseiller municipal – Ce n'est pas dans ma délégation, je vous ai rapporté sur la médiathèque. Vous avez des éléments. En ce qui concerne la partie logements, ce sont deux opérations complètement différentes. Il y aura un concours, mais je pense que ce qui est fait pour la médiathèque ne peut être fait uniquement que pour la médiathèque, c'est l'ensemble du bâtiment qui sera traité de cette manière-là.

M. LE DEPUTE-MAIRE – A priori, maintenant, pour tous les nouveaux projets nous appliquons les normes BBC, de toute façon. Quant aux logements bleus, c'est un programme d'ensemble à l'échelle de la ville, ce n'est pas un pourcentage opération par opération, c'est un objectif global que l'on atteindra puisque l'engagement en a été pris.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Jossic, vous avez le dossier 40.

M. JOSSIC, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 40, intitulé :

Prix des Arts Plastiques de la Ville de Nantes – Approbation

M. JOSSIC, Adjoint – Ce Prix des Arts Plastiques est né en 2001, nous en sommes à la dixième édition cette année. Qu'est-ce que c'est dans le fond ? C'est un prix dans le domaine de la création contemporaine, dans le domaine de ce que nous appelons maintenant non plus les arts plastiques, mais les arts visuels, au sens plus large.

Avec ce prix, ce sont trois artistes, en lien avec Nantes, qui tous les ans sont distingués et cette distinction aboutit à plusieurs choses. Tout d'abord, une aide financière qui est de 4 574 € à chacun de ces artistes versée sur deux années, donc deux fois 2 287 €, mais évidemment ce n'est pas que cela.

C'est également un soutien, dont je dirais qu'il est un peu à la carte selon ce qui peut leur être utile, dans le cadre du développement de leur carrière, car ce sont souvent de jeunes artistes. Il me semble me souvenir que le règlement prévoit qu'ils doivent avoir entre 25 et 40 ans.

Ce soutien qui est piloté par la DGC, Direction de la Culture, peut être ensuite orchestré par le Musée des Beaux-Arts, par notre Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Nantes Métropole, désormais, et par le Lieu Unique. Et j'y ajoute maintenant l'Atelier. Il faut savoir que ces trois artistes bénéficient désormais tous les ans d'une exposition commune à l'Atelier, rue de Châteaubriand.

Nous fêtons quasiment le dixième anniversaire, nous le fêterons plus précisément l'année prochaine. Nous estimons que ce prix, il faut lui donner un peu plus d'aura que celle qui lui est donnée actuellement.

III – 69

Les trois artistes de cette année sont : Mélanie Vincent, son lien avec Nantes est simple : en 2009, elle a obtenu le DNSEP de notre Ecole des Beaux-Arts ; de même Geoffrey Crespel, quatre ans avant, en 2005 ; et quant à Siegfried Breger, c'est un diplômé de Tourcoing.

Vous avez dans le dossier, il me semble - je ne sais pas si vous avez cela - les œuvres de ces artistes. Tous les ans, à nouveau, il y a un jury qui se réunit et distingue trois artistes travaillant à Nantes ou ayant fait leurs études à Nantes.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Jossic.

Oui, Madame Guibert.

Mme GUIBERT, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je voudrais, tout en félicitant la lauréate Mélanie Vincent et les lauréats Geoffrey Crespel et Siegfried Breger, attirer votre attention sur ce dispositif qui n'existe nulle part ailleurs dans le grand ouest.

Soutenir la jeune création contemporaine, être un tremplin et un outil de valorisation professionnelle, tel est l'objectif de ce dispositif et nous l'affichons comme un des axes principaux de notre politique publique en faveur des arts visuels.

C'est une occasion pour chacune et chacun d'entre nous d'attirer l'attention des Nantais et des Nantaises et ainsi de sensibiliser le grand public à l'art contemporain.

Je rappelle que, depuis son ouverture, chaque année les trois lauréats sont exposés à l'Atelier qui est un lieu d'exposition très fréquenté par une grande diversité de personnes.

Je profite de ce moment pour vous parler d'un autre dispositif trop peu connu « Nantes aide la création ».

Dans le cadre de sa politique de soutien aux arts visuels, la Ville de Nantes propose à des plasticiens, des photographes, des vidéastes nantais ou travaillant régulièrement à Nantes de présenter leur travail sur un mobilier urbain interactif « info Nantes », sous la forme de spots vidéos ou d'images sous le format une minute.

Les objectifs de ce dispositif sont de faire connaître et valoriser le travail de créateurs nantais, de déplacer la création sur les territoires du quotidien et ainsi de sensibiliser à l'art contemporain.

Une centaine de vidéos ont été présentées depuis 2004 dans l'espace public. Ainsi, l'on voit bien la cohérence de nos dispositifs d'aide à la création contemporaine, mise en relation constante avec notre volonté de diversifier les lieux d'exposition, en complétant de façon originale le maillage de démonstration en matière de création contemporaine.

Je vous remercie de votre attention.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. JOSSIC, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 41, intitulé :

Bibliothèque municipale - Musée des Beaux-Arts – Acquisition d'œuvres de Claude Cahun et Marcel Moore – Convention – Approbation

M. JOSSIC, Adjoint – Dernier dossier culturel. Il s'agit cette fois d'une acquisition d'œuvres de Claude Cahun et Marcel Moore.

Claude Cahun est une femme née à Nantes sous le nom de Lucie Schwob. C'était pour être précis la fille de Maurice Schwob, qui, je vous le rappelle était le directeur et éditeur du Phare,

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 2 JUILLET 2010

III – 70

l'ancêtre de Presse Océan, et elle était également la nièce de Marcel Schwob, qui est, cette fois, l'écrivain. Voilà une famille prolifique, n'est-ce pas ?

Et Marcel Moore, qui s'appelait en fait Suzanne Malherbe, était également Nantaise et était la compagne de Claude Cahun.

Nous nous intéressons particulièrement à cette œuvre parce qu'elle est liée au surréalisme, et parce qu'il s'agit de Nantaises. Et elle nous intéresse aussi bien dans le cadre des acquisitions de la bibliothèque municipale que des acquisitions pour notre musée des Beaux-Arts.

Il y avait là une opportunité : ce sont quatre-vingts œuvres, des dessins, des aquarelles, mais principalement des photographies. Et donc nous décidons de l'acquisition de ces photographies, pour un montant de 134 000 £ Sterling, ce qui donne à peu près, suivant le cours du change, entre 157 et 160 000 €.

Bien sûr nous sollicitons des demandes de subventions et bien sûr la somme est inscrite au budget de la culture.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Madame Dibon-Poquet.

Mme DIBON-POQUET, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, mes chers collègues. Dans cette délibération, vous nous proposez l'acquisition d'œuvres de Claude Cahun et Marcel Moore, à savoir 68 photos, 10 dessins et 2 aquarelles pour un montant, vous venez de le dire d'environ 160 000 €. Et ceci pour faire une suite logique aux acquisitions antérieures, de ces deux artistes, déjà réalisées depuis plusieurs années.

Des demandes de subventions sont sollicitées auprès du Fonds Régional des Musées, des Fonds régional et national d'acquisition pour les bibliothèques et de l'APIN (Achats Patrimoniaux d'Intérêt National).

Pouvez-vous nous préciser le montant des subventions sollicitées ainsi que la probabilité d'obtenir cette subvention afin que nous puissions mieux apprécier la dépense nette à la charge de la Ville de Nantes ? Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Monsieur Jossic.

M. JOSSIC, Adjoint – Traditionnellement, ce n'est pas précisé dans la délibération, mais les subventions sont sollicitées au niveau le plus haut souhaitable, bien sûr. Nous ne pouvons pas savoir exactement combien nous obtiendrons, mais nous nous battons pour obtenir le maximum.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Maintenant nous passons au dossier de Mme Rachel Bocher, n° 17, que nous ne traitons que cet après-midi, compte tenu de vos contraintes de ce matin.

III – 71

Mme BOCHER, Adjointe, donne lecture de l'exposé n° 17, intitulé :

Mise en place d'un bouquet d'offres découvertes au bénéfice des nouveaux Nantais – Approbation

Mme BOCHER, Adjointe – Depuis 2004, la Ville de Nantes a conçu un dispositif d'accueil pour les nouveaux Nantais qui vise à les aider dans leur intégration et à conforter l'image de « Nantes, ville accueillante ». Cela concerne environ 5 000 foyers par an. Elle s'appuie pour cela sur un courrier et une réception de bienvenue dont la dernière a eu lieu début juin au parc de Procé, ainsi que sur des outils de communication adaptés.

(suite de l'exposé).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Bocher.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLZER, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 42, intitulé :

Dématérialisation de la transmission des actes au contrôle de légalité – Convention avec l'Etat – Approbation

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLZER, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 43, intitulé :

Mise en place de services communs entre la Ville de Nantes et la Communauté Urbaine de Nantes – Ajustement des effectifs – Ajustement de la convention – Approbation

M. BOLZER, Adjoint – J'ai eu l'occasion, dans le cadre de la commission finances, de faire le point sur les mutualisations de service qui sont entreprises entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes. Je vais aujourd'hui synthétiser les propos que j'ai tenus dans cette commission.

Aujourd'hui, il y a 93 postes qui sont mutualisés, mis à part le Parc Auto et la DSI qui avaient été mutualisés dès le départ.

Les directions concernées sont :

- la direction générale des services,
- la direction finances et gestion,
- la direction organisation et ressources humaines,
- la direction du développement urbain,
- la direction cohérence territoriale,
- et dernièrement, la direction solidarités.

Avec la présente délibération, nous vous proposons une nouvelle étape qui concerne deux directions. La première c'est la direction finances et gestion, et la seconde, la direction organisation et ressources humaines.

Pour la direction générale finances, nous proposons tout d'abord la mutualisation de l'ensemble de la direction de l'immobilier. Cette mutualisation concerne 28 personnes, elle se fait à moyens constants, sur la base de la structure organisationnelle qui est actuellement en place à la Ville de Nantes.

La seconde mutualisation concerne aussi cette direction, mais elle est partielle. Elle a pour objectif d'élargir le savoir-faire du BATI de la Ville de Nantes à Nantes Métropole. La fonction

III – 72

gestion du patrimoine existant à Nantes Métropole intègrera l'organigramme de la direction du BATI et constituera un troisième service de conservation et d'amélioration du patrimoine.

Cette fonction bénéficiera de l'environnement existant du BATI et de ses compétences. 21 postes sont concernés et seront mutualisés.

Parallèlement, une convention de mise à disposition de service vous est proposée pour faire bénéficier ponctuellement Nantes Métropole des compétences du bureau d'études architecture de la Ville de Nantes. Cette convention permettra donc d'assurer les engagements entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Bolzer.

Monsieur Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire.

La mutualisation entre les services de Nantes Métropole et ceux de la Ville doit permettre des économies de fonctionnement, mais ne doit évidemment pas se faire au détriment des finances de la Communauté urbaine.

Aujourd'hui, le système qui nous est proposé repose sur une compensation qui est équitable, mais le calcul repose sur une évaluation des dépenses à un moment donné, au moment de la signature de la convention.

Si les besoins des services concernés nécessitent une augmentation des effectifs, ne risque-t-il pas d'y avoir un basculement à l'avenir, cette situation pouvant aisément dériver ?

Alors, concrètement, vous venez de le dire, Monsieur Bolzer, nous allons mutualiser 21 agents de la direction du BATI. Si demain, pour répondre à une augmentation du patrimoine bâti de la ville, nous recrutons de nouveaux agents, comment la compensation sera-t-elle réévaluée ? Le sera-t-elle ? Si oui, quand et comment ? Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Bolzer.

M. BOLZER, Adjoint – La convention prévoit effectivement des clés de répartition et il y a bien entendu un suivi qui est effectué. S'il y a des modifications en termes de charge de travail ou en personnel supplémentaire, bien évidemment, tout cela sera pris en compte grâce aux clés de répartition.

J'ajoute que tout de même, jusqu'à présent, cela s'est déroulé de manière équitable entre les deux collectivités. Actuellement, le bilan que nous pensons en tirer globalement c'est que cela représente 5 postes en moins et un gain pour la Ville de Nantes de 260 000 €, et de 187 000 € pour Nantes Métropole.

Là aussi, les proportions sont tout à fait équitables. Et bien sûr, au-delà d'ailleurs de cet aspect financier, il y a aussi des gains essentiels pour les deux collectivités : une meilleure synergie entre les deux collectivités dans leur travail, un meilleur dialogue entre les deux collectivités et une beaucoup plus grande complémentarité dans le travail des fonctionnaires territoriaux.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

III – 73

M. BOLZER, Adjoint, donne lecture de l'exposé n ° 44, intitulé :

Personnel municipal - Adaptation du tableau des effectifs – Régime Indemnitare - Dispositions diverses – Approbation

M. BOLZER, Adjoint – C'est une délibération traditionnelle que je présente à chaque conseil municipal.

Tout d'abord, je dois dire que ce que j'ai tout de suite présenté concernant les mutualisations, n'est pas pris en compte dans cette délibération et ces mutualisations, notamment les suppressions de postes au niveau de la Ville de Nantes, seront présentées lors de la délibération que je présenterai au prochain Conseil municipal.

Dans cette délibération, nous vous proposons 5 créations nettes de postes. Nous proposons également des transformations de postes qui sont liées à des recrutements ou qui sont liées à des promotions d'agents.

Ensuite, il y a un certain nombre d'ajustements liés à des rémunérations ou à des indemnités, et c'est essentiellement ce qui vous est présenté ici.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Oui, Madame Loirat.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire.

On ne cesse de transférer des compétences à Nantes Métropole, encore aujourd'hui en matière d'urbanisme, mais la masse salariale augmente.

Au chiffre d'affaires 2008, nous avons 4 440 personnes dans les effectifs budgétaires, cela passe à 4 469 en 2009, et puis au budget primitif 2010, le montant total n'était pas indiqué.

Combien y a-t-il réellement de charges de personnel en 2010, si ce n'est pas le montant qui est indiqué sur la décision modificative de fin de conseil ?

Parce que les 6 millions de charges de personnel entre le budget primitif 2010 et la décision modificative du printemps sont expliqués par M. Bolo par des ajustements comptables, je cite : « à hauteur de 6,3 millions d'euros entre les chapitres 11 et 12, suite à une modification de la nomenclature M14 relative au reversement entre collectivités des frais de personnel mutualisés. »

Donc, nous aimerions bien obtenir une réponse mais dans un langage plus simple, accessible à tous les Nantais pour savoir quel est exactement ce chiffre de dépenses de personnel. Est-ce que ce sont 163 millions comme au chiffre d'affaires 2009, ou est-ce que ce sont 167 millions comme au budget primitif 2010, ou 171 millions, si on ajoutait là les 6 millions ?

Et puis, une autre question : Pourquoi est-ce qu'il y a un si gros écart entre les effectifs budgétaires et les effectifs pourvus ? Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

M. BOLZER, Adjoint – Alors d'abord, je ne vais pas vous donner les chiffres exacts, ici, mais je pourrai tout à fait vous les transmettre. Ce qu'il y a de certain, c'est que moi, ce que l'on m'a demandé, c'est de contenir la masse salariale. Ce qui est fait.

Et ce matin, Pascal Bolo vous a donné des chiffres exacts, avec une augmentation de 2,3 qui ne tient pas compte - c'est tout à fait exact - de la question des transferts notamment, au niveau des mutualisations.

Alors, l'objectif est bien de maintenir les effectifs de la collectivité. Mais c'est vrai aussi, et cela vous a été dit ce matin, qu'il y a eu des équipements nouveaux. Lorsque nous mettons en place par exemple l'école Julien Gracq, il faut bien des postes.

Lorsque nous créons des places en crèches, il faut bien des postes. Lorsqu'il y a une augmentation du nombre de rationnaires au niveau de la restauration scolaire, il faut bien des postes. Et à cela, nous sommes bien obligés de faire face !

III – 74

Heureusement, nous arrivons à le faire, parce qu'il y a aussi des transformations - c'est ce que j'ai indiqué tout à l'heure - et nous essayons d'arriver à une meilleure efficacité pour les services. Cela, c'est notre travail.

Moi, je pense que nous parvenons à contenir la masse salariale, ce qui n'est pas forcément simple.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes » – une abstention du groupe « Centre Démocrate »).

M. BOLZER, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 45, intitulé :

Transactions foncières diverses – Approbation

M. BOLZER, Adjoint – Le dernier dossier que j'ai à vous présenter concerne les transactions foncières. Alors, ce dossier apparaît toujours comme un peu rébarbatif, mais je pense que cela montre bien aussi la politique de la collectivité.

C'est ainsi qu'il faut noter dans cette délibération plusieurs transactions qui sont extrêmement intéressantes.

Les premières concernent par exemple des ventes à Nantes Habitat et à Harmonie Habitat de parcelles appartenant à la Ville de Nantes qui permettront de transformer plusieurs foyers-logements en établissements d'hébergement pour personnes âgées, ce qui correspond mieux aux besoins actuels de cette population.

Notons également l'acquisition d'une emprise impasse Rosière d'Artois. Pour ceux qui ne connaissent pas bien la situation de cette rue, elle se situe derrière l'ancienne Bourse du Travail. Cette acquisition permettra l'aménagement du parc Say, dont l'existence est aujourd'hui tenue particulièrement confidentielle. Elle permettra également la réalisation d'un cheminement piétonnier entre l'actuelle ZAC Gigant et la rue Rosière d'Artois, justement.

Voilà pour les principales transactions.

Un dernier point a été ajouté à la délibération après sa présentation en commission. Il concerne l'urbanisation du terrain situé à l'angle du boulevard Romanet et de la rue du Jamet, près de la station de tram, qui est l'ancienne plaine de jeux de l'ancien Lycée Jean Jaurès.

Ce terrain verra l'implantation de la médiathèque qui a été présentée tout à l'heure par Octave Cestor. Il y aura donc, en même temps, une opération de logements qui vous a aussi été présentée.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Madame Loirat.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire. Vous nous précisez toujours que vous avez régulièrement informé « France Domaine » d'une transaction foncière, mais vous ne nous donnez jamais la réponse de « France Domaine ». Nous vous l'avons déjà demandée en commission finances.

Quelle a donc été la réponse de « France Domaine », en particulier pour la vente des 8 500 m² pour le programme logement - médiathèque présenté par M. Cestor, avec le groupe CISN ?

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 2 JUILLET 2010

III – 75

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Bolzer.

M. BOLZER, Adjoint - Alors je pense que nous l'envoyons à tous les présidents de groupe.

M. LE DEPUTE-MAIRE – D'accord. M. Blineau doit donc a priori en être destinataire. Apparemment, il l'est.

Merci Monsieur Bolzer de cette réponse.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. LANNUZEL, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 46, intitulé :

Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Approbation

M. LANNUZEL, Adjoint – La première partie concerne les groupements de commandes entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes. Je vous fais grâce de l'ensemble des groupements de commandes.

Il y a les prestations de nettoyage de graffiti, les assistances ponctuelles au Correspondant Informatiques et Libertés, la conception et assistance rédactionnelle pour les annonces de recrutement. Je vous laisse le soin de lire les autres.

Il y a la mise à jour et l'acquisition de licences Autocad et produits dérivés, c'est aussi un groupement de commandes informatique entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole.

La deuxième partie concerne les appels d'offres ouverts, les procédures adaptées relatifs aux travaux de réaménagement, de grosses réparations, d'entretien courant sur les propriétés communales.

Je vous précise que le montant annuel de ces dépenses globales - mais Pascal en a parlé ce matin en présentant le compte administratif - est estimé à 6,7 M € toutes taxes comprises.

Les travaux les plus significatifs sur les piscines Léo Lagrange et Durantière sont les travaux de remplacement et de maintenance des protections cathodiques.

Pour la création d'un grand musée d'art à Nantes, il y a des travaux de mise en place de protection de sécurité des façades, l'assistance à maîtrise d'ouvrage avec des missions de diagnostics et de relevés de géomètre.

Pour le square Maurice Schwob, il s'agit de travaux de réaménagement en trois lots, avec l'aménagement paysager, la serrurerie et un lot pour les jeux.

Concernant la Fabrique chère à Mme Loirat, il s'agit d'un lot supplémentaire, le lot 22 pour tous les réseaux et équipements audio, qui a été créé en fonction des demande des associations.

Ensuite, nous avons différentes autorisations de signature par exemple pour le parc de Procé en ce qui concerne les travaux d'aménagement des vestiaires et bureaux. Il y a 11 lots qui ont été retenus par la Commission d'appel d'offres du 17 juin.

Et enfin, dernier aspect de cette délibération, les conventions, avec la restauration extérieure de l'église Saint-Nicolas. Vous avez déjà pu admirer dans la première tranche, la restauration des anges à la feuille d'or, et là, nous attaquons une deuxième tranche pour un total de 2,43 M €.

Voilà cette délibération brièvement résumée, Monsieur le Maire.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Parfait. Merci, Monsieur Lannuzel.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Ensemble pour Nantes »)

III – 76

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 47, intitulé :

Commission consultative des services publics locaux – Rapport d'activité 2009 – Information

Le Conseil prend acte.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture de l'exposé n° 48, intitulé :

Décision Modificative 2010 n° 1 et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation

M. BOLO, Adjoint – La décision modificative n° 1 est traditionnellement celle qui acte et reprend l'affectation du résultat 2009 telle que nous l'avons envisagée tout à l'heure.

Je précise notamment aux membres de la commission des finances qu'ils ont trouvé sur table une délibération rectifiée.

Et oui, Madame Loirat, je me tourne vers vous naturellement et je fais bien, puisqu'a été ajoutée à cette décision modificative et à cette délibération portant diverses dispositions à caractère budgétaire et financier une subvention de 60 000 € à destination de la SAMO.

Ceci pour l'aider à financer une opération globale qui s'appelle « La Bourgeonnière » qui est située rue du Fresche Blanc, en face de la maison de retraite de la Guilbourderie - pour ceux qui connaissent - et qui comprend un ensemble de logements, de commerces de différentes natures, notamment deux foyers d'accueil et d'hébergement pour personnes handicapées, le foyer « Abel Gance », le foyer « Edmund Hillary » qui sont gérés par l'Association « Vie et Lumière ».

Le déménagement de ces foyers est requis en raison du vieillissement des résidents et des conditions matérielles d'hébergement de ces personnes. Le coût global de l'opération est établi à 1,664 M € et des poussières, et la SAMO a sollicité une subvention de la Ville de Nantes d'une part, de Nantes Métropole d'autre part, à hauteur de 60 000 €.

Et il nous a semblé, pour bien marquer notre soutien à l'Association « Vie et Lumière », que nous devons proposer cette subvention sans attendre et donc l'ajouter à la décision modificative n° 1.

Cette dernière s'établit donc en total de recettes et de dépenses à hauteur de 49 548 788,55 € qui se décompose en fonctionnement et en investissement comme vous l'avez sur le dossier.

En section d'investissement, les inscriptions budgétaires concernent essentiellement des ajustements liés à la mise en œuvre de notre Plan Pluriannuel d'Investissement. Il y a des hausses de dépenses en 2010, qui ne sont ni des dérives, ni des inscriptions nouvelles, mais qui tiennent compte de l'avancement réel des opérations.

Vous savez que nous sommes dans un système comptable de décaissement et qu'en fonction de l'avancement des opérations, on peut être amené à devoir payer l'année n ou l'année n+1, on ne peut pas toujours le prévoir à l'avance.

Il y a donc là des dépenses supplémentaires pour la Fabrique de 4,5 M €, la démolition du Collège Georges de la Tour, etc... ; et à l'inverse des diminutions de dépenses suite au décalage de certaines opérations, par exemple la construction du gymnase Doulon-Bottière. Là, on est sur des ajustements généraux.

En section de fonctionnement, nous avons les ajustements comptables, suite effectivement à ce à quoi faisait allusion Mme Loirat à l'instant, c'est-à-dire la modification de la nomenclature comptable M14 relative au reversement entre collectivités des frais de personnel mutualisé, nous sommes bien dans ce contexte-là ; des inscriptions complémentaires nécessaires à

III – 77

l'accompagnement de nos clubs de haut niveau qui ont accédé à la division supérieure, on en a déjà échangées, et d'autres dispositions diverses à caractère général.

Voilà pour la décision modificative.

En ce qui concerne les autres dispositions à caractère budgétaire et financier, c'est souvent la déclinaison de cette décision modificative : nous avons traditionnellement les résultats des jurys du CLAP, mais également du Fonds d'Initiative Jeune, qui a été créé pour financer les projets émergents. Vous les avez. Cela témoigne toujours du dynamisme des jeunes Nantais et de leur capacité à faire émerger des projets nombreux.

Il y a également des subventions exceptionnelles relatives à des congrès qui ont pu avoir lieu à Nantes, le financement de la Maison de la Justice et du Droit, l'ADT 44.

Des subventions diverses également pour la Fédération des Amis de l'Erdre ; l'Association Sanitaire Apicole de Loire-Atlantique ; l'Association Mille et un Jardins qui, en raison de projets particuliers ou de leur activité, bénéficient de coups de pouce supplémentaires ou prévus ; les emplois solidaires dans les associations culturelles ; les emplois tremplin avec notamment Rap A Cité production ; la SEM Nantes Culture et Patrimoine, nous avons là l'application du contrat de délégation de service public ; l'Association Une Famille Un Toit pour un avenant ; une convention de comptage piétons qui est un dossier partenarial avec les CCI de Nantes et Saint-Nazaire sur la manière d'évaluer la fréquentation du centre-ville ; le Laboratoire d'économie et de management de Nantes Atlantique ; d'autres subventions que vous avez vues, et donc cette fameuse subvention à la SAMO pour l'opération la Bourgeonnière.

Vous avez ensuite des dispositions tarifaires qui ont fait l'objet de quelques articles de presse, par les temps qui courent, puisque nous devons voter nos tarifs de stationnement sur voirie. Puisque, je vous rappelle qu'à Nantes Métropole, ce sont les parkings silo, Nantes Métropole en a voté les tarifs, et là nous avons un certain nombre d'ajustements tarifaires.

Il y a également la tarification des centres de loisirs et des centres de vacances de l'ACCOORD. C'est une grille un petit peu transitoire, avec tout de même l'adoption immédiate du quotient familial CAF pour déterminer les tarifs, ce qui représente une simplification pour les usagers de l'ACCOORD, et avec la création de trois nouvelles tranches supérieures, puisque l'on s'est aperçus que dans la dernière tranche des tarifs de l'ACCOORD, il y avait des familles à revenus très moyens et des familles à revenus beaucoup plus que moyens. Et donc, il est apparu équitable, en attendant une refonte générale de la tarification, de créer ces tranches supplémentaires.

Voilà ce que je pouvais dire, essentiellement. Vous avez également les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Régional, la mise en place de la gratuité pour le Centre médico-sportif liée à ses évolutions, la mise à disposition des équipements sportifs aux lycéens, les tarifs pour le Crématorium, les abonnements aux bibliothèques, au Conservatoire.

Et dans les diverses dispositions financières, je voudrais juste attirer votre attention sur notre adhésion à l' « Association d'études pour l'agence de financement des collectivités locales ».

Les associations d'élus ont constaté que la dépendance des collectivités locales vis-à-vis des grands organismes bancaires et les grandes institutions financières pouvaient être facteurs - qui sait ? - du risque et en tout cas, parfois, de surcoûts. Ainsi, l'idée d'étudier un organisme qui serait créé par les collectivités elles-mêmes pour s'assurer de financements les plus performants possibles est apparu.

Nous en sommes au stade des études. La cotisation annuelle est fixée à 10 000 € et il vous est proposé de me désigner pour représenter la Ville au sein de cette association. Nous vous tiendrons naturellement informés des suites de ces études.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 2 JUILLET 2010

III – 78

Par ailleurs, je vous parlais tout à l'heure des relations avec la trésorerie, avec le comptable public. Et la recette des finances a souhaité améliorer les conditions d'exercice du recouvrement de titres de recettes incombant donc au comptable public, et nous avons fait le constat que nous pouvions déléguer une autorisation générale pour « poursuivre » - parce que c'est le terme, même s'il n'est pas toujours le plus adapté. Quand on dit poursuivre, on imagine tout de suite une coercition immédiate importante, alors que naturellement les divers degrés de procédure sont appliqués.

Mais en tout cas, il s'agit de permettre au comptable public d'agir sans notre autorisation pour des créances tout à fait ordinaires, là où habituellement nous lui donnons plus de 99 % d'autorisation sur ce qu'il nous soumet, étant entendu que sur les quelques cas qui peuvent poser problème, en raison notamment de situations sociales particulières, nos services et les services de la recette des finances ont mis en place des procédures qui nous permettront toujours d'intervenir lorsqu'il sera nécessaire.

Voilà ce que je pouvais vous dire, sans insister sur la facturation regroupée, le prélèvement automatique de nos factures EDF.

Je revérifie que je n'ai rien oublié d'essentiel : des remises gracieuses et des annulations de dettes comme habituellement et quelques admissions en non-valeur. Je crois que j'ai fait le tour des 51 alinéas de cette délibération.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Bolo.

Madame Loirat.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, juste une question technique, Monsieur Bolo. Quand on compare les chiffres du budget primitif et ceux du budget supplémentaire, je ne comprends pas, dans les reports, ce ne sont pas les mêmes montants.

M. BOLO, Adjoint – Allons bon !

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Prenez par exemple page 10 et page 16, il y a quand même beaucoup de montants qui sont différents de ce qui a été voté. Parce qu'il est indiqué sur le budget supplémentaire de juin : « pour mémoire budget précédent ».

Si je prends par exemple la deuxième ligne 6042 « achats de prestations et services », il a été voté 3 916 000 €, mais dans votre report, vous indiquez qu'il avait été voté 3 954 000 €. Et il y en a, enfin... je ne vais pas vous les citer tous, parce que j'en ai trouvés au moins une vingtaine ou une trentaine page 10 et page 16 qui ne correspondent pas...

M. LE DEPUTE-MAIRE – Alors, Madame Jozan.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale - Est-ce que vous m'avez comprise ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Attendez, on peut répondre « je vous ai compris » mais cela a toujours été une formule assez ambiguë, donc !... (rires)

Madame Jozan.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Monsieur le Maire.

Sans surprise permettez-moi d'intervenir sur la tarification des stationnements.

III – 79

Alors qu'il s'agit d'un volet essentiel de la gestion de la mobilité, la politique de stationnement que vous mettez en œuvre nous paraît peu claire.

Bien sûr, et c'est une avancée, l'électeur nantais est aujourd'hui favorisé par le tarif résidents. C'est un réel mieux, qui permet aux habitants du centre-ville de ne pas grever leur budget par un surcoût de dépenses de stationnement.

Notons cependant, malheureusement, qu'un grand nombre de ces habitants se plaint aujourd'hui de difficultés pour trouver du stationnement libre pendant la journée.

La Ville de Nantes souhaite donc aujourd'hui augmenter l'heure de stationnement de 13 % en zone rouge et de 10 % en zone jaune à partir du 7 juillet, alors que les tarifs avaient déjà augmenté de manière assez importante l'an dernier.

Ces hausses, à nos yeux, risquent d'aggraver un certain nombre de problèmes.

Bien sûr, l'objectif des augmentations, c'est de permettre l'amélioration, louable d'ailleurs, du « turnover » des places de stationnement et donc d'inciter les gens, aussi, à prendre les transports en commun.

Etant donné que les tarifs de transports augmentent cette année, le report modal est moins important que si une augmentation des tarifs de stationnement correspondait à une baisse des transports publics.

Le risque est également de repousser, comme cela arrive déjà souvent, la clientèle vers des zones commerciales aux grands parkings gratuits, évidemment au détriment de la part de marché des commerces du centre-ville.

Alors, nous vous interpellons aujourd'hui sur la possibilité, qui a déjà été évoquée, je pense, avec les commerçants et qui commence à s'expérimenter par le dispositif des « flyers », aujourd'hui il semblerait peut-être intéressant de mettre en place un dispositif d'un quart d'heure gratuit, c'est-à-dire de décliner autrement ce qui existait autrefois sous la forme du disque bleu.

Ce disque bleu, d'ailleurs, qui donne une demi-heure franche dans un certain nombre de quartiers de la Ville de Nantes, avec l'assurance d'un « turnover » et qui semble donner satisfaction à un nombre non négligeable, à la fois de la clientèle et des commerçants.

Pourquoi ne pas décliner ce type de dispositif en centre-ville ? Les commerçants, effectivement, demandent des places franches d'un quart d'heure avec une matérialisation de la voirie. Trop souvent aujourd'hui, en plein centre, un certain nombre de stationnements marqués « interdit sauf livraison » sont occupés par des clients indécents qui s'en servent de « dépose-minute ».

Pourriez-vous, par exemple, matérialiser des places devant certains magasins ou à des endroits où l'on sait que les gens vont stationner en centre-ville, cette matérialisation permettant cette franchise d'un quart d'heure ? Le « turnover » indispensable serait assuré.

Enfin, l'encombrement des zones bourrelets aux abords des zones payantes va s'accroître. Chaque jour, les habitants de ces quartiers – et depuis déjà longtemps – nous interpellent, sans qu'une solution satisfaisante - à moins de décider d'étendre les stationnements payants à l'ensemble de la zone urbaine – ne soit trouvée.

La problématique des déplacements à l'intérieur du centre-ville est compliquée, elle concerne à la fois les riverains, les commerçants et les professionnels comme par exemple des médecins, des avocats, qui se plaignent aujourd'hui, en particulier pour les médecins, d'être difficiles d'accès pour une population qui ne peut pas toujours prendre les transports en commun ou qui n'a pas encore pris l'habitude de prendre les transports en commun depuis les parkings-relais parce qu'il se trouve que cela ne correspond pas au trajet de tout le monde.

III – 80

Et en marge de ce dossier, permettez-nous de reposer à nouveau la question de l'élargissement du nombre de taxis qui peuvent, à l'instar d'un certain nombre de villes, répondre aux besoins de ces déplacements intra-urbains. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Jozan. Monsieur Nicolas. Après cela, M. Bolo complètera les réponses aux questions.

M. NICOLAS, Adjoint – On est presque d'accord sur tout, Madame Jozan. On est presque d'accord sur tout.

Vous le dites vous-même, le stationnement payant c'est aujourd'hui le meilleur mode de stationnement qu'on a trouvé pour le centre-ville, pour avoir une bonne rotation et un usage raisonné de la voiture en centre-ville.

Toutes les grandes villes sont confrontées à ce problème-là et toutes les grandes villes font comme Nantes, c'est-à-dire qu'elles mettent un certain nombre de places en stationnement payant.

C'est vrai que cela amène un certain nombre de problèmes, vous en avez cité plusieurs : le « bourrelet » par exemple. Le bourrelet se situe à la périphérie des zones de stationnement payant. (Rires)... Pourquoi on rit ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur l'Adjoint, vous ne vous occupez pas de la santé, vous vous occupez de la circulation et du stationnement. Ne dérapez pas, s'il vous plaît.

M. NICOLAS, Adjoint – Le fait de reporter, d'allonger le périmètre du stationnement payant, produira toujours une zone bourrelet et l'on aura toujours des riverains qui seront plus ou moins insatisfaits.

Aujourd'hui ce stationnement payant est plus ou moins accepté, même à la zone périphérique. Nous nous employons – et prochainement je me réunis avec les adjoints de quartier et les services en charge de ces dossiers-là – à trouver ce que l'on peut faire à la limite du stationnement payant, en particulier avec ma collègue Christine Meyer.

Il y a des aménagements de voirie qui peuvent être faits, des déposes de potelets, des aménagements de pistes cyclables, voire du stationnement avec marquage au sol, etc.

Ce problème du bourrelet est pris en compte, mais moi je le dis honnêtement, on ne pourra pas tout résoudre dans la zone bourrelet. Ce que nous voulons faire, c'est utiliser un certain nombre de moyens techniques pour essayer de le résorber au mieux. Voilà pour la question du bourrelet.

Même chose pour la question des disques bleus. Moi j'observe ce que font les autres villes. Le disque bleu est valable sur des petites zones et sur des petites zones commerciales.

Et d'ailleurs, on a un certain nombre de places à Nantes qui sont avec ce système de disque bleu : on a 375 places, on a même augmenté le nombre de places lorsqu'on a fait l'extension du stationnement payant.

Mais pour le grand centre-ville, dans la zone rouge, dans la zone jaune, ça ne marche pas le système du disque bleu. Il n'y a aucune ville, aucune ville en France de notre importance ou même d'importance moyenne, qui a adopté cela et qui l'a généralisé dans le grand centre-ville. Donc pas question du disque bleu, non.

Quant au stationnement, vous m'avez parlé des 15 minutes gratuites. A Bordeaux, ils ont fait cette expérience, je me suis renseigné, les services se sont renseignés, cela plaît au Maire de Bordeaux mais cela n'a pas l'air de plaire au-delà d'un entourage restreint parce que je vais vous dire : c'est matérialisé, si j'ai bien compris, par un spot vert et un spot rouge, c'est-à-dire

III – 81

qu'au bout de 15 minutes, si le véhicule ne s'est pas déplacé, ça passe au rouge et donc le véhicule n'a plus de raison d'y rester.

Mais il suffit simplement – et les services techniques de Bordeaux me l'ont dit – de faire une marche avant, une marche arrière avec la voiture, pour réactiver le système. Donc finalement c'est plutôt un arrêt-minute qui n'est pas un arrêt-minute, qui est squatté par certains et parfois même des commerçants.

Donc ce n'est pas un système qui est particulièrement performant les 15 minutes gratuites !

Sur les tarifs, je crois que nous sommes logiques et cohérents, Pascal Bolo l'a dit, les tarifs ont augmenté au niveau de la communauté urbaine pour tous les parkings en enclos, les parkings en silo, etc.

Moi je suis cohérent, je l'ai toujours dit. Si l'on fait du stationnement payant on doit être cohérent par rapport à ce qui se passe dans les silos et dans les enclos. C'est-à-dire, et je le redis ici devant tout le monde pour que les Nantais le sachent bien – on ne communique peut-être pas suffisamment - la première heure est moins chère en voirie, au-delà de la première heure il faut aller se garer dans les parkings.

Et l'augmentation des tarifs a pour objet de rester en cohérence par rapport à l'augmentation qui se fait pour les parkings en silo.

Egalement à propos de cette augmentation qui peut paraître forte, mais c'est surtout le tarif des premières 15 minutes qui a augmenté de 25 %, vous avez parlé d'une moyenne de 11 %, je suis d'accord avec vos chiffres.

Voilà, je pense avoir répondu à un certain nombre de vos interrogations.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – Et sur les taxis ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Alors, les taxis.

M. NICOLAS, Adjoint – Ah oui, à propos des taxis, celle-là encore, c'est une question qui me fait plaisir.

Les dernières licences de taxis qui ont été mises en place à la Ville de Nantes datent de la guerre d'Algérie, c'était quelque peu ancien !

Donc nous rouvrons ce dossier-là, avec les organisations professionnelles, avec la Chambre de Commerce, avec l'UMIH-CPIH. Et en ce moment, nous avons trois groupes de travail en cours avec ces organisations professionnelles : un sur l'organisation de leur travail et l'augmentation possible de licences, c'est une possibilité ; le deuxième sur les aménagements que demandent les chauffeurs de taxis pour rendre mieux service à l'utilisateur ; et le troisième un petit peu plus sur le service rendu, parce que l'on a quelques incidents parfois entre les usagers et les taxis, et pour l'image de marque de la Ville ou simplement pour les personnes transportées, ce n'est pas admissible.

Ce dossier avance, nous nous sommes adressés à une société d'audit pour établir un diagnostic. Ce diagnostic est maintenant partagé avec les organisations professionnelles et la Chambre de Commerce, etc. ; les groupes de travail sont en place.

A la rentrée, il y aura un certain nombre de propositions et nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de la progression de ce dossier.

III – 82

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Nicolas. Monsieur Bolo, un complément de réponse à Mme Loirat ?

M. BOLO, Adjoint – Oui, un complément de réponse.

Madame Loirat, j'ai toujours du mal, je vous avoue, à vous suivre dans la technique comptable. Il se trouve que nous avons des services financiers et comptables tout à fait remarquables, en plus d'une comptabilité qui est tenue, par ailleurs, par le comptable public.

Nous constatons chaque année que leurs écritures concordent, et c'est heureux, et je vous avoue qu'en tant qu'Adjoint aux finances je ne vais pas vérifier, à la dizaine d'euros près, chaque ligne à chaque moment, je pense que ce n'est pas mon rôle et pas ma compétence.

Je crains que vous ne fassiez la confusion – ce n'est qu'une hypothèse, vous m'excuserez si ce n'est pas la bonne – quand on parle de report, ici, il ne s'agit pas de report du budget primitif 2010, mais de l'affectation du résultat 2009 dont nous avons parlé tout à l'heure. C'est peut-être cela la confusion que vous faites, étant entendu que « CA », dans notre jargon ici, ce n'est pas Chiffre d'Affaires comme vous l'avez dit tout à l'heure, c'est Compte Administratif. Voilà.

S'il y a des explications techniques, je vous proposerai bien de vous retourner dès lundi vers M. Lamanda, notre Directeur des finances, qui se fera un plaisir de vous guider à travers les lignes budgétaires, à moins que M. Boutoute, notre Directeur général ne tienne à le faire lui-même.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Bien. Merci, Monsieur Bolo. Donc Madame Loirat...

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Je n'ai pas la réponse à ce que je vous avais demandé.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Vous n'avez pas la réponse, mais il faut poser les questions précises...

Mme LOIRAT, Conseillère municipale - ... Je m'arrangerai avec M. Lamanda.

M. LE DEPUTE-MAIRE - ... Parce que l'on est mal à l'aise pour répondre. Vous posez des questions si complexes que l'on ne comprend pas l'objet de la question. Mais c'est vrai !

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Vous savez, ce n'est pas ma formation d'origine, donc je pose des questions simples, comme poserait n'importe quel Nantais.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Simple ? Ce n'est pas évident !

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Il y a une colonne intitulée, pour mémoire, « budget précédent » et quand on dit budget, d'habitude c'est budget, c'est le BP par exemple, et là dans le budget supplémentaire, au mois de juin dans cette colonne, ce n'est pas comme d'habitude. L'année dernière, ça correspondait bien mais là non, donc c'était ça ma question, pourquoi ce ne sont pas les mêmes chiffres que ce que vous aviez mis au budget primitif ? C'est tout.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Budget précédent, cela ne veut pas dire budget primitif, cela veut dire budget de l'année précédente.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Je vous les montrerai, c'est tout simple, il y a juste une vingtaine de chiffres, c'est tout.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 2 JUILLET 2010

III – 83

M. LE DEPUTE-MAIRE – Madame Loirat, c'est facile, budget précédent, ce n'est pas le budget primitif de l'année précédente, c'est le budget de l'année précédente. C'est pour cela que vous n'avez pas les mêmes chiffres.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Ce n'est pas grave, on s'arrangera. Merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – M. Bolo vous fait une proposition honnête, c'est d'avoir en quelque sorte une formation accélérée avec le Directeur général adjoint chargé des finances ou ses collègues. Donc ils sont à votre entière disposition.

En attendant, cela ne va pas nous empêcher de nous prononcer sur le rapport présenté par l'Adjoint aux finances et je vous invite à voter.

Le Conseil approuve (avis contraire du groupe « Ensemble pour Nantes » et abstention du groupe « Centre Démocrate »).

M. LE DEPUTE-MAIRE – Nous passons maintenant à la séance des questions. La parole est à M. Alexandre Mazzorana-Kremer.

M. MAZZORANA-KREMER, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire.

Alors, j'ai une question à vous poser concernant le dossier de transfert du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes qui, vous le savez, suscite beaucoup d'interrogations dans la population, parmi nous-mêmes élus et dans la presse ces derniers jours.

Vous serait-il possible de nous retracer l'historique de ce dossier et de nous indiquer pourquoi le site de l'Île de Nantes a été retenu par le Ministère de la santé pour regrouper les activités du CHU ? ... A été « pressenti », pas « retenu », « pressenti ».

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Alain Robert.

M. ROBERT, Adjoint – Monsieur le Maire, mes chers collègues, en effet, le choix de transférer le CHU sur l'Île de Nantes est l'aboutissement d'une longue et minutieuse démarche de réflexion et d'études engagées par le CHU, l'Agence Régionale de l'Hospitalisation et les services du Ministère de la santé.

Ce processus de plusieurs années a tenu compte, à la fois de l'évolution rapide des protocoles de soins et des modalités de financement de l'hôpital public intervenus sur la période.

Le CHU a engagé, dans le cadre de l'élaboration de son projet d'établissement 2003-2007, une première réflexion sur son Plan directeur d'évolution des infrastructures à 15 ans, avec l'objectif de résoudre trois handicaps majeurs.

Premier handicap, l'éclatement des activités au sein de l'agglomération nantaise ; deuxième, la saturation des trois sites principaux, l'Hôtel-Dieu, l'hôpital Guillaume et René Laënnec et l'hôpital Saint-Jacques, établissements qui ne répondaient plus aux exigences hôtelières, à l'évolution des normes de sécurité, ni aux exigences de la médecine ambulatoire en pleine croissance ; troisième handicap, l'éclatement des activités de recherche.

Il y a trois grandes étapes qui ont conduit à un accord de principe du Ministère, visant à regrouper les activités du CHU sur un site unique : l'Île de Nantes.

La première étape, c'était la phase d'études préalables de 1999 à 2003. Six options ont été étudiées, dans le cadre de la préparation de ce Plan directeur d'évolution des infrastructures de

III – 84

l'hôpital, en combinant les sites existants et des sites alternatifs, au regard des opportunités foncières.

Les six options étaient les suivantes :

- Option n° 1 : double site Nord et centre-ville, avec le maintien et la restructuration de l'actuel hôpital Laënnec et de l'Hôtel Dieu.
- Option n° 2 : site unique Nord, sur le modèle d'un campus hospitalo-universitaire concentré en périphérie, donc à Saint-Herblain.
- Option n° 3 : site unique Hôtel Dieu, avec une concentration complète des activités sur le site principal à l'Hôtel Dieu.
- Option n° 4 : site unique Ile de Nantes, avec la réalisation d'un hôpital neuf de court séjour sur des terrains partiellement occupés par la SNCF ou le MIN.
- Option n° 5 : regroupement des activités en deux sites, sur l'Hôtel Dieu et en prolongement contigu sur l'Ile de Nantes, incluant une liaison dédiée et situant les ensembles fonctionnels de ces deux sites à 200-300 mètres maximum pour le point le plus proche.
- Option n° 6 : regroupement des activités en deux sites, sur l'Hôtel Dieu et sur l'Ile de Nantes, en non contigu, la répartition des capacités du CHU se faisant en deux ensembles proches mais avec une distance de 1,2 km.

Le choix du scénario optimal, parmi ces six options, a été déterminé au regard de deux séries de critères : l'efficacité sanitaire, c'est-à-dire la rationalisation des plateaux techniques, l'intégration des trois dimensions de l'hôpital – le soin, l'enseignement, la recherche -, l'optimisation de la logistique et le caractère évolutif du projet.

Deuxième série de critères : la faisabilité technique, financière, de sécurité, les règles d'urbanisme, l'adhésion des professionnels et l'insertion urbaine.

Le scénario 4, dès cette époque, « site unique Ile de Nantes » obtenait la meilleure note sur les critères d'efficacité mais avait été éliminé en 2003 en raison de la présence du MIN, dont les acteurs économiques et les élus locaux n'envisageaient pas, à l'époque, une restructuration partielle.

Le scénario 6, « regroupement Hôtel Dieu et Ile de Nantes non contigu », c'est-à-dire à 1,2 km de distance, venait en deuxième position. C'est ce scénario qui, à l'époque, a été retenu avec l'assentiment des instances dirigeantes du CHU. Ce scénario permettait d'éviter la dispersion des activités pour privilégier un campus hospitalo-universitaire de centre-ville, « Hôtel Dieu et Ile de Nantes », étroitement connecté aux structures de recherche et d'enseignement, à proximité du site de rééducation, long séjour et psychiatrie ainsi que des services logistiques de Saint-Jacques.

Le schéma directeur 2003-2018 a donc intégré ce scénario 6 et a été adopté par le conseil d'administration le 29 novembre 2004 et approuvé par l'Agence Régionale de l'Hospitalisation en mars 2005.

La deuxième étape d'évolution de ce dossier a été marquée par la phase d'études complémentaires et de négociations avec l'Agence Régionale d'Hospitalisation sur la période 2003-2008.

Pour la mise en œuvre de ce schéma directeur, sous l'impulsion du Directeur général des services par intérim du CHU, Daniel Moinard, le CHU et l'ARH ont mandaté conjointement, avec l'accord de principe de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole, plusieurs études complémentaires permettant d'affermir le scénario 4, « site unique Ile de Nantes ».

III – 85

Une étude d'abord de faisabilité architecturale a confirmé la faisabilité, l'évolutivité et la fonctionnalité du site Ile de Nantes, et deuxième élément très important, une analyse économique, permettant de comparer les coûts de fonctionnement de ce scénario avec le maintien des deux sites initialement retenus, a conclu à une meilleure efficacité du scénario unique Ile de Nantes, car cela permet un gain en fonctionnement de l'hôpital de 4 659 000 € par an.

La troisième phase a été la phase de validation de ce scénario par le Ministère de la santé, après étude par la mission d'appui à l'investissement hospitalier dépendant du Ministère.

En effet, dans le cadre de la préparation du contrat de retour à l'équilibre financier du CHU de Nantes - le CHU de Nantes, comme vous le savez, comme tous les CHU de France, étant confronté à d'importants problèmes budgétaires - le Ministère de la santé a demandé, le 2 juin 2008, à cette mission d'appui à l'investissement hospitalier dépendant du Ministère, d'examiner les projets d'investissement du CHU et en particulier d'apporter un avis sur les conditions de réalisation d'un transfert complet des activités de court séjour sur l'Ile de Nantes.

Cette étude a porté sur 4 scénarios alternatifs de regroupement du court séjour sur l'Ile de Nantes, avec des hypothèses de phasage différentes et un scénario de référence, la situation actuelle avec un maintien de l'hôpital Laënnec, sans installation sur l'Ile de Nantes.

Le rapport qui a été établi par cette mission ministérielle le 18 mai 2009 a confirmé l'opportunité de reconstruire la totalité des activités de court séjour du CHU sur l'Ile de Nantes, au regard de la performance économique, des perspectives d'activité, de prise en charge des patients et de retour sur investissement, tout cela dans le cadre d'une opération unique réalisée en deux phases :

- La première phase à l'échéance de l'année 2020, transfert de la totalité de la médecine chirurgie obstétrique adulte sur le site de l'Ile de Nantes,
- et 2024, quatre années après, transfert des activités Mère et Enfant, du SAMU-SMUR-CESU, de l'Institut de Recherche Thérapeutique.

Les avantages de ce scénario de regroupement unique sur l'Ile de Nantes en deux étapes ont été soulignés par la mission interministérielle et validés par la Direction de l'Hospitalisation et de l'Organisation des Soins du Ministère de la santé, notamment au regard des économies d'exploitation liées au regroupement physique, de la conception architecturale permettant d'optimiser l'occupation des lits et l'affectation des personnels, de l'optimisation des investissements récents ou en cours sur le site de l'Hôtel Dieu : bâtiment Mère et Enfant qui a été livré en 2004, le bâtiment SAMU-SMUR-CESU-hélistation livré au printemps 2008 et le bâtiment IRT qui a été achevé au printemps 2009.

C'est au regard de ces études, de ces conclusions extrêmement approfondies, effectuées par des experts, que Nantes Métropole a donné son appui à cette solution optimisée pour le service de santé publique dans l'agglomération nantaise.

Par courrier en date du 18 février dernier, Madame la Ministre de la santé confirmait son accord de principe sur la réalisation du projet Ile de Nantes, et je cite : « né du constat de l'inadéquation des locaux actuels affectés aux activités de court séjour du fait, principalement de leur dispersion sur deux sites principaux et de l'obsolescence des bâtiments » et permettant, je cite à nouveau : « d'offrir des perspectives au CHU de Nantes et de garantir sur le long terme à ses patients et à ses professionnels des conditions de prise en charge et de travail optimales ».

C'est donc un choix mûrement réfléchi qui nous conduit à approuver ce dossier du transfert du CHU en un site unique sur l'Ile de Nantes.

III – 86

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Robert. On va passer à la question de Madame Jozan.

Mme JOZAN, Conseillère municipale – La sécurité à Nantes est aujourd'hui un vrai tabou. Tout se passe bien, soi-disant, mais dès qu'on vous interpelle sur ce sujet, vous nous répondez toujours que tout est de la faute du Gouvernement.

Or, on le sait bien aujourd'hui, il existe une regrettable dégradation de la sécurité dans certains quartiers et dans les transports publics, sans que la mairie ne paraisse s'en alarmer particulièrement, au motif qu'en parler aggraverait la situation.

Mais avec précision, que répondez-vous aux habitants qui, dans le quartier de Doulon, voient leur sécurité quotidienne mise à mal par des bandes qui se livrent à des intrusions et cambriolages à leur domicile, et ce de plus en plus fréquemment ?

Que répondez-vous aux habitants de Bellevue, après les incidents de fin mai ?

Que répondez-vous aux conducteurs de bus qui sont l'objet d'incivilités croissantes et d'agressions, et à qui on donne la consigne de ne plus demander de titres de transports dans certains quartiers ?

Que répondez-vous aux victimes de voitures brûlées, dont le nombre est parmi les plus importants de France ?

Que répondez-vous à ceux qui subissent des vols à la tire de plus en plus nombreux dans le centre-ville, et en particulier autour de la place du Commerce ?

Aujourd'hui, votre refus d'installer des systèmes de vidéosurveillance repose sur un positionnement archaïque, purement idéologique.

En effet, l'efficacité de tels dispositifs n'est plus à prouver. « L'impact significatif de la vidéo-protection en matière de prévention » de la délinquance a été démontré par un rapport commandé par le Ministère de l'intérieur.

Selon cette enquête, effectuée à la fois sur des brigades de gendarmerie et des circonscriptions de police dotées de caméras de vidéo-protection, les caméras sont efficaces contre les violences faites sur les personnes.

De plus, « l'effet plumeau », c'est-à-dire le déplacement de la délinquance vers des zones non couvertes n'est aucunement avéré. La vidéo-protection a donc un véritable effet préventif, sous réserve de ne pas filmer les gens sans les avertir, de ne pas faire reposer la politique de lutte contre la délinquance uniquement sur ce procédé, et tout en continuant, en parallèle, la mise en œuvre d'actions de prévention.

Le Sénateur-Maire de Saint-Herblain parlait d'ailleurs, à propos de ce système, « d'un bilan satisfaisant » pour sa commune.

Il est donc primordial d'installer ces systèmes, au moins en expérimentation, dans des lieux incontournables comme la place du Commerce et l'hyper centre.

On peut par ailleurs regretter la suppression des correspondants de nuit décidée par la Municipalité. Les Nantais sont lassés que les missions de la police municipale, qui a la charge de la tranquillité publique, soient trop majoritairement centrées sur la verbalisation des stationnements.

Monsieur le Maire, notre intention n'est pas, comme vous nous en faites régulièrement le procès d'intention, de stigmatiser des quartiers, mais bien plutôt de vous interpeller sur le droit de tous à la sécurité et à la tranquillité.

III – 87

Votre politique de prévention n'est pas suffisamment efficace et le Gouvernement n'y est pour rien.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Monsieur Nicolas.

M. NICOLAS, Adjoint – Monsieur le Maire, Madame la Conseillère municipale, ce n'est pas une question, j'ai l'impression, Madame, c'est une profession de foi.

Vous évoquez la dégradation de la sécurité dans certains quartiers nantais. Je m'étonne, Madame Jozan, que vous contredisiez le Ministre de l'intérieur et les chiffres de la police nationale qui actent une baisse régulière de la délinquance depuis plusieurs années.

Pour mémoire, et dans les quartiers que vous avez cités, les chiffres de la police nationale pour l'année 2009 font état d'une baisse de 16,70 % de la délinquance générale, de 24,60 % de la délinquance de proximité à Bellevue, et pour Doulon, d'une baisse respective de 7,55 % et de 5,63 %.

Je vous pose donc la question, Madame Jozan, faut-il douter de la véracité des statistiques officielles de la délinquance qui nous sont données ? Ou bien les chiffres communiqués ne traduisent-ils pas plutôt le fait que certaines préoccupations de sécurité des Nantais ne sont pas prises en compte par les services de police, car peu « rentables » au niveau statistique.

En ce qui concerne les véhicules incendiés, je partage votre constat. Ils sont en effet beaucoup trop nombreux, impactant particulièrement les habitants des quartiers populaires. Mais encore faut-il s'interroger sur les raisons de ce phénomène.

Les services de la police nationale ont-ils, ces dernières années, mobilisé les moyens nécessaires à la lutte contre les incendies de véhicules ? La réponse est non, jusqu'à une date récente et plus précisément jusqu'en ce début d'année.

Il a fallu attendre la signature du Contrat Local de Sécurité de la Ville de Nantes, contractualisé à notre demande, pour que la situation soit réellement prise en compte au sein de la Direction Départementale de la Sécurité Publique, par la création d'une cellule en charge des incendies, composée de six fonctionnaires.

Dans votre série de questions, une fois de plus, vous laissez penser que c'est le Maire qui est en charge de la sécurité sur la Ville. Je vous rappelle que c'est quand même l'Etat, c'est une fonction régaliennne. Je ne vais pas vous faire un cours là-dessus mais ce serait quand même par moments un petit peu nécessaire de le rappeler.

Donc je vous invite quand même à adresser votre demande sur un certain nombre de sujets, sur plus de sécurité, aux représentants dans le département, responsables de ces questions-là, à savoir le Préfet.

Pour sa part, la Ville mobilise ses moyens dans le champ de compétence qui est le sien : la prévention. C'est ainsi que cette année, le dispositif de médiateurs de quartier a été étendu à deux nouveaux secteurs, Halvêque-Ranzay et Bottière-Pin Sec, portant à sept le nombre de quartiers couverts par ce dispositif, ce que vous avez approuvé en Conseil municipal et qui était contenu dans le Contrat Local de Sécurité.

Concernant la police municipale, que vous pensez mobilisée sur des tâches de verbalisation plutôt que de tranquillité publique, je tiens à vous faire savoir qu'il s'agit-là d'une méconnaissance des directives qui sont données à ce service.

Le contrôle du stationnement gênant en zone piétonne a été confié, depuis septembre dernier, aux agents de surveillance de la voie publique, aux ASVP, afin justement que la police municipale se concentre sur ses missions de tranquillité publique. Un pôle de police de proximité a été créé au sein de la police municipale dans cette même optique.

III – 88

Vous m'interpellez enfin sur la position de la Ville à l'égard de la vidéoprotection. S'agit-il d'un moyen de prévention de la délinquance aussi efficace que vous semblez le dire ? On ne peut être aussi affirmatif, Madame Jozan.

Pour preuve, les caméras installées dans les bus de la Semitan n'ont pas fait cesser infractions ou incivilités, elles permettent sans aucun doute une meilleure élucidation des affaires.

Vous affirmez que la vidéosurveillance n'a pas pour effet de déplacer la délinquance. Je pense que sur cet aspect, vous ne vous entourez pas des conseils les plus judicieux, et vous vous contredisez car si la vidéosurveillance a un effet dissuasif, elle a obligatoirement un effet report sur d'autres secteurs, notamment concernant le trafic des stupéfiants.

Vous parlez du placement des caméras en des points névralgiques. Mais pour vous, les points névralgiques sont-ils ceux qui concernent plus particulièrement la protection des biens ou la protection des personnes ? Ceux qui concernent la tranquillité des Nantais ou la protection de certains commerces ?

Comme vous l'indiquez, pour qu'un système de vidéosurveillance soit efficace, il faut qu'à la réception des images, il y ait une intervention des forces de l'ordre afin d'empêcher que l'infraction ne se commette.

Or, savez-vous qu'une directive de la Direction Centrale de la Sécurité Publique donne pour instructions aux Directeurs Départementaux de la Sécurité Publique de ne surtout pas s'engager à mettre en œuvre cette réactivité. Et je ne parle pas du coût de ces installations pour les collectivités, à l'heure où l'Etat réduit ses subventions.

Contrairement à ce que vous pensez, la Ville développe sur ce dossier une approche pragmatique. C'est ainsi que je vous rappelle que le Président de Nantes Métropole a signé, en même temps que le Contrat Local de Sécurité, en sa qualité de Maire de Nantes, une convention de transfert des images des PC de Nantes Métropole au profit de la Direction Départementale de la Sécurité Publique.

C'est ainsi qu'à partir de la rentrée, les images des PC circulation de Nantes Métropole et de régulation du trafic de la Semitan seront mises à la disposition de la police nationale qui, dans le cadre des fonctions de régulation de trafic dévolues à ces caméras, pourra notamment visionner en direct les événements ou recourir aux enregistrements effectués à des fins d'élucidation.

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Nicolas. Monsieur Bertrand Vrain.

M. VRAIN, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, mes chers collègues, 2010 c'est l'année internationale de la biodiversité.

Alors que celle-ci est gravement mise en cause dans le monde, de l'exploitation destructrice des forêts tropicales à l'utilisation de pesticides et herbicides promue par l'agro-business qui détruisent les sols et qui mettent gravement en cause la souveraineté alimentaire des pays du sud, ou encore qui anéantissent les insectes pollinisateurs, quelles actions sont mises en œuvre à Nantes dans ce champ ?

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Vrain. La parole est à M. Dantec.

M. DANTEC, Adjoint – Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, la question de la préservation de la biodiversité est un enjeu important que vous venez de rappeler et qui nécessite aujourd'hui la mobilisation de tous les échelons de l'action publique.

III – 89

Faut-il en effet rappeler que nous sommes totalement dépendants du vivant qui nous environne et que la rapidité de perte de la biodiversité aujourd'hui est une grave menace pour notre avenir, une fragilisation de nos capacités à nourrir et soigner, demain, les habitants de notre planète.

Dans ce débat, la question spécifique de la nature en ville est aujourd'hui particulièrement mise en exergue. La Ville de Nantes n'avait pas attendu cette année de la biodiversité pour se pencher sur cette question et, du premier jardin des apothicaires à la préservation de nos coulées vertes, c'est même une tradition nantaise.

Aujourd'hui, la Ville de Nantes développe une politique cohérente de préservation de sa biodiversité. En premier lieu, le renforcement de la trame verte et bleue, élément important de la qualité de vie nantaise, est un souci constant.

L'ouverture de nouveaux cheminements et coulées vertes, comme par exemple sur Bottière-Chénaie ou sur la Bretonnière s'inscrit dans cette logique, en cohérence avec le schéma des continuités piétonnes au fil de l'eau que porte Nantes Métropole.

Nous avons aussi, vous le savez, renforcé des politiques essentielles pour diminuer nos impacts négatifs sur les milieux naturels qui nous entourent. Citons par exemple les investissements très lourds sur l'assainissement, qui se traduisent aujourd'hui par d'encourageants résultats sur l'Erdre ou encore la réduction de plus de 80 % de l'utilisation des phytosanitaires, ce qui fait que la ville est même devenue un refuge pour les insectes, le développement des ruchers dans Nantes en est une claire illustration.

Une politique efficace de préservation de la biodiversité urbaine nécessite aussi de s'appuyer sur des connaissances précises. C'est un axe important de notre action.

Nous avons, sur le mandat précédent, fortement investi pour permettre l'installation du centre de soins de la faune sauvage dans les anciennes écuries du parc de la Chantrerie, adossées à l'école nationale vétérinaire de Nantes.

Nous menons actuellement plusieurs études pour synthétiser la totalité de notre connaissance des faunes et flores nantaises, étudier la qualité des sols en lien avec les politiques d'entretien et de gestion différenciées.

Temps fort de l'année de la biodiversité à Nantes, nous installerons en septembre le conseil nantais de la biodiversité. Structure unique en son genre, ce conseil rassemblant expertise scientifique et associative, aidera la Ville dans ses choix d'aménagement, l'accompagnera dans la mise en œuvre de ce grand projet du mandat qu'est la création du grand parcours urbain de la biodiversité.

Nous signerons aussi à la rentrée la nouvelle charte des jardins familiaux, qui invite à pratiquer un jardinage encore plus respectueux de l'environnement, ce qui est aussi le sens de la belle opération menée par Ecopole, opération née de l'Agenda 21 de la Ville, sur les « 100 jardins au naturel » qui a mobilisé nombre d'écoles nantaises au printemps.

Il y aurait encore nombre d'opérations à énumérer, mais en ces premiers jours d'été, je conclurai plutôt sur quelques idées de balades-découvertes. Vous pouvez en effet tenter dans cette ville de découvrir quelques « hérons bihoreaux » au crépuscule dans la Petite Amazonie ou une très belle population de « gros-becs » dans le parc de Procé.

Vous pouvez aussi constater le retour de la « truite fario » dans le ruisseau du Cens et bien évidemment, si vous croisez un hérisson, vous n'oubliez pas de nous prévenir car nous continuons notre étude, fort intéressante dans ses enseignements, sur le hérisson dans la ville.

Je vous remercie.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Monsieur Dantec. La parole est à M. Bainvel.

III – 90

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Merci, Monsieur le Maire.

Le 28 mai dernier, les parents de l'école Charles Lebourg ont manifesté devant l'établissement, afin de faire part de leur très vive inquiétude face à la présence de 8 antennes relais, à quelques mètres seulement des salles de classes.

Cette inquiétude est d'autant plus forte que les mesures réalisées fin 2009 indiquent un taux d'émission de 4,46 volts par mètre, l'un des taux les plus élevés de la ville. Les dernières mesures réalisées le 23 juin dernier sont moins élevées, certes, avec 3,14 volts par mètre, mais elles restent toujours supérieures aux 2 volts que vous préconisez et les mesures réalisées chez les riverains immédiats de l'école atteignent jusqu'à 7 volts par mètre.

Les parents vous ont écrit, Monsieur le Maire, sans réponse de votre part à ce jour. Je vous demande donc de bien vouloir nous apporter quelques précisions et informations dans ce dossier en me répondant personnellement.

La Ville de Nantes a conclu avec les opérateurs de téléphonie mobile une charte relative aux stations de base de téléphonie cellulaire qui, dans le cas de l'école Charles Lebourg, n'est pas respectée.

Les parents d'élèves, les enseignants, les riverains et certains élus, demandent l'application de cette charte et notamment de :

- prendre en compte la présence des établissements sensibles dans un rayon de 100 mètres. Pour cette école, les antennes sont situées à 20 mètres de certaines salles de classes et doivent donc être démontées dans les plus brefs délais.

Il est d'ailleurs indispensable, Monsieur le Maire, que vous procédiez au changement de salle dans laquelle se déroule l'accueil périscolaire, puisque la salle en question est la salle la plus exposée aux émissions !

- Inscrire dans ladite charte la valeur maximale de champ tolérée sur le territoire communal, indice que vous répétez souvent, 2 volts par mètre.

- Informer le collectif de parents d'élèves de toute modification ou nouvelle installation d'antenne. Manifestement la déclaration de travaux ne suffit pas et l'installation d'une neuvième antenne très prochainement par un nouvel opérateur inquiète beaucoup.

- Effectuer des mesures avant chaque conseil d'école.

- Renforcer la transparence et la diffusion des informations, en communiquant notamment à chaque conseil d'école les dernières mesures effectuées.

- Et discuter, évidemment, avec les opérateurs pour déterminer des sites potentiels d'accueil de nouvelles antennes sur le territoire de la ville.

J'ai bien conscience que la législation doit, au niveau national, évoluer pour mieux encadrer les pratiques et inciter les collaborations entre les opérateurs.

Mais dans ce dossier, la mairie a quand même un vrai rôle à jouer. Le dialogue et la transparence doivent retrouver toute leur place car le cas de l'école Charles Lebourg, malheureusement, n'est pas isolé.

D'autres écoles de Nantes, la Perverie – et j'ai ici avec moi une pétition puisque les derniers relevés atteignent 6 volts par mètre à proximité immédiate de l'école – l'école Gaston Serpette sont concernées, également des crèches. Je prendrai un exemple sur le quartier Breil Barberie, la crèche « les Petits Dauphins ».

Je salue ici les représentants du collectif de parents d'élèves qui sont présents dans la salle du Conseil et qui attendent des réponses concrètes de votre part. Je vous remercie.

III – 91

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci. Madame Choquet.

Mme CHOQUET, Adjointe – Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je dois d'abord dire que vous parlez de la charte de Nantes. C'est vrai que c'est l'une des premières villes avec Paris à avoir signé une charte. Ce n'est pas le cas de toutes les villes.

Ensuite, les parents sont effectivement là, je salue aussi leur présence, ils ont dû attendre un petit peu que l'ensemble des questions du Conseil soit examiné. Néanmoins on ne peut pas non plus faire une réponse parce que tels parents se mobilisent et puis laisser les autres dans la plus grande indifférence, la politique de la Ville concerne bien l'ensemble des écoles et l'ensemble des habitants.

En ce qui concerne en particulier l'école Charles Lebourg, je rappelle aussi que les parents d'élèves et l'équipe éducative dans son ensemble ont été en contact à plusieurs reprises avec la Ville. Soit avec moi, soit avec Elisabeth Lefranc qui représente la Ville dans le conseil de cette école. Et nous avons eu l'occasion de dire aux parents qu'une réponse écrite leur parviendrait dans le courant du mois de juillet, suite aux questions posées par la pétition qui avait été adressée.

Comme vous l'avez dit, la législation nationale est complètement obsolète. Mais permettez-moi de vous poser la question - parce que je m'interroge vraiment - sur les raisons pour lesquelles le Gouvernement, que vous soutenez Monsieur Bainvel, ne fait pas, lui-même, évoluer cette réglementation en se basant notamment sur les recommandations du Grenelle 2 dont vous nous parlez pourtant si régulièrement à d'autres occasions ?

Pourquoi le Gouvernement a-t-il vendu une quatrième licence à un opérateur de téléphonie mobile ? Il y en avait 3 et vous me dites que c'est trop. Et l'on en rajoute un 4^{ème} au niveau national !

Une 4^{ème} licence a été vendue, était-ce bien nécessaire ? C'est une chose au niveau national que de déployer la téléphonie mobile et après, au niveau local, vous avez beau jeu de pousser des grands cris en disant : « c'est un scandale, vous ne faites pas comme il faut, vous n'en faites pas assez et moi je vais vous dire ce qu'il faut faire ! ». Donc voilà.

Intervention inaudible dans la salle.

Ensuite, Monsieur Bainvel... Je ne vous ai pas interrompu, merci.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Allez-y, Madame Choquet, vous avez la parole.

Mme CHOQUET, Adjointe – D'autre part, j'ai un courrier, là, du Député-Maire de Nantes, Député socialiste - cela ne vous aura pas échappé - qui écrit au Préfet en lui demandant d'exercer son autorité et de réunir une table ronde pour créer une médiation sur cette question de l'impact des ondes électromagnétiques sur la santé, qui est une compétence de l'Etat.

J'ai un courrier de M. de Rugy, Député de la circonscription, Député vert, qui écrit au Ministre de la santé en lui demandant de se positionner sur l'impact des ondes électromagnétiques sur la santé des habitants.

Je n'ai pas, Monsieur Bainvel, votre courrier – à moins qu'il soit pour l'instant dans les transports de la Poste, ou dans les couloirs de la mairie – ! En tout cas, je n'ai pas de courrier de votre part qui, au-delà des déclarations ou des questions que vous pouvez poser, marque votre engagement concret à faire bouger les choses.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – C'est dommage, parce que c'est fait.

III – 92

M. LE DEPUTE-MAIRE – Monsieur Bainvel, vous avez eu la parole, laissez parler Mme Choquet tranquillement.

Que cela vous déplaît qu'elle dise un certain nombre de choses, cela se comprend, mais gardez votre calme, ce sujet le mérite.

Mme CHOQUET, Adjointe – Effectivement, la Ville de Nantes est soucieuse de la question de santé publique et au nom du principe de précaution, nous avons anticipé sur la législation nationale à propos de plusieurs sujets.

Un exemple qui est un peu éloigné de la téléphonie mobile, ce sont les biberons qui contiennent du bisphénol, biberons que nous avons retirés l'an dernier de l'ensemble des crèches municipales. C'est une décision qui vient juste d'être votée aujourd'hui par l'Assemblée.

Pour rester dans le domaine de la téléphonie mobile, la Ville a pris la décision, avec le Maire et l'Adjointe à l'éducation, Johanna Rolland, de ne pas équiper les écoles en Wifi - alors que c'était une demande - mais de l'équiper en filaire bien que cela représente un coût plus élevé que l'installation en Wifi.

On a fait le choix d'équiper les écoles en filaire justement pour appliquer ce principe de précaution et limiter les ondes électromagnétiques.

En ce qui concerne la charte de téléphonie mobile conclue entre la Ville et les opérateurs en 2002, puis revue en 2005, nous l'appliquons !

C'est vrai que des antennes ont, bien sûr, été installées avant la signature de la charte et petit à petit, on revient sur les sites existants pour les remettre aux normes de la charte, mais les sites sensibles sont bien pris en compte puisque les antennes sont proches de l'école, elles sont à 20 mètres c'est vrai, mais ce qui est important – et c'est bien ce qui est écrit dans la charte – ce sont les azimuts des antennes, les émissions qui, elles, ne vont pas vers l'école. En regardant sur les plans que les parents ont eus, que j'ai distribués en conseil d'école, on voit très bien que le rayon de l'antenne ne va pas directement sur l'école.

Ensuite, l'inscription des 2 volts dans la charte a déjà été proposée, puisqu'on a discuté à de nombreuses reprises avec les opérateurs. Cela n'a jamais été accepté par les opérateurs qui, eux, veulent rester sur la législation de 41 volts.

Donc c'est un accord tacite que l'on a, de respecter les mesures qui étaient réalisées pendant la première année de la charte. Le service fonctionne bien avec cette exposition-là, faisons des efforts pour rester avec cette exposition-là.

... Les opérateurs l'ont toujours refusé. Alors si vous, vous pouvez intervenir auprès des opérateurs, moi je veux bien de votre aide dans ce cas-là.

Et donc l'accord aujourd'hui consiste à maintenir les 2 volts, même s'il n'y a rien d'écrit, la loi continue à s'appliquer.

Vous me parlez discussion avec les opérateurs. Mais la discussion avec les opérateurs est permanente ! C'est Aïcha Bassal qui préside aujourd'hui la commission technique qui se réunit toutes les six semaines ou tous les deux mois entre la Ville et les opérateurs pour prendre connaissance de la demande de nouvelles antennes ou la modification des antennes existantes.

Donc cela, cela existe et c'est bien parce qu'il y a cette discussion-là que nous ne sommes pas dans une situation aussi dramatique que ce que vous pensez.

Et enfin, pour les mesures de Charles Lebourg, le seuil d'exposition lié à la téléphonie mobile était de 4,46 volts et des nouvelles mesures ont été faites après modification des opérateurs. Différents chiffres ont circulé, moi j'ai attendu d'avoir le rapport sous les yeux. Et en fait aujourd'hui – les opérateurs ont déplacé les antennes sur les toits et ont modifié les azimuts, les

III – 93

axes d'émission - la mesure liée à la téléphonie mobile, c'est 2,27 volts. Ce n'est pas 3,14 comme vous dites. 3,14 c'est quand on prend l'ensemble du champ, quand on rajoute la radio, la télé, la gendarmerie, les pompiers, la police... Je n'ai pas le bras si long que ça ! J'essaye d'encadrer la téléphonie mobile mais je ne vais pas m'attaquer aux antennes de la police, excusez-moi cher Gilles Nicolas.

En tout cas, à propos de la téléphonie mobile, nous sommes passés de 4,46 à 2,27 volts. Cela veut dire que le taux d'émission a quand même été divisé par deux. On peut considérer que l'on est proches des 2 volts de repère pour la ville et donc je considère que les opérateurs ont quand même fait des efforts importants dans ce domaine-là.

Aujourd'hui, nous sommes à un tournant, parce que les appareils portables sont de plus en plus performants, ils transportent de plus en plus d'informations et il y a besoin de plus en plus d'émetteurs.

Et nous sommes en grande majorité des citoyens, dont les élus font partie, équipés de tels appareils qui souhaitent d'ailleurs pouvoir les utiliser, ce qui est aussi le cas des parents d'élèves, qui peuvent avoir des téléphones et qui ne sont pas contre la téléphonie mobile. Ce que l'on ne veut pas, c'est que cela se fasse au détriment de notre santé et encore moins au détriment de la santé des enfants.

En tout cas, aujourd'hui et grâce aussi à cette mobilisation des parents – et cela, je l'ai toujours dit – avec une législation qui est hyper permissive et la marge de manœuvre de la Ville qui est assez étroite, on peut s'appuyer sur la mobilisation des parents pour discuter localement et mieux réglementer l'implantation des antennes-relais sur la ville de Nantes, avec une réglementation plus stricte des installations.

On pourrait peut-être aborder la question du positionnement des antennes, de leur nombre et puis aussi avoir davantage de transparence avec une information régulière, accessible.

Mais ces propositions-là ont déjà été faites en nombre par les parents et ce sera certainement l'occasion de demander aux opérateurs de rediscuter la charte pour la faire évoluer et l'améliorer encore une fois.

M. LE DEPUTE-MAIRE – Merci, Madame Choquet. Madame Myriam Naël.

Mme NAËL, Conseillère municipale – Monsieur le Maire, chers collègues.

Le dernier rapport de l'Observatoire National des Zones Urbaines Sensibles montre que les quartiers politiques de la ville connaissent toujours d'importants écarts de développement, un tiers des habitants des Zones Urbaines Sensibles vivent aujourd'hui en-dessous du seuil de pauvreté.

Dans le même temps, l'INSEE a récemment démontré que les écarts de revenus continuent de s'accroître au bénéfice des 5 % les plus riches de notre territoire.

Dans ces conditions, il paraissait plus que jamais urgent que l'Etat engage des réformes de fond sur la politique de la ville et la géographie prioritaire. Ces réformes sont attendues par les maires et toutes les associations d'élus et d'abord et surtout, par les habitants qui ont besoin, aujourd'hui, d'aides très concrètes.

Je souhaiterais d'ailleurs dans ce contexte rappeler qu'ils ont été plus de 70 % à s'abstenir lors du dernier scrutin régional, jusqu'à quand allons-nous attendre pour répondre à leurs préoccupations ?

Aujourd'hui, on voit que la situation se dégrade, pas tant sur le plan de la sécurité, effectivement comme on l'abordait tout à l'heure, mais avant tout sur les problèmes de rapport aux droits fondamentaux.

III – 94

Nous restons interrogatifs quant aux niveaux scolaires des enfants des quartiers populaires et notamment dans leur parcours. Rappelons-nous, dans le débat sur la réussite éducative, nous avons tiré la sonnette d'alarme sur la démocratisation de l'école et la question des 50 % d'enfants d'ouvriers qui arrivent au baccalauréat. Mais c'est aussi sur le droit à l'emploi.

Après chaque fait divers dramatique que l'on entend, des annonces tonitruantes sont faites : plan Marschall pour les banlieues, Espoir banlieues, lutte contre les discriminations, mobilisation pour la jeunesse. Dans les faits pas grand-chose.

Et dans ce contexte, le Ministre a décidé le 25 mai de reporter à 2011 la réforme de la géographie prioritaire et de la péréquation fiscale entre les communes.

Je rappelle que l'enjeu de la géographie prioritaire à Nantes n'est pas mince : c'est 1 million d'euros environ qui sont versés chaque année pour les 5 ZUS et quartiers prioritaires, et la DSU qui s'élève à 5,5 millions d'euros, on l'a vu ce matin, cela concerne 60 000 habitants dans notre ville.

Dans ce contexte d'incertitude et de précarisation d'un certain nombre de nos concitoyens, y compris en dehors des quartiers politique de la ville, comment comptons-nous mettre en œuvre notre ambition politique de cohésion sociale et d'une ville plus solidaire ?

M. RIMBERT, Adjoint – Chers collègues, Madame la Conseillère municipale, vous l'avez dit, le 25 mai, à l'occasion de l'installation du nouveau Conseil National des Villes, le Premier Ministre a promis de reporter à 2011 la réforme de la géographie prioritaire et celle de la péréquation entre les communes.

C'est un choix politique regrettable qui traduit un évident désintérêt pour les quartiers dits « prioritaires », là où habitent nos concitoyens qui souffrent le plus des inégalités de notre société - vous les avez rappelées, elles s'accroissent.

C'est là aussi que la crise frappe le plus, où le quotidien devient de plus en plus difficile. Et l'on ne trouve pas d'autre réponse que de reporter à 2011, dans une loi qui n'engagera à rien puisque l'année suivante, il y aura des élections en 2012, ce qui devrait être une ardente obligation de notre république et après la promesse d'un plan Marshall qui serait aujourd'hui plus que nécessaire – on l'a vu ce matin à travers nos dossiers – Mme Johanna Rolland nous a rappelé la diminution des baisses du crédit pour l'éducation nationale, dans le cadre du CEL et de la politique de la ville.

Mme Choquet nous rappelait également que lors de l'effet d'annonce, une fois de plus, du « plan espoir banlieue » pour avoir plus de places en crèche, après avoir répondu, nous attendions toujours ce qui allait se passer. Et donc, face à ce désintérêt, cette désinvolture, cet abandon des quartiers populaires, nous avons décidé au niveau de notre commune, avec les 23 communes de Nantes Métropole, de définir nous-mêmes avec les autres collectivités, Conseil général, Conseil régional, mouvement associatif, la politique que nous voulons pour les quartiers populaires.

C'est ainsi que nous avons eu des ateliers avec des chercheurs sur des sujets fondamentaux comme les nouvelles formes de précarité, la mixité, les mobilités, les relations avec les associations, la tranquillité publique, tous les sujets qui occupent fortement les problématiques de la politique de la ville et nous aurons encore, courant octobre, un atelier sur le « développement économique dans les quartiers prioritaires » qui rassemble l'ensemble des élus, non pas politique de la ville uniquement, mais l'ensemble des élus des communes de Nantes Métropole où l'on a une politique de la ville.

Au-delà, il ne s'agit pas non plus de construire des réponses toute faites dont on sait qu'elles sont complexes. Nous aurons des rencontres avec les associations et nous tiendrons, à la fin de l'année, en décembre, des assises ouvertes à tous où nous ferons des propositions sans

III – 95

attendre une loi, sans attendre que les promesses s'exécutent pour la politique de la ville sur notre commune mais aussi dans l'ensemble de l'agglomération, avec les associations de quartier, avec les bailleurs, avec la Caisse d'Allocations Familiales, avec des chercheurs.

Bref, nous poserons un nouveau projet de cohésion sociale et territoriale où nous nous engagerons, quelle que soit la position de l'Etat, dont on sait déjà qu'il a abandonné les quartiers. Madame Loirat.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Merci, Monsieur Rimbart.

Je note que M. le Maire, qui nous a envoyé un mail pour que l'on reste tous jusqu'à la fin du Conseil, est parti.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre question d'actualité porte sur le transfert du CHU.

La majorité PS locale prévoit le transfert du CHU sur l'île de Nantes. L'opposition UMP est contre et milite pour un regroupement sur le site de l'hôpital Nord Laënnec. Nous saluons au passage le fait qu'elle ne se range pas, cette fois-ci, derrière des choix hasardeux d'aménagement et gageons qu'elle finira par comprendre aussi, à propos du dossier de l'aéroport à Notre-Dame-des-Landes par exemple, que ce dernier est un autre choix hasardeux. Je fais référence au fiasco de l'aéroport espagnol de Ciudad Real.

Ce transfert de l'hôpital a-t-il fait l'objet d'un débat ou d'une information au sein du Conseil municipal de la Ville de Nantes ou de l'agglomération ? Non.

Nous avons d'ailleurs tous pu constater vendredi dernier au conseil de la Communauté urbaine de Nantes que si vous tentiez de faire l'économie d'un débat démocratique sur le sujet, le risque était de tomber dans des invectives sur une guerre entre le privé et le public qui, évidemment, n'a pas lieu d'être dès lors qu'il s'agit d'une question géographique de site.

Rappelons que cette proposition de transfert de l'hôpital ne figurait pas dans votre programme municipal « Nantes et plus » en 2008.

Ensuite, quand vous nous avez interpellé le 26 juin 2009...

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Et pour cause, c'est une décision de l'Etat.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Pardon, je lis la question que nous vous avons transmise mardi.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – C'est juste un point d'information, Madame.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Merci, Monsieur.

Rappelons que cette proposition de transfert de l'hôpital ne figurait pas dans votre programme municipal « Nantes et plus » en 2008.

Ensuite, quand vous nous avez interpellé, le 26 juin 2009, en ce même Conseil municipal pour la sauvegarde de l'hôpital public, et que nous avons voté ce vœu, vous faisant alors crédit d'une volonté de vous attaquer à la réduction du déficit financier de l'hôpital, vous ne nous avez alors absolument rien dit de votre volonté de déménager l'hôpital.

Pourquoi cette soudaine décision ? Vous répondez maintenant qu'elle émane du cabinet de la Ministre de la santé, autrement dit : « ce n'est pas moi, c'est l'Etat ! ». Nous attendons plus et de meilleurs arguments de la part du Député-Maire de Nantes et président du conseil d'administration, nouveau président du conseil de surveillance du CHU.

Il est normal que les Nantais soient associés à la décision, puisque ce seront les premiers concernés par le lieu choisi.

III – 96

Vous avez inauguré il y a peu des conseils de quartier, afin que s'exprime la volonté des citoyens. Ce déménagement du CHU a-t-il été expliqué à ces nouveaux conseils de quartier ? Non.

Le site de l'île de Nantes présente en apparence beaucoup d'inconvénients : enclavement, surtout à l'ouest, et problèmes d'accès, risques d'inondations à considérer sérieusement sur une période allant du moyen au long terme.

Mais nous ne nous opposons pas forcément à ce projet et demandons simplement, mais fermement, un débat public où seraient présentés en toute transparence les avantages attendus du lieu envisagé et expliqués les « remèdes » aux problèmes d'insularité et d'accessibilité, d'exiguïté éventuelle du site (8 hectares au lieu des 15 hectares estimés nécessaires à un regroupement) et surtout des risques d'inondation.

Quels sont les risques en cas de crue centennale et quel est votre nouveau Plan de Prévention des Risques Inondation pour Nantes ? Nous demandons donc à être convaincus par les deux parties du bien-fondé du transfert prévu.

Si, comme pour le dossier de l'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, l'information du public est biaisée ou incomplète, nous serons enclins à conclure que le choix n'est pas optimal. Je vous remercie.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Monsieur Lannuzel.

M. LANNUZEL, Adjoint – Monsieur le Maire, chers collègues.

Madame Loirat, je note dans vos propos – et vous connaissez mon sens de la mesure pourtant – une certaine constance dans les approximations et dans les jugements à l'emporte-pièce.

En préliminaire à votre question, vous mettez en exergue l'aéroport de Ciudad Real, exemple choisi non pour sa pertinence mais dans le seul but de relancer une polémique stérile sur l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes.

Ciudad Real est une ville de 75 000 habitants, résidentielle et administrative, qui « somnole sous le soleil » comme le rapporte l'article du Monde que vous avez également lu. Elle est située à moins de 100 km des deux aéroports internationaux de la capitale espagnole.

Surtout, l'aéroport que vous incriminez est une création ex nihilo. A ce propos, je m'étonne que vous n'ayez pas cité son coût : 500 millions d'euros, très loin de la barre des 2 milliards prétendument minimale pour la construction de toute nouvelle plateforme aéroportuaire.

L'aéroport de Ciudad Real n'a donc rien de commun avec le projet de Notre-Dame-des-Landes. Les situations n'ont rien de comparable, mais là n'est pas le sujet.

Je reviendrai donc au cœur de votre question qui concerne le transfert du CHU sur l'île de Nantes.

J'ai sous les yeux le dossier de presse du « projet pour un développement durable et solidaire de notre métropole », présenté le 13 février 2008 par les 24 têtes de listes de gauche aux élections municipales.

Au chapitre enseignement supérieur, recherche, innovation, on y lit la mesure suivante : « accompagner le développement de la recherche, en lien avec l'université et le CHU, et assurer le maintien de ces activités au cœur de l'agglomération, par le soutien à la construction de nouveaux locaux, en particulier sur l'île de Nantes, indispensables à la réorganisation du CHU ».

Le 28 mai dernier, les 113 élus communautaires ont été conviés à une réunion d'information sur le transfert du CHU. Madame Christiane Coudrier, Directrice générale, qui étaient accompagnés

III – 97

pour l'occasion du Professeur Potel, Président de la Commission Médicale d'Etablissement, a exposé tous les arguments qui ont fait que le site de l'Île de Nantes a été retenu parmi plusieurs scénarios, sur la base d'expertises produites par les services de l'Etat.

Vous affirmez que « les Nantais seront les premiers concernés par le lieu choisi ». Je partage votre analyse. En effet, les Nantais, comme tous nos concitoyens habitant à l'intérieur du périphérique, constituent à eux seuls la très grande majorité de la patientèle du CHU.

Ignorer cette simple réalité, en demandant aux Nantais de se déplacer en périphérie pour se soigner, ne me semble pas d'une grande logique, surtout – et vous le faites à plaisir et à raison - quand on ne cesse de militer contre l'étalement urbain.

Pour cette simple et première raison, le CHU doit rester au cœur de la ville. C'est de ce choix que dépend l'équilibre général de l'offre de soins dans notre agglomération, puisque les cliniques privées et la clinique mutualiste concentrent toute leur activité en périphérie de notre ville.

Il en va du devenir du service public hospitalier, dont certaines orientations gouvernementales ne favorisent pas, c'est le moins que l'on puisse dire, le développement.

La localisation du CHU en périphérie impliquerait le déménagement de l'Hôtel Dieu qui représente 70 % de l'activité du CHU. C'est invraisemblable !

Je rajouterai que la part croissante prise par la médecine ambulatoire, le vieillissement de la population, l'augmentation des maladies chroniques, le développement des examens diagnostiques qui nécessitent l'accès à un plateau technique complet doivent être pris en compte dans ce choix. Comme doit l'être également l'indispensable proximité avec la faculté de médecine et les laboratoires de recherche, sans quoi le CHU ne pourra pas se maintenir parmi les meilleurs établissements de soin, de recherche et de formation.

Autant de conditions qui ne sont pas réunies à Laënnec, lieu excentré et relativement isolé, qui représente à peine 30 % de l'activité hospitalière dispensée par le CHU. Dans ces conditions, il est curieux d'envisager le transfert en périphérie de ce qui constitue le centre de gravité de l'activité hospitalière publique de la métropole.

Le choix de l'Île de Nantes est donc un choix raisonné et responsable, qui intervient au terme d'un long processus d'instruction mené par les services du CHU et par les services de l'Etat.

Car il s'agit bien d'un projet conduit par l'Etat. C'est à lui que revient la décision. Pour mémoire, je vous rappelle que toutes les instances techniques régionales et nationales qui président au choix d'un site pour regrouper les activités de CHU ont été consultées, et ont conclu à la nécessité de regrouper les activités sur l'Île de Nantes.

Sur la base de ces études, Madame la Ministre a donné, en février dernier et par courrier, un accord de principe à une telle localisation.

Lundi dernier, la commission médicale exécutive du CHU a très largement approuvé le principe de ce transfert sur l'Île de Nantes, considérant que seul ce site réunissait les conditions suffisantes permettant la modernisation du service public hospitalier, en confortant l'excellence de sa recherche et de sa formation.

Nous connaissons les difficultés à surmonter pour que l'installation du CHU sur l'Île de Nantes se fasse dans les meilleures conditions possibles d'insertion urbaine, d'accessibilité et d'accueil du public.

Naturellement, il convient de penser également aux conditions dans lesquelles les personnels hospitaliers, attachés à juste raison à l'hôpital public, accomplissent leurs missions.

III – 98

J'ajouterai qu'il est normal que nos concitoyens s'interrogent sur les conditions de réussite de ce transfert. J'y vois pour ma part une marque d'intérêt et d'attachement en faveur du service public hospitalier qui, placé en concurrence, se voit opposer de puissants intérêts.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Monsieur Pierre Even.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – S'il vous plaît, Monsieur Rimbart. Juste une question.

Vous ne m'avez pas répondu sur le fait que ce soit en zone inondable. Qu'est-ce que vous faites pour les risques inondables ? Juste cela.

Sur la technique, la recherche, est-ce que c'est une bonne idée ? C'était une question, c'est notre travail à nous, les élus, de réfléchir où l'on installe les infrastructures publiques et surtout le premier employeur de la Ville.

J'aurais aimé, Monsieur Lannuzel - au lieu de me taxer d'approximation parce que je dis des choses qui vous embêtent - j'aurais préféré que vous me répondiez.

Parce que lorsque l'hôpital sera installé là-bas, si l'eau monte, comment allons-nous faire ? C'est cela la question. Et c'est maintenant qu'il faut la poser, ce n'est pas quand on aura les pieds dans l'eau dans 30 ans.

Il me semble qu'il y a d'autres choses à Nantes qui ont été construits en zone inondable, en modifiant un petit peu les plans de prévention, ça se fait, ça se faisait...

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Ce n'est plus une question.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Oui, mais c'est important.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Alors Madame, je vais vous répondre rapidement. Lorsqu'une décision est à prendre, elle est instruite, c'est-à-dire que l'on envisage sa faisabilité, les services de l'Etat envisagent les problèmes qui pourraient se présenter dans les zones protégées, les services de la Ville également. Donc tout le dossier est instruit.

Mais on ne peut instruire ce dossier que lorsqu'on a choisi un maître d'œuvre, que lorsqu'on a une esquisse, que lorsque l'on connaît l'ensemble du programme, etc, etc. C'est un processus normal.

Par ailleurs, il est bien entendu qu'il y a des cartes qui existent, qui sont émises, et donc c'est en fonction de cela que la localisation exacte sera faite. Voilà, Madame.

Aujourd'hui seules les cartes existent, et tant qu'on ne connaît pas exactement le lieu d'implantation et la manière dont ce sera implanté, nous ne pouvons pas vous répondre.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Sur pilotis, ça ira !

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Je ne pense pas que ceux qui travaillent sur ce dossier soient de parfaits idiots ou des gens incompetents. Mais bon, chacun son opinion.

Mme LOIRAT, Conseillère municipale – Monsieur Rimbart, s'il vous plaît, je n'ai traité personne d'incompétent !...

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Monsieur Pierre Even.

M. EVEN, Conseiller municipal – Monsieur le Maire, chers collègues, le programme municipal « Nantes et plus » prévoyait, dans sa proposition 213, la création d'une commission extra-

III – 99

municipale composée de représentants des usagers et des associations intervenant auprès des personnes en situation de grande pauvreté.

A l'heure où l'aggravation des situations de précarité nous invite à la vigilance et au dialogue renforcé avec les personnes qui la vivent au quotidien, vous serait-il possible, Monsieur le Maire, d'informer le Conseil municipal de l'avancée de la mise en œuvre de cette démarche participative ?

Je vous remercie.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Madame Pascale Scilbo.

Mme SCILBO, Adjointe – Monsieur le Maire, mes chers collègues, Monsieur le Conseiller municipal, merci d'avoir posé cette question.

Vous avez raison, en ce moment les chiffres sont inquiétants : 600 000 chômeurs arrivent en fin de droits, 3 millions de personnes sont allocataires de minima sociaux - c'est beaucoup - et 7 millions de personnes vivent en-dessous du seuil de pauvreté.

Dans ce contexte, la Ville de Nantes a souhaité renforcer l'écoute portée aux personnes en situation de précarité, afin de mieux adapter les réponses que la collectivité leur apporte.

Vous le rappelez très justement, par la proposition 213 – vous êtes quand même très précis – la création d'une commission extra-municipale de lutte contre l'exclusion avait été annoncée dans le programme municipal.

Aujourd'hui, et pour mieux répondre à une demande qui se veut moins institutionnelle, nous y avons travaillé, c'est une vaste dynamique qui a été initiée et qui a eu comme point d'orgue le forum « Dialogue pour tous » qui s'est tenu le 14 juin dernier, auquel j'ai participé toute la journée, qui était une journée d'échanges très riches : c'était à la fois studieux et joyeux. C'était vraiment très très bien.

Plus de 200 personnes, Nantais en situation de précarité, bénévoles associatifs, professionnels de la Ville et élus se sont interrogées sur les conditions de la participation au dialogue citoyen des personnes en situation de précarité.

Ces personnes, en effet, sont peu présentes dans les démarches de participation et peu entendues dans le débat public. Or, l'absence de leur point de vue est un manque pour la Ville et les autres citoyens, pour imaginer et créer Nantes demain.

En ouvrant un atelier citoyen, qui a permis à une vingtaine de personnes de s'exprimer en confiance, puis en organisant un forum public sur ce thème, nous avons souhaité avancer.

Nous voulons dépasser le simple constat, trouver des solutions pour favoriser la participation de tous. Nous sommes même prêts à remettre en question certaines de nos pratiques, à améliorer les conditions de la participation pour que chacun y trouve sa place.

De nombreuses préconisations, d'ailleurs, ont été émises, - notamment par des crieurs publics ou des choses comme ça, c'était très intéressant - synthétisées dans un avis citoyen remis aux élus le 18 juin dernier. Elles visent notamment à améliorer l'information et la formation des usagers des services publics, de manière moins institutionnelle et à valoriser la participation de ces usagers à la co-construction des politiques publiques menées par la Ville.

La Ville s'est engagée à étudier les différentes propositions très concrètes qui ont été émises par le groupe et à y apporter une réponse argumentée d'ici la fin de l'année.

Les premières constatations sont encourageantes. Le regard posé par les usagers sur les professionnels et les élus, mais également celui que posent les professionnels et les élus sur les Nantais en situation de précarité, a profondément changé. Les postures des uns et des autres,

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 2 JUILLET 2010

III – 100

façonnées par l'incompréhension, le jugement et la méconnaissance se sont effacées au profit d'une écoute attentive et d'une sincère ré-interrogation des pratiques.

En effet, il est très important de rassembler à la fois des personnes en situation de précarité, des professionnels du social et des élus pour changer les représentations des uns et des autres.

L'espoir suscité par cette démarche auprès des usagers est immense : leur demande d'écoute et de prise en compte de leur parole, leur souhait d'être réellement associés à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques et leur refus d'être systématiquement jugés, voire considérés comme des citoyens au rabais, tout cela a été entendu.

Et le devoir de la Ville, clairement réaffirmé aujourd'hui, est désormais à la hauteur de cette attente. Notre légitimité à construire ensemble la ville de demain passe par notre capacité à adapter nos pratiques, pour que chacun vive pleinement sa citoyenneté à Nantes. Je vous remercie. Fin des débats.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Madame Laurence Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci. Monsieur le Maire, chers collègues, un collectif de riverains, locataires et propriétaires d'appartements situés le long de l'Erdre, m'a récemment interpellée sur les nuisances qui apparaissent pendant les beaux jours sur une portion des bords de l'Erdre située au niveau du pont de la Motte Rouge, en contrebas de la place Waldeck Rousseau.

En effet, depuis plusieurs années, des groupes viennent s'installer à cet endroit très régulièrement. Ils occasionnent des nuisances sonores importantes pour les riverains et ils s'alcoolisent de manière régulière en milieu de soirée.

Or, il ne s'agit pas de petits rassemblements de quelques personnes venues profiter de la vue sur l'Erdre autour d'un verre. Vendredi 4 juin dernier, ce sont près de 200 personnes qui ont finalement dû être évacuées par les services de police.

Les riverains ont demandé à plusieurs reprises des interventions des forces de police afin de rétablir le calme de manière pérenne. Ils en ont discuté avec la municipalité sans que rien ne change pour l'instant.

Leur souhait est de mettre en place une patrouille régulière et quotidienne entre 22 heures et 23 heures, afin de prévenir ces dérapages.

A ce jour, les policiers municipaux sont effectivement intervenus, mais trop tôt dans la soirée, à des heures où la présence de ces groupes ne gêne pas les riverains parce qu'ils sont encore peu nombreux.

Par ailleurs, les interventions de la police municipale sont sporadiques et les nuisances recommencent dès le lendemain.

Le collectif de riverains a récemment recontacté les services de la Ville pour faire le point sur cette question et tenter de trouver des solutions.

Est-ce que vous pourriez nous préciser où en est le suivi de ce dossier et ce que la Ville compte mettre en place pour endiguer définitivement ce phénomène ? Je vous remercie.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. Madame Meunier.

Mme MEUNIER, Adjointe – Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis 4 ans maintenant, la direction de la tranquillité publique a mis en œuvre un dispositif spécifique qui s'appelle « Bords de l'Erdre » et qui commence au mois de mai et se termine au mois de septembre de chaque année.

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 2 JUILLET 2010

III – 101

Ce dispositif prévoit la surveillance du site par un passage d'une ou de plusieurs patrouilles de la police municipale en VTT, entre 21 heures et 23 heures. Ensuite le relais est pris par la police nationale pour le reste de la nuit et les patrouilles sont intensifiées quand il fait très beau, comme en ce moment.

Ces patrouilles ont pour objectif de prévenir tout tapage susceptible de troubler l'ordre public ou la tranquillité des riverains, de veiller à l'absence de consommation d'alcool, de faire appliquer l'arrêté municipal sur l'alcoolisation sur la voie publique, et de rappeler aux personnes qui sont présentes sur les bords de l'Erdre, que les bords de l'Erdre doivent être partagés harmonieusement entre les riverains et les occupants temporaires de ce site.

En revanche, vous comprendrez bien, Madame Garnier, que la police municipale ne peut, ni assurer la garde permanente du site en soirée, compte tenu des autres missions qui lui sont également dévolues et dont a parlé notre collègue tout à l'heure, ni interdire les bords de l'Erdre aux personnes qui s'y regroupent au prétexte que leur nombre est trop important, donc bruyant.

Les rives de l'Erdre constituent un espace de convivialité et d'animation dans notre ville. C'est un lieu privilégié de retrouvailles aux beaux jours et nous restons, malgré tout, conscients que cette fréquentation, si sympathique soit-elle, peut occasionner des nuisances pour les riverains de ce secteur.

C'est pourquoi, depuis le début du mois de juin 2010, le dispositif dont je vous ai parlé tout à l'heure a été modifié, dans ses horaires notamment. La patrouille de la police municipale se déplace vers 21 heures 30, afin de mettre en garde les personnes qui se trouvent sur les bords de l'Erdre. Elle effectue ensuite une deuxième patrouille, un deuxième passage, entre 23 heures et 23 heures 30, en invitant les personnes et les groupes présents à quitter les lieux.

Je tenais enfin à vous préciser que des contacts réguliers sont établis, chaque fois que nécessaire, entre les représentants des riverains et la Ville de Nantes, ses services et ses élus.

M. RIMBERT, Adjoint, Président de séance – Merci. L'ordre du jour étant épuisé, chers collègues, je vous remercie et je lève la séance.

La séance est levée à 16 heures 40.
